

23.03.01



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

TABLEAU DE SYNTHÈSE	5
L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2022	7
LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	8
STRATÉGIES ET SOLIDARITÉS TERRITORIALES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE	9
TERRITOIRES SOLIDAIRES	10
ENVIRONNEMENT	13
NUMÉRIQUE	17
COOPÉRATION INTERNATIONALE	18
ÉCONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	20
ÉCONOMIE INNOVATION	21
AGRICULTURE	29
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	34
TOURISME	37
FORMATION PROFESSIONNELLE	39
ORIENTATION	41
TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES	42
TRANSPORTS	43
FORMATION INITIALE, LYCÉES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE	48
PATRIMOINE DES LYCÉES	49
ÉDUCATION JEUNESSE	51
APPRENTISSAGE	53
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	55
CULTURE	57
SPORTS	60
VIE CITOYENNE	62
EUROPE	63
EUROPE	64
OPTIMISATION DES RESSOURCES	67
COMMUNICATION	68
MOYENS GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION	70
MOYENS GÉNÉRAUX FINANCIERS	72
RESSOURCES HUMAINES	79

LES DECISIONS	81
L'approbation du compte de gestion	81
L'approbation du compte administratif	81
L'arrêté des comptes 2022	83
POINT DE SITUATION DES PROGRAMMES EUROPEENS	84
RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE 2022	95
BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE	104
LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES SUR L'EXERCICE 2022	110

Les dépenses

89,7 % des dépenses ont été consacrées aux interventions régionales (c'est-à-dire hors frais de personnel du siège, frais généraux et annuité de la dette). Les dépenses liées aux transports représentent plus de 45 % de l'ensemble des dépenses d'intervention, suivies par l'enseignement (26 %) et l'action économique (15,3 %).

Le compte administratif 2022 présente une réalisation à hauteur de 92,7 % des dépenses votées.

En 2022, le montant total des dépenses s'élève à 1 795 M€, montant en hausse de plus de 200 M€ par rapport à 2021, qui s'explique en partie par des éléments ponctuels et conjoncturels :

Pour l'investissement, il s'agit du financement des rames TET (+ 91 M€) ; de l'évolution des fonds européens (+28 M€) ; des travaux dédiés au lycée J. BAKER (30,9 M€) et plus de 6 M€ liés à des retards d'approvisionnement pour les chantiers de travaux prévus durant la période COVID.

Pour le fonctionnement : il s'agit de l'évolution des dépenses PRIC pour 19 M€ ; près de 13 M€ de DGF supplémentaires versées aux établissements en raison de la hausse des dépenses énergétiques et des denrées alimentaires ; les places de formations sanitaires et sociales supplémentaires dans le cadre du Ségur de la Santé pour 4,6 M€.

Les recettes

Les ressources financières de la Région Centre-Val de Loire ont augmenté de 158 M€ (hors emprunt et réaménagement de la dette) au cours de l'année 2022 par rapport à l'exercice précédent (8%) en raison de l'évolution constatée de la TVA, désormais principale ressource de la collectivité. Le produit du FNGIR étant désormais intégré à la part de CVAE induit un produit total de 618 M€ soit près de 57 % des recettes institutionnelles. Par ailleurs, le produit des cartes grises baisse de 13 % (83,4 M€) par rapport à 2021.

L'emprunt a été réalisé à hauteur de 278,420 M€ dont 234,3 M€ par recours à l'obligataire. L'encours de dette (hors crédits-baux) se chiffre à 1,129 M€ au 31/12/2022 (906 M€ fin 2021). Cet encours inclut le portage temporaire de la dette pour l'acquisition des rames TET dans l'attente du remboursement de l'AFITF (113,75 M€ à fin 2022 contre 15,33 M€ de portage fin 2021). Le taux d'intérêt moyen de l'encours se positionne à 1,57 % soit une hausse de 0,63 point par rapport à l'année précédente qui traduit l'impact de la remontée forte des taux d'intérêt.

L'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes dégage un résultat de l'exécution budgétaire de 6,95 M€. Il n'est pas constaté de restes à réaliser.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2022 pourra être intégré à l'exercice 2023 lors du vote du budget supplémentaire.

François BONNEAU

TABLEAU DE SYNTHESE

	Dépenses		Recettes	
	Crédits inscrits	Réalisé 2022	Crédits inscrits	Réalisé 2022
FONCTIONNEMENT	1 071 558 700,00	1 021 074 462,20	1 237 161 865,36	1 216 379 971,62
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 700 000,00	4 344 825,14	0,00	8 426,26
ENVIRONNEMENT	9 097 000,00	7 805 921,46	875 000,00	542 522,12
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	4 037 000,00	2 642 566,23	375 000,00	384 257,68
COOPERATION INTERNATIONALE	1 275 000,00	1 144 944,48	89 000,00	93 454,08
Total STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES	19 109 000,00	15 938 257,31	1 339 000,00	1 028 660,14
ECONOMIE INNOVATION	26 497 000,00	20 653 975,50	300 000,00	550 133,75
AGRICULTURE	7 647 000,00	5 959 417,57	0,00	34 552,15
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	7 500 000,00	7 315 849,17	0,00	16 021,55
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 751 000,00	1 497 976,01	0,00	137 443,25
TOURISME	3 876 500,00	3 989 803,29	0,00	0,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	149 916 000,00	141 429 133,15	79 050 000,00	63 735 998,50
ORIENTATION	3 650 000,00	3 151 577,39	350 000,00	344 051,63
Total ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	201 837 500,00	183 997 732,08	79 700 000,00	64 818 200,83
TRANSPORTS	402 297 000,00	396 987 724,33	34 500 000,00	37 696 857,92
Total TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	402 297 000,00	396 987 724,33	34 500 000,00	37 696 857,92
PATRIMOINE DES LYCEES	10 824 000,00	10 691 720,43	108 800,00	281 649,30
EDUCATION JEUNESSE	62 777 500,00	61 652 384,85	10 193 300,00	9 943 517,52
APPRENTISSAGE	6 859 200,00	4 219 136,12	300 000,00	932 524,19
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	56 887 500,00	55 261 006,33	7 975 000,00	7 001 336,75
CULTURE	24 829 000,00	23 078 904,10	45 300,00	191 430,80
SPORTS	4 320 000,00	4 087 406,15	0,00	52 200,00
VIE CITOYENNE	490 000,00	287 362,05	0,00	188,76
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	166 987 200,00	159 277 920,03	18 622 400,00	18 402 847,32
COMMUNICATION	3 900 000,00	4 579 490,67	0,00	72 451,41
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	18 345 000,00	16 706 125,47	0,00	646 209,85
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	52 304 000,00	50 635 127,20	1 037 368 465,36	1 038 685 106,82
RESSOURCES HUMAINES	154 700 000,00	153 333 119,21	3 525 000,00	4 049 944,57
Total OPTIMISATION DES RESSOURCES	229 249 000,00	225 253 862,55	1 040 893 465,36	1 043 453 712,65
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	50 175 305,00	38 625 129,67	50 175 305,00	38 625 129,67
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	1 903 695,00	993 836,23	1 039 000,00	44 961,83
REGION BENEFICIAIRE FINAL			10 892 695,00	12 309 601,26
Total EUROPE	52 079 000,00	39 618 965,90	62 107 000,00	50 979 692,76

	Dépenses		Recettes	
	Crédits inscrits	Réalisé 2022	Crédits inscrits	Réalisé 2022
INVESTISSEMENT	875 097 000,00	774 399 607,25	693 587 500,00	570 143 445,07
TERRITOIRES SOLIDAIRES	69 500 000,00	67 276 080,70	0,00	25 781,84
ENVIRONNEMENT	5 138 000,00	4 934 247,64	0,00	0,00
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	664 000,00	161 250,00	0,00	3 887,85
COOPERATION INTERNATIONALE	125 000,00	115 325,59		
Total STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES	75 427 000,00	72 486 903,93	0,00	29 669,69
ECONOMIE INNOVATION	38 000 000,00	29 366 164,59	8 000 000,00	10 516 231,89
AGRICULTURE	6 800 000,00	5 658 457,94	0,00	112 751,07
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	21 850 000,00	13 064 021,56	0,00	122 735,48
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	8 350 000,00	10 625 823,00	0,00	56 732,89
TOURISME	5 050 000,00	2 961 120,53	0,00	2 475,00
FORMATION PROFESSIONNELLE	2 020 000,00	936 504,71		
Total ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	82 070 000,00	62 612 092,33	8 000 000,00	10 810 926,33
TRANSPORTS	339 378 000,00	331 685 294,53	118 445 000,00	118 774 250,69
Total TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	339 378 000,00	331 685 294,53	118 445 000,00	118 774 250,69
PATRIMOINE DES LYCEES	119 106 000,00	123 479 395,67	13 420 700,00	7 674 878,00
EDUCATION JEUNESSE	19 584 900,00	18 435 716,66	359 000,00	112 065,53
APPRENTISSAGE	15 091 400,00	15 065 059,60	0,00	6 567,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	4 400 000,00	3 470 916,98	1 010 000,00	1 024 482,03
CULTURE	7 744 700,00	4 568 884,39	960 000,00	161 190,28
SPORTS	2 100 000,00	1 866 213,90	0,00	78 583,15
VIE CITOYENNE	55 000,00	32 177,34		
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	168 082 000,00	166 918 364,54	15 749 700,00	9 057 765,99
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	28 140 000,00	5 238 783,13	0,00	40 000,00
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	62 179 000,00	51 252 592,70	416 461 800,00	329 224 327,58
Total OPTIMISATION DES RESSOURCES	90 319 000,00	56 491 375,83	416 461 800,00	329 264 327,58
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	119 721 000,00	82 212 905,22	119 721 000,00	82 212 905,22
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	100 000,00	0,00		
REGION BENEFICIAIRE FINAL	0,00	1 992 670,87	15 210 000,00	19 993 599,57
Total EUROPE	119 821 000,00	84 205 576,09	134 931 000,00	102 206 504,79
Résultat affecté fonctionnement			15 906 334,64	15 906 334,64
TOTAL GENERAL HORS RESULTAT REPORTE	1 946 655 700,00	1 795 474 069,45	1 930 749 365,36	1 786 523 416,69
Fonctionnement	1 071 558 700,00	1 021 074 462,20	1 237 161 865,36	1 216 379 971,62
Investissement	875 097 000,00	774 399 607,25	693 587 500,00	570 143 445,07
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE	1 946 655 700,00	1 795 474 069,45	1 946 655 700,00	1 802 429 751,33
Fonctionnement	1 071 558 700,00	1 021 074 462,20	1 253 068 200,00	1 232 286 306,26
Investissement	875 097 000,00	774 399 607,25	693 587 500,00	570 143 445,07
TOTAL GENERAL AVEC RESULTAT REPORTE HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE	1 936 655 700,00	1 795 474 069,45	1 936 655 700,00	1 779 929 751,33
Fonctionnement	1 071 558 700,00	1 021 074 462,20	1 253 068 200,00	1 232 286 306,26
Investissement	865 097 000,00	774 399 607,25	683 587 500,00	547 643 445,07
TOTAL GENERAL HORS AMENAGEMENT DE LA DETTE ET FONDS EUROPEENS	1 766 759 395,00	1 674 636 034,56	1 750 853 060,36	1 643 185 381,80
Fonctionnement	1 021 383 395,00	982 449 332,53	1 186 986 560,36	1 177 754 841,95
Investissement	745 376 000,00	692 186 702,03	563 866 500,00	465 430 539,85

L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2022

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2022, ce résultat s'élève à 186,6 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	15 906 334,64	1 522 462 418,71	1 538 368 753,35
Dépenses (réelles + ordre)		1 351 799 395,55	1 351 799 395,55
Total	15 906 334,64	170 663 023,16	186 569 357,80

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2022, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 179,6 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		1 043 189 384,77	1 043 189 384,77
Dépenses (réelles + ordre)	115 517 010,79	1 107 286 049,90	1 222 803 060,69
Total	115 517 010,79	64 096 655,13	-179 613 675,92

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **6 955 681,88 €**.

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	CA2021	CA2022
EPARGNE DISPONIBLE		
+ Recettes de gestion	1 121 087 238	1 216 379 972
- Dépenses de gestion	981 440 221	1 010 372 958
= Epargne de gestion	139 647 017	206 007 013
- Intérêts de la dette	7 888 431	10 701 504
= Epargne brute	131 758 586	195 305 509
- Remboursement de la dette en capital	60 816 944	51 178 093
= Epargne nette	70 941 642	144 127 417
MOUVEMENTS D'ORDRE AFFECTANT LES DEUX SECTIONS		
Dépréciation	0,00	0,00
Transfert entre sections	17 119 521	24 642 486
BESOIN DE FINANCEMENT		
+ Dépenses d'investissement	601 965 590	723 221 514
- Recettes d'investissement	325 146 003	291 723 445
= Besoin de financement en investissement	276 819 587	431 498 069
EMPRUNT		
Emprunt	205 000 000	278 420 000
RESULTAT		
= Résultat de l'exercice	-877 945	-8 950 653
dont Fonctionnement	114 639 065	170 663 023
dont Investissement	-115 517 011	-179 613 676
+ Report des années antérieures	16 784 280	15 906 335
dont report fonctionnement	16 784 280	15 906 335
dont report investissement	0,0	0,0
= Résultat de clôture	15 906 335	6 955 681,88
dont résultat fonctionnement	131 423 345	186 569 357,80
dont résultat investissement	-115 517 011	-179 613 675,92

STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

TERRITOIRES SOLIDAIRES

TERRITOIRES SOLIDAIRES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Fonctionnement	1 250 000	1 021 531	82%			
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Fonctionnement	2 000 000	1 948 882	97%			
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Fonctionnement	73 000	79 703	109%		5 216	
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Fonctionnement	312 000	285 400	91%			
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	90 000	89 698	100%			
PLAN SANTE	Fonctionnement	975 000	919 611	94%		3 210	
TOTAL Fonctionnement		4 700 000	4 344 825	92%		8 426	

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Investissement	500 000	438 556	88%			
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	52 970 000	50 989 562	96%		5 732	
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Investissement	4 900 000	3 122 978	64%		887	
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	10 200 000	12 154 262	119%		19 163	
PLAN SANTE	Investissement	930 000	570 724	61%			
TOTAL Investissement		69 500 000	67 276 081	97%		25 782	

BILAN GENERAL

Le budget 2022 a été réalisé à hauteur de 97% (67,3 M€ mandatés) en investissement et de 92% en fonctionnement (4,3 M€), soit un total de 71,62 M€.

Les 3/4 des crédits de paiement (52,9 M€) sont liés aux CRST, auxquels s'ajoute un montant significatif de 12,4 M€ correspondant au programme « projets structurants d'aménagement du territoire » qui intègre majoritairement des crédits dédiés au déploiement du Très Haut Débit.

L'intervention régionale porte majoritairement sur :

- Le renforcement de l'attractivité régionale : près de 30 M€
 - o en matière de très haut débit : plus de 9 M€ tous outils confondus
 - o en matière de développement économique : 7,5 M€
 - o en matière d'économie agricole (2,1 M€) et d'offre touristique (3,8 M€)
 - o en matière de mobilité : 2,4 M€ (dont 1,6 M€ dans les contrats et 0,776 M€ pour les pôles multimodaux soutenus au titre du CPER 15-20)
 - o en faveur de la restructuration commerciale et des programmes bourgs-centres dans l'Eure et Loir (1,157 M€) et plus de 4 M€ pour accompagner les projets d'espaces publics
- Une offre d'équipements et de services aux habitants dans l'ensemble des territoires : 25,3 M€ :
 - o avec 8,9 M€ en direction de l'habitat, soit 5,7 M€ au titre des contrats et 3,2 M€ au titre du programme Hébergements (essentiellement des personnes âgées),
 - o avec 8,6 M€ pour des équipements sportifs et 1,3 M€ pour des équipements culturels,
 - o avec 7,8 M€ en direction des services à la population, dont 3,45 M€ sur le thème de la santé : 1,5 M€ plan santé et 1,950 M€ dans le cadre des CRST
- L'accompagnement de la transition écologique et citoyenne des territoires : 10,9 M€
 - o 7,3 M€ en direction de l'efficacité énergétique (Plan isolation, logements sociaux, ...)
 - o 2,1 M€ en faveur de la biodiversité
 - o 1,459 M€ dans le cadre de A Vos ID et du réseau Oxygène.

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les crédits concernant A VOS ID ont été consommés à hauteur de 88 % en investissement représentant 0,438 M€. Un montant de 0,8 M€ a été mandaté en fonctionnement concernant les initiatives A VOS ID mais également pour l'animation du marché Oxygène (0,2 M€).

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

L'ensemble des CRST représente un volume contractualisé de 427,3 M€.

S'agissant des 11 « CRST 2 » négociés entre 2020 et 2022, représentant un volume contractualisé de 140 M€, avec un engagement total à hauteur de 20,7 M€, ils ont donné lieu à des paiements à hauteur de 4,8 M€ en 2022.

Ainsi, les mandatements CRST 2 ont représenté 9 % des mandats CRST.

Concernant les premiers CRST, un montant de 351 M€ avait été attribué au 31 décembre 2022 au bénéfice de près de 5 700 opérations. Le montant total mandaté fin 2022 s'élève à 315 M€, dont 48,1 M€ en 2022.

Sur 52,9 M€ mandatés en 2022, 50,9 M€ concernent des opérations en investissement et ont été en particulier mobilisés par le territoire de Orléans Métropole (12,6 M€), PETR Centre Cher et Montargois pour près de 3 M € chacun plus à hauteur d'environ 1,5 M€ chacun, ceux des Pays Loire-Touraine, Vendômois et Tours Métropole et d'environ 2 M€ chacun ceux du Blésois, Agglomération de Chartres et Loches Sud Touraine.

Les 1,9 M€ mandatés en fonctionnement correspondent au financement de l'animation territoriale (1,156 M€), ou d'ingénierie d'études ou d'animation, principalement dans le domaine de la biodiversité, de la santé (pour les CLS et les CPTS), ou du conseil énergétique.

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

Au titre de ce programme, 3,12 M€ ont été mandatés en investissement et 79 K€ en fonctionnement :

En direction du logement des jeunes :

- 0,315 M€ en investissement en faveur des résidences de type Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) sur le Loir et Cher,
- 46 K€ en fonctionnement en faveur du soutien à un parc de logements en sous-location, complémentaire au FJT,
- 9 K€ en fonctionnement pour l'animation de la plate-forme e-logement.

Pour l'habitat des personnes âgées ou handicapées :

- Dans des hébergements spécialisés :
 - o 1,519 M€ pour la construction ou restructuration d'EHPAD au titre des conventions Région-Départements 2015-2021, dont 0,879 M€ dans le Cher,
 - o 0,275 M€ en faveur de l'hébergement des personnes handicapées sur l'Indre.
- En faveur du maintien à domicile
 - o 0,333 M€ pour le financement des Programmes d'Intérêt Général (PIG) liés à l'adaptation de logements pour le maintien à domicile mobilisés dans l'Indre et le Cher
 - o 0,6 M€ en faveur du projet innovant de Fondettes qui regroupe sur un même site différentes réponses aux personnes âgées selon leur dépendance
 - o 60 K€ dans le cadre de l'appel à projets Habitat Inclusif sur l'Indre et Loire, intégrant des logements pour personnes âgées ou handicapées.

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les crédits mandatés en investissement à hauteur de 12,4 M€ concernent majoritairement :

- le déploiement du Très Haut Débit (conventions Région-Départements et Fonds Sud), pour 7,6 M€,
- l'aménagement de pôles multimodaux inscrits au CPER 2015-2020, pour 0,776 M€,
- les projets de redynamisation des bourgs-centres d'Eure-et-Loir, pour 0,653 M€ au titre de la convention Région-Département ,
- les projets soutenus au titre de la restructuration de l'immobilier commercial des centres-villes, pour 0,503 M€ mandatés.

Les crédits mandatés en fonctionnement (0,285 M€) concernent exclusivement la participation régionale aux SMO numériques.

EXPERTISE MUTUALISEE

Les crédits mandatés en fonctionnement (90 K€) concernent essentiellement pour 70 K€, le fonctionnement du Centre de ressources Villes², ainsi que le soutien à l'A3P et l'adhésion à l'ANPP.

PLAN SANTE

Les crédits mandatés s'élèvent à 0,919 M€ en fonctionnement et à 0,359 M€ en investissement.

En investissement, pour l'essentiel, ont été versés, au titre du CPER 2015-2020, 0,205 M€ pour le financement de structures d'exercice regroupé, le reste en faveur de l'acquisition d'équipements de télémédecine.

En fonctionnement, 0,9 M€ correspondent à la participation régionale 2022 au budget de fonctionnement du GIP Pro Santé Centre Val de Loire.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TRANSITION ENERGETIQUE	Fonctionnement	2 455 500	1 522 485	62%	800 000	512 666	64%
GESTION DE L'EAU	Fonctionnement	800 000	801 781	100%			
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Fonctionnement	2 186 651	2 041 136	93%	75 000	29 857	40%
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Fonctionnement	2 223 229	2 037 507	92%			
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Fonctionnement	1 431 620	1 403 012	98%			
TOTAL Fonctionnement		9 097 000	7 805 921	86%	875 000	542 522	62%

TRANSITION ENERGETIQUE	Investissement	3 254 500	2 184 117	67%			
GESTION DE L'EAU	Investissement	300 000	699 878	233%			
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Investissement	283 226	786 126	278%			
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Investissement	896 724	940 711	105%			
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	403 550	323 415	80%			
TOTAL Investissement		5 138 000	4 934 248	96%			

BILAN GENERAL

2022 a permis de passer une étape significative en matière d'intégration des enjeux de transformations écologiques et climatiques dans les schémas et stratégies structurantes (SRDEII et Stratégie numérique notamment), qui ont pu être nourris par les travaux des acteurs engagés dans la COP régionale (coalitions, partenariat avec le WWF France...) de la collectivité. 2022 a également permis d'appuyer 19 projets innovants, collectifs et/ou multithématiques, sur tout le territoire régional grâce à l'Appel à Manifestation d'Intérêt COP régional.

La Région poursuit le déploiement du Service Public de la Rénovation « Centre Val de Loire Rénovation » avec 64 conseillers répartis sur le territoire et 10 plateformes de la rénovation énergétique, deux d'entre elles ont émergé en 2022.

En avril 2022, sous l'égide de l'Assemblée pour le Climat et la Transition Énergétique, ont été restitués les travaux de l'étude visant à élaborer un schéma directeur régional d'avitaillement en énergie verte et décarbonée pour la mobilité.

La Région a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route hydrogène pour mobiliser les acteurs de la filière, notamment à travers l'organisation du forum Hydrogène au Centre en septembre.

En matière d'énergies renouvelables, le projet européen LIFE_LetsGo4Climate a vu sa première année de mise en œuvre avec la réalisation d'ateliers de travail avec les citoyens des six premiers territoires, ainsi que l'adhésion de six nouveaux territoires.

La Région a accompagné les Syndicats mixtes de gestion des Parcs Naturels Régionaux (PNR) Loire-Anjou-Touraine, Brenne et Perche pour la révision de leur charte afin de renouveler leur label PNR.

Concernant les aires protégées et la protection de la biodiversité remarquable, la Réserve Naturelle Régionale des Marais de Taligny a été étendue de quinze hectares supplémentaires portant désormais la superficie totale à 35 hectares.

L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) a publié le troisième état des lieux de la biodiversité régionale, mettant l'accent sur les enjeux et menaces qui pèsent sur la biodiversité en région Centre-Val de Loire ainsi que sur les actions mises en place pour la préserver.

La Région poursuit son soutien aux structures qui ont la compétence Gestion des milieux aquatiques (EPCI et syndicats de rivière) à travers la signature et le financement de contrats de rivière afin de réaliser des travaux de renaturation des rivières, de restauration des zones humides et de restauration de la continuité écologique. En 2022, huit nouveaux contrats ont été signés pour la période 2022-2024 : Arnon aval (18-36), Ru Vauvise Boisseau (18), Bouzanne (36), Zones humides de la Brenne (36), Claise (37), Indre amont (37), Grenne Couëtron (41), Tronne (41) et avenant au Cher canalisé (37-41).

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet Déchets du SRADDET, la Région a poursuivi le déploiement de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire à travers différentes études et enquêtes. Elle a également soutenu l'étude régionale prospective sur les installations de traitement des déchets en lien avec les objectifs du SRADDET, des projets relatifs au tri à la source des biodéchets, au déploiement de la tarification incitative et à des réseaux régionaux.

La Région a également poursuivi son soutien au réseau des associations bénéficiant de Conventions Vertes pour la mise en place de programmes d'animation en lien avec la biodiversité, les déchets et l'économie circulaire, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique ainsi que le risque inondation et la culture du risque.

Par ailleurs, un cadre d'intervention pour le soutien à des actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens a été adopté en Commission Permanente Régionale du 21 janvier 2022.

Enfin, le Conseil régional Centre-Val de Loire a soutenu la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire et Concordia Centre-Val de Loire pour le déploiement de services civiques sur la thématique climat.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2022, le programme transition énergétique soutient le développement des énergies renouvelables (bois-énergie, géothermie, méthanisation), d'une part, et le concours ma maison éco, les travaux et audits de copropriétés, d'autre part. Y sont également inscrits les crédits relatifs au déploiement de la COP Régionale pour les subventions (appel à projets, budget participatif) ou pour de l'ingénierie (animation, évaluation).

Concernant le soutien au développement des énergies renouvelables ainsi que la rénovation énergétique on enregistre un taux de réalisation de 67 % du fait de report en 2023 de la participation à la montée au capital de la Société d'Économie Mixte pour la rénovation énergétique des logements privés.

Le déploiement des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique et du dispositif SARE pour accompagner les structures qui apportent conseil et information aux ménages, se poursuit. La réalisation du SARE est moindre que prévue ce qui explique le taux de mobilisation des crédits de fonctionnement en dépenses 62 % et les recettes 64 %.

Concernant la COP régionale, le taux de réalisation est de 43 %, avec un décalage temporel d'une part importante des dépenses liées à l'AMI COP régionale et du budget participatif.

GESTION DE L'EAU

Le programme Gestion de l'eau soutient les travaux de renaturation des rivières et les postes d'animateurs dans le cadre des contrats de rivière, co-signés avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Les structures porteuses de contrats (EPCI et syndicats de rivière) ont été impactées par la crise sanitaire de 2020, aussi, les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2020 mais ont été décalés en 2021 et 2022, et ont ensuite été soldés en 2022. De plus, huit contrats se sont terminés fin 2021, générant des soldes en 2022, ce qui a entraîné une surconsommation des crédits de 233 % en investissement.

En fonctionnement, les crédits ont été consommés à 100 %, cela correspond au financement de 87 postes d'animateurs.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

Dans le cadre de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire, diverses études et enquêtes ont été lancées ou se sont terminées en 2022 :

- Economie circulaire : axe offre des acteurs économiques - données 2021
- Installations de traitement des déchets ménagers - données 2020
- Collecte des déchets ménagers et assimilés - données 2021
- Déchets du Bâtiment et des travaux publics - données 2020
- Scénario prospectif régional pour une région zéro déchet en 2050
- Déchets des Activités Economiques, filières de recyclage et Combustibles Solides de Récupération - données 2021
- Stratégie régionale pour les installations de traitement des déchets résiduels en région

Des subventions ont été apportées à des collectivités pour mener des études sur le tri à la source des biodéchets et le déploiement de la tarification incitative, à une association pour lutter contre le gaspillage alimentaire, et à des réseaux pour le déploiement de filières régionales (Réseau des acteurs du réemploi CVL, VELOOP pour le réemploi de vélos).

Les autres politiques qui composent ce programme visent à soutenir :

- les actions de sensibilisation du public avec les Conventions vertes,
- le fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB),
- les projets relatifs à la santé-environnement,
- les actions de Mobilisation pour le Climat et la Transition Ecologique (MCTE) : défis, événements, coalitions, déploiement de services civiques "climat" en lien avec la COP,
- le soutien à l'association Lig'air en charge de la surveillance de la qualité de l'air,
- La participation financière à la mise en œuvre des mesures dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

Le taux de réalisation supérieur à 278 % en investissement sur ce programme s'explique principalement par le paiement de sommes importantes liées à la mise en place des mesures foncières et supplémentaires des Plans de Prévention des Risques Technologiques en région Centre-Val de Loire.

En fonctionnement, les crédits ont été consommés à 93 % conformément aux prévisions budgétaires.

En recette, le montant perçu est inférieur aux prévisions du fait du décalage en 2023 d'une subvention de l'ADEME sur l'observatoire déchets-économie circulaire.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

Ce programme vise à soutenir les actions de préservation, restauration et d'entretien des espaces naturels remarquables. Sont concernés principalement les dispositifs suivants :

- Réserves Naturelles Régionales (RNR),
- Parcs Naturels Régionaux (PNR),
- Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire,
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP),
- Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB).

Sur les deux lignes budgétaires (investissement et fonctionnement), les crédits ont été consommés respectivement à 105 % et 92 % conformément aux prévisions budgétaires.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

Ce programme vise la mise en œuvre du Plan Loire 2021-2027 avec le soutien aux actions de sensibilisation du grand public et des scolaires du risque inondation portées par les Maisons de Loire, le soutien aux actions du Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire inscrites au CPIER, et les dotations statutaires aux établissements suivants : Mission Val de Loire, Établissement Public Loire (EP Loire) et Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne).

Le taux de réalisation de 80 % en investissement sur ce programme s'explique principalement par le report de deux opérations portées par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

NUMERIQUE

NUMERIQUE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Fonctionnement	2 250 000	1 765 451	78%		4 302	
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Fonctionnement	1 787 000	877 115	49%	375 000	379 956	101%
TOTAL Fonctionnement		4 037 000	2 642 566	65%	375 000	384 258	102%

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	664 000	161 250	24%		3 888	
TOTAL Investissement		664 000	161 250	24%		3 888	

TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Le réseau régional haut débit a permis de maintenir une offre de service de qualité pour ses usagers, en l'occurrence les équipes pédagogiques, les élèves et agents des lycées, et les élus et agents des sites du Conseil régional (sièges et ERCVL).

La contribution statutaire versée au GIP RECIA s'élève à 0,250 M€ ; elle reste constante depuis 6 ans et est inscrite au CPER. Le soutien actif de la Région permet d'accompagner la visibilité et l'action du centre de ressources régional dédié au numérique qui, au 31 décembre 2022, regroupe plus de 600 collectivités territoriales.

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

Malgré le ralentissement de certaines actions en raison des conséquences de la crise sanitaire, l'effort de la Région a été maintenu pour soutenir les acteurs de l'écosystème numérique avec des actions emblématiques telles que les « Human Tech Days » (HTD) coorganisés avec l'appui du Conseil régional du Numérique (CR'Num), la présence d'acteurs et entreprises régionaux au salon Vivatech sur le stand de la Région ou encore le lancement du Climate data hub.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

COOPERATION INTERNATIONALE

COOPERATION INTERNATIONALE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
COOPERATION DECENTRALISEE	Fonctionnement	382 000	335 113	88%	89 000	88 232	99%
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Fonctionnement	893 000	809 832	91%		5 222	
TOTAL Fonctionnement		1 275 000	1 144 944	90%	89 000	93 454	105%

COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	25 000	11 402	46%			
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Investissement	100 000	103 924	104%			
TOTAL Investissement		125 000	115 326	92%			

BILAN GENERAL

Le budget 2022 a été réalisé à hauteur de 92% (0,115 M€ mandatés) en investissement et de 90% en fonctionnement (1,145 M€).

Une recette de 93 K€ a été perçue notamment grâce à la réponse aux appels à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour la coopération décentralisée.

Les crédits de paiement sont répartis entre :

- les actions de coopération décentralisée (0,346 M€), regroupant l'intervention aux côtés des régions partenaires en Europe et dans le monde, le projet sur l'accès, la préservation et la valorisation de la ressource en eau dans la province de Luang Prabang au Laos, co-financé par l'Agence Française de Développement et l'envoi de jeunes en contrat de Volontariat de Solidarité Internationale dans 3 régions partenaires.
- les actions de soutien à la solidarité internationale et la citoyenneté européenne (0,913 M€) regroupant le dispositif d'appui aux projets (CAPEI), le soutien à la mise en réseau des acteurs et l'aide humanitaire d'urgence.

COOPERATION DECENTRALISEE

La Région Centre-Val de Loire a poursuivi son engagement en direction des régions avec lesquelles elle entretient des partenariats stratégiques : le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, l'Etat du Tamil Nadu en Inde, la Province de Luang-Prabang au Laos, la Région de Fez-Meknès au Maroc, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Région Malopolska en Pologne, la Région de Pardubice en République Tchèque. La coopération avec la Chine n'a pas repris depuis la pandémie. L'évolution des relations diplomatiques entre la France et le Mali en fin d'année 2022 ont contraint la Région à stopper le soutien apporté aux populations de la région de Mopti.

Au total, 0,335 M€ en fonctionnement et 11 K€ en investissement ont été mandatés pour la réalisation des projets conduits dans les zones prioritaires.

La Région a renouvelé son partenariat avec France Volontaires pour la mobilisation de jeunes Volontaires de Solidarité Internationale en Inde, au Maroc et nouvellement en Mauritanie. L'impact financier des crédits 2022 s'élève à 60 K€. L'accueil d'un volontaire en Chine ayant été suspendu en 2021 et 2022, le montant versé est moindre.

On note une progressive reprise des activités à l'issue de la pandémie du Covid. Les projets retardés en 2020-2021 ont pu progressivement être soldés mais d'autres sont prolongés en 2023. La suspension de l'aide française au Mali explique pour grande partie les écarts de consommation des crédits. Pour ce qui relève de l'investissement, l'écart s'explique par le retard pris par certains projets au Laos et en Mauritanie.

Les recettes portent sur des projets de coopération décentralisée avec le Maroc et la Mauritanie bénéficiant du soutien financier du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères ainsi qu'une dépense inférieure du projet de France Volontaires pour le volontaire en Chine, dû à la pandémie.

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

Dans le cadre de son dispositif d'appui aux projets européens et internationaux (CAPEI), la Région a soutenu des actions portées par les acteurs de la coopération internationale et de la citoyenneté européenne. L'impact de la crise sanitaire reste très notable, les projets prévus ont été retardés dans leur mise en œuvre ou annulés, expliquant les écarts dans la consommation des crédits. Les nouvelles demandes ont fait apparaître une lente reprise des projets.

Le total des crédits mandatés pour le soutien à l'ensemble des projets relevant du CAPEI s'élève à 0,236 M€.

Au titre de la mise en réseau des acteurs, la Région a renouvelé son soutien au réseau régional multi-acteurs Centraider, à hauteur de 0,199 M€ ainsi qu'à la Maison de l'Europe de Tours et au CRIJ qui agissent l'une et l'autre dans le domaine de la citoyenneté européenne (23 K€).

En réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, la Région a mobilisé son Aide Humanitaire d'Urgence en faveur du peuple ukrainien sous différentes formes (contribution au Fonds pour l'Action Extérieure des Collectivités-FACECO, 0,1 M€ ; dispositif de soutien à l'accueil des déplacés en Centre-Val de Loire, 0,157 M€ ; appui à une association locale d'urgence, 6 K€). Elle a également attribué une aide d'urgence à la Région Gorgol en Mauritanie en réponse aux inondations survenues à la fin de l'été 2022.

Les adhésions aux réseaux Cités Unies France, F3E et France Volontaires ont été renouvelées pour un montant de 16 K€.

La recette porte sur une dépense inférieure de projets du dispositif CAPEI.

ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ECONOMIE INNOVATION

ECONOMIE INNOVATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES	Fonctionnement	3 590 000	2 333 621	65%		6 797	
TRANSITION RELOCALISATION DIVERSIFICATION	Fonctionnement	1 714 000	1 143 108	67%		19 200	
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	493 000	274 177	56%			
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonctionnement	10 800 000	9 468 864	88%		36 907	
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	Fonctionnement					102 450	
COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET ATTRACTIVITE DES	Fonctionnement	8 500 000	6 327 202	74%		156 719	
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Fonctionnement	1 400 000	1 107 004	79%	300 000	228 062	76%
TOTAL Fonctionnement		26 497 000	20 653 976	78%	300 000	550 134	183%

CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES	Investissement	5 200 000	3 852 856	74%	2 200 000	2 715 118	123%
TRANSITION RELOCALISATION DIVERSIFICATION	Investissement	11 000 000	9 645 002	88%	1 793 625	2 566 286	143%
COVID 19 - MESURES DE SOUTIEN A L'ECONOMIE	Investissement		35 340				
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	430 000	238 000	55%			
COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET ATTRACTIVITE DES	Investissement	15 620 000	12 556 212	80%	3 908 375	4 948 093	127%
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	5 750 000	3 038 755	53%	98 000	286 735	293%
TOTAL Investissement		38 000 000	29 366 165	77%	8 000 000	10 516 232	131%

BILAN GENERAL

L'année 2022 a été l'année de la concertation, de l'écriture et de l'adoption du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Elle a par conséquent été très fortement cadencée par une série de consultations et d'ateliers avec l'ensemble des forces vives du territoire régional afin de définir et partager le cap et les ambitions pour la région Centre-Val de Loire en matière d'économie et d'emploi à l'horizon 2030. Ainsi avec la tenue des Etats généraux de l'économie et de l'emploi, dans chacun des bassins de vie de la région, la Région a souhaité impulser une concertation volontariste et ouverte à tous les acteurs économiques, de la TPE aux grands groupes, de l'association locale aux réseaux régionaux.

Cette forte mobilisation a contribué à préparer l'adaptation de notre politique économique aux nouveaux défis et présenter dès l'adoption du SRDEII en novembre 2022 nos premiers dispositifs et créer la SASU Holding « Centre Val de Loire Investissements » pour regrouper nos parts de FPCI et ainsi améliorer de la visibilité de la Région dans le capital investissement

Pour consolider le tissu d'entreprises de proximité en partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la Région a porté les étapes de concertation nécessaires à la création d'un fonds partenarial pour l'économie de proximité.

Suite notamment à la période de la pandémie du COVID, la Région a également souhaité réaffirmer l'action publique régionale en faveur des associations au regard des défis qu'elles doivent relever. La communication présentée en Session Plénière du 12 mai 2022 a eu pour objet de lancer une concertation régionale en faveur de la vie associative. Cette communication a permis d'ouvrir un large débat sur la base de six grands défis proposés pour alimenter les mesures d'une feuille de route renouvelée.

Cette année dense en construction et concertation a également été une année de poursuite forte de la mise en œuvre de nos dispositifs de soutien.

CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES

Le dispositif CAP Création/Reprise attribué selon le volet sous forme d'avances remboursables et/ou de subventions vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.

En 2022, 99 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total accordé de 3,577 M€.

Ces 99 créations/reprises sont composées de :

- 54 créations pour 1,290 M€
- 42 reprises pour 1,827 M€
- 3 jeunes pousses innovantes pour 0,460 M€

Très présente dans l'accompagnement des petites entreprises, la Région a apporté son soutien à INITIATIVES Centre au travers d'une aide au fonctionnement pour un total de 50 K€ et a contribué à la dotation des fonds de prêts d'honneur des 6 plateformes d'initiative pour un montant de 0,8 M€.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son financement au programme régional de transmission – reprise d'entreprises porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour un montant de 0,130 M€ en 2022.

Le dispositif Pass Création, mis en place par la Région en 2018, permet d'accompagner des créateurs-repreneurs d'entreprise de l'élaboration du projet à l'ouverture et au développement de l'entreprise. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi.

Le marché lancé en 2020 a relancé le fonctionnement du dispositif pour la période 2021-2024.

En 2022, au total 345 bons de commandes (contre 118 l'année précédente) ont été émis et notifiés à 47 opérateurs.

En région Centre-Val de Loire, la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre est une priorité depuis de nombreuses années car elle contribue à dynamiser l'économie et la vie de notre territoire. La Région avec ses compétences en matière de Lycées, d'Enseignement Supérieur renforce chaque année davantage son action pour développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes avec, entre autres le financement des concours « Graine de Boite » pour 27 K€, « Créa Campus » pour 25 K€ ou encore le « Concours des Jeunes Inventeurs de Monts » pour 24 K€.

En 2022, la Région a soutenu :

- Des événements dédiés à faire émerger des projets de startups comme les Starts Up Weekend.
- Un Programme d'accélération d'Orléans Métropole SAXO45 à hauteur de 30 K€

En 2022, la Région a également financé le Réseau Entreprendre Loire Vallée et le réseau Entreprendre Loire Berry, qui accompagnent les créateurs ou repreneurs de futures PME, à hauteur de 75 K€.

Enfin, la Région finance Digital Loire Valley, association créée en 2021 et qui concourt au développement des entreprises du numérique, et au développement de l'activité économique et de l'emploi en région Centre Val de Loire par le biais de l'innovation digitale. Le financement en 2022 s'élève à 0,1 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 6,186 M€ (dont 2,333 M€ en fonctionnement et 3,853 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2022.

TRANSITION RELOCALISATION DIVERSIFICATION

Le CAP Développement est un appui aux projets de développement des entreprises. Il permet notamment d'accompagner les entreprises régionales dans leur programme :

- D'investissement matériel et/ou immobilier en région Centre – Val de Loire ;
- De développement commercial et numérique (site Internet, participation à un salon) ;
- De développement à l'international ;
- D'innovation ;
- Pour recourir au conseil de consultants externes.

362 entreprises ont bénéficié d'un CAP Développement en 2022 (contre 318 en 2021) pour un montant global de 9,561 M€ en 2022 (8,856 M€ en 2021).

En 2022,

- 74 entreprises ont pu bénéficier d'une aide à l'investissement matériel pour 4,874 M€
- 118 entreprises ont pu bénéficier d'une aide à l'investissement immobilier pour 3,755 M€
- 18 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au développement international pour 0,195 M€
- 3 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au conseil pour 39 K€
- 149 entreprises ont pu bénéficier d'une aide au développement commercial pour 0,698 M€ (dont 104 pour la participation à un salon en France ou à l'étranger contre 34 l'année précédente)

Parallèlement, la Région s'appuie sur son réseau de partenaires (dont les CCI et le CETIM) pour accompagner les PME dans une démarche industrie du futur à travers des actions de sensibilisation, leur accompagnement à la définition d'un plan de transformation et de modernisation, à sa mise en œuvre, et dans le cofinancement des investissements qui en découlent. En 2022, la Région est intervenue à hauteur de 64 K€ dans le cadre de son programme Industrie du Futur.

La Région poursuit également son financement des programmes régionaux portés par le réseau des Chambres de Métiers et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat sur l'Environnement et Développement Durable pour un montant de 0,1 M€ et sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour un montant de 50 K€.

Forte d'une opération clôturée avec succès en 2021, la Région a reconduit son soutien à l'AFNOR dans l'organisation d'une nouvelle opération collective destinée à sensibiliser et accompagner des entreprises dans leur démarche de RSE. Une subvention de 53 K€ a été attribué à l'AFNOR pour la mise en œuvre de l'opération collective destinée à 15 entreprises.

La « Démarche de Filière » accompagne la structuration de filières dans le secteur de l'artisanat dont l'objectif est d'apporter une réponse à des problématiques et besoins liés aux spécificités des métiers qui le composent. Trois programmes régionaux collectifs de filières (Alimentaire, Métiers d'Art, Innovation/Numérique) sont à ce jour mis en œuvre par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et ont ainsi été financés respectivement en 2022 à hauteur de 60 K€, 0,1 M€ et 0,1 M€.

La Région a financé la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire pour les activités de l'Observatoire régional de l'artisanat qui permettent de renforcer la connaissance du tissu économique, d'évaluer les actions soutenues et de conduire des études prospectives, à hauteur de 20 K€.

La Région accompagne également depuis sa création l'association ARDAN Centre, (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles). Cette structure accompagne la mise en œuvre de projets d'activités nouvelles identifiés dans les entreprises par la mise à disposition de demandeurs d'emploi pour une période de 6 mois sous statut de stagiaire formation professionnelle.

En 2022, pour la mise en œuvre de son programme d'action et plus particulièrement du dispositif « Objectif Compétences », la Région a soutenu ARDAN Centre-Val-de-Loire pour un montant de 0,220 M€.

En 2018, la Région Centre-Val de Loire a souhaité mettre en place, en partenariat avec Bpifrance, un accélérateur PME régional à fort potentiel de croissance sur le territoire. Le programme a été conçu avec une volonté d'adaptation aux besoins exprimés par la Région et aux dispositifs déjà existants en Centre-Val de Loire. Devant le succès rencontré par les trois premières promotions représentant 50 entreprises, il a été décidé d'organiser une quatrième promotion de l'accélérateur régional avec un groupe de 15 dirigeants. En 2022, ce sont donc 0,400 K€ qui ont été destinés au lancement de cette quatrième promotion.

Au total, sur cette activité, ce sont 10,788 M€ (dont 1,143 M€ en fonctionnement et 9,645 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2022.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

Dans le cadre du Contrat de Promotion de l'Artisanat, la Région apporte son soutien aux entreprises artisanales qui souhaitent collectivement participer à des salons régionaux et nationaux.

4 opérations étaient prévues en 2022 mais seulement 3 se sont effectivement déroulées (Le salon de la gastronomie de Bourges a été annulé). Le montant total mandaté est de 38,4 K€. Il s'agit du financement d'espaces collectifs au salon de la gastronomie d'Orléans, de Saveurs O Centre et du Salon International du Patrimoine.

La Région a également participé au financement de l'opération de valorisation « Artisanales de Chartres » pour un montant total de 0,127 M€.

Par ailleurs, pour assurer la mise en œuvre des différents outils qui composent la politique régionale de l'artisanat, la Région participe au financement de l'animation économique des six Chambres départementales de Métiers et de l'Artisanat pour un montant global de 0,106 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 0,274 M€ en fonctionnement qui ont été mandatés en 2022.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Plusieurs conventions de partenariat lient chaque année la Région avec les principales têtes de réseaux régionales associatives et de l'Economie Sociale et Solidaire et contribuent au financement de leur programme d'actions :

- Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire : 0,450 M€ (dont 0,120 M€ pour le programme de formation),
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : 0,280 M€,
- L'association Centre Réseau Economie Solidaire (CRE-SOL) : 35 K€,
- L'association régionale France Active Centre-Val de Loire : 0,160 M€ pour son fonctionnement, et 0,150 M€ destinée à alimenter la ligne de crédits FAG TPE France Actif CVL,
- La Fédération des Entreprises d'Insertion Centre (FEI Centre) : 32 K€,
- L'Union régionale des entreprises coopératives (URSCOP) : 60 K€,
- L'association Familles Rurales Centre-Val de Loire : 30 K€.

Alter'Incub est l'incubateur régional d'intérêt général d'entreprises socialement innovantes. Il intervient dès le stade de l'idée, déjà mûrie, pour accompagner les projets porteurs d'innovation sociale et à fort potentiel, à se formaliser et à se consolider. 0,137 M€ ont été mobilisés par la collectivité régionale en 2022 pour favoriser son développement.

Par ailleurs, la Plateforme de Financement Participatif « efferve'sens », lancée en 2021 en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire, et destinée à favoriser la mobilisation de financement citoyens dans les projets de l'ESS, a été dotée de 30K€ pour abonder cette plateforme « Don pour Don ». La Région a également financé son fonctionnement à hauteur de 50 K€.

La Région apporte également son soutien au fonctionnement des Coopératives d'Activités et d'Emplois (Odyssée Création, Artefact...). En 2022, 0,195 M€ leur ont été consacrés.

Elle apporte aussi son soutien au fonctionnement des Groupements d'Employeurs, de leur création aux trois premières années d'existence. En 2022, 20 K€ leur ont été consacrés.

30 CAP Solidaire ont été financés, pour un montant total de 30 K€. Ce dispositif est une aide destinée à renforcer les fonds propres des porteurs de projet créateurs de micro entreprises (personnes ne disposant pas ou de peu d'apport personnel, ou n'ayant pas accès au crédit bancaire classique).

Le CAP SCOP est destiné aux salariés - associés fondateurs pour les aider par un effet de levier à former le capital social de l'entreprise au moment de la constitution de la SCOP, que ce soit dans le cadre d'une reprise-transmission, d'une transformation ou d'une création ex-nihilo. L'intervention de la Région Centre-Val de Loire est destinée à soutenir l'apport personnel des salariés associés au capital social des SCOP en cours de constitution. En 2022, 4 CAP Scop ont été accordés représentant 8 associés pour un montant total de 28 K€.

Enfin, le dispositif CAP'Asso est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI). En 2022, ce sont 296 projets aidés qui ont généré 327 postes aidés (dont 147 en renouvellement), pour un montant accordé de 8,984 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 9,707 M€ (dont 9,469 M€ en fonctionnement et 0,238 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2022.

COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

La Région met également en œuvre plusieurs dispositifs afin d'accompagner les projets des entreprises dans le contexte des mutations économiques et sociales :

- Une aide directe à l'emploi et/ou à la formation des salariés (CAP'EMPLOI- FORMATION Centre) ;
- Un soutien au fonctionnement de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)

En 2022, 5 entreprises porteuses de programmes d'embauches significatifs (soit 167 créations d'emplois) ont bénéficié d'un CAP'EMPLOI-FORMATION volet Emploi pour un montant total de 0,627 M€ (contre 1,665 M€ en 2021).

La Région a renouvelé son soutien au fonctionnement de l'ARACT Centre à hauteur de 0,200 M€, dont la mission est d'accompagner les évolutions socio-économiques en conciliant qualité de vie des salariés et performance des entreprises.

La Région a également organisé en 2022 le salon Human Tech Day pour un montant de 0,113 M€.

Par ailleurs, 9 clusters ont été financés par la Région en 2022 pour un montant global de 0,628 M€ (contre 0,698 M€ en 2021): SHOP EXPERT VALLEY (Agencement de magasin), POLEPHARMA (industries pharmaceutiques), AEROCENTRE (aéronautique), NEKOE (innovation par les services), VALBIOM (valorisation non alimentaire de la biomasse), NOVECO (performance

énergétique et domotique dans le secteur du bâtiment), LES CHAMPS DU POSSIBLE (domaine des agro ressources), AGREEN TECH VALLEY (vallée numérique du végétal) et PIXEL PLAYERS (Divertissement digital).

Les programmes d'actions des clusters comportent différents volets, dont principalement : l'innovation, les mises en réseaux, le développement commercial, la mutualisation d'achats, la veille, la communication ou encore les ressources humaines.

Parallèlement, la Région a également accompagné financièrement le programme d'actions 2022 de DEV'UP, à hauteur de 4,690 M€ en fonctionnement et à hauteur de 50 K€ en investissement pour des acquisitions, des aménagements et des investissements de remplacement.

La Région a financé par ailleurs 4 opérations à hauteur de 42 K€ au titre des opérations d'animation et de promotion économique du Fonds Sud. Toutes les actions financées sont récurrentes (programme d'actions du parvis des métiers à Bourges, de l'association HUB TECH, salon Global Industries).

La Région a soutenu le programme numérique pour les TPE et PME de la région Centre-Val de Loire afin d'accompagner les entreprises tout au long de leur processus de transformation numérique jusqu'à ce qu'elles atteignent leur maturité digitale. Pour l'année 2022, la Région a soutenu la CCI dans cette démarche à hauteur de 0,160 M€.

Par ailleurs, la Région soutient les entreprises en difficultés :

- Par le financement des Groupements de Prévention Agréés (GPA) de la Région. Ils ont un rôle de prévention des entreprises en difficulté, avant un accès au tribunal de Commerce. A ce titre la Région a soutenu six GPA départementaux à hauteur de 0,140 M€.
- Par la dotation du Fonds de Prévention des difficultés des entreprises à hauteur de 0,400 M€.

Dans le cadre de sa compétence économie qui a été renforcée et de sa responsabilité dans le cadre du SPRO, la Région Centre Val de Loire a souhaité partager avec tous ses habitants et partenaire, une dynamique de reprise économique et soutenir dans chaque département un événement dédié à l'économie et à l'emploi. Les « Rendez-vous Compétences/Emplois » permettent une mise en lumière des secteurs qui recrutent mais aussi permettent aux citoyens de s'inscrire dans une vraie dynamique d'emploi, d'évolution professionnelle et de formation tout au long de la vie.

En 2022, la Région a participé à deux salons dédiés à l'emploi (2000 Emplois et 2000 Sourires – Tour(s) pour l'Emploi) pour un montant de 74 K€.

La fonction RH est aujourd'hui au cœur des préoccupations managériales et des enjeux économiques et de société. La Smart Base RH ambitionne de fédérer un écosystème pour partager les sujets RH, rechercher des solutions innovantes, expérimenter ensemble. Elle s'appuie sur un partenariat d'entités issues des sphères publiques, militaires et privées, ainsi que celle de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre, la Région a contribué au fonctionnement de cette association à hauteur de 20 K€.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) est une démarche coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux destinée à anticiper et à accompagner les mutations économiques d'un territoire. Elle doit permettre d'appréhender collectivement les questions d'emploi et de compétences et de construire des solutions transversales répondant simultanément aux enjeux de tous les acteurs concernés : entreprises, actifs et futurs actifs, territoires. A l'échelle régionale l'enjeu a été de conforter les démarches de GPECT existantes et d'encourager l'émergence de nouvelles initiatives afin de mailler tout le territoire, échéance du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences.

Dans ce cadre, la Région a soutenu en 2022, 2 projets de GPECT pour un montant de 0,197 M€. (dont 0,171 M€ financement PACTE et 26 K€ via le Contrat de Plan Etat-Région)

Le travail de concertation engagé par la Région autour de la mise en place des différents schémas stratégiques montre tout l'intérêt de la participation des syndicats de salariés à leur élaboration

mais aussi leurs difficultés pour assurer une présence permanente et représentative des différents secteurs d'activités aux réunions et la nécessité de mettre en œuvre des actions d'information ou de formation des responsables et des adhérents sur les thèmes liés aux politiques régionales.

Dans ce cadre, en 2022, la Région a soutenu les Unions régionales des syndicats de salariés pour leur action d'intérêt régional à hauteur de 0,141 M€.

La Région a par ailleurs procédé aux premiers remboursements du Fonds Renaissance auprès des EPCI pour un montant de 0,7 M€.

Des financements ont également été apportés à :

- JCE (Jeunes Chambres Economiques) pour 10 K€
- Healthcare Loire Valley pour 10 K€
- Nouvelle Reneicsens (association Valesens) pour 50 K€.

Enfin la Région est entrée au capital d'Imperiales Wheels afin de sauver cette entreprise dernière entreprise productrice de jantes en aluminium en France.

Au total, sur cette activité, ce sont 18,883 M€ (dont 6,327 M€ en fonctionnement et 12,556 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2022. A noter que cela représente le double de l'année 2021 avec 6,217 M€ en fonctionnement et 3,372 M€ en investissement.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

Dans le cadre de ses investissements d'avenir (PIA) et dans une logique de partenariat et d'expérimentation, l'Etat a annoncé en 2015 la mise en place, pilotée par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI), de partenariats avec les Régions, visant à développer l'innovation.

L'Etat a mis à disposition une enveloppe financière, et proposé aux Régions de l'abonder à parité pour financer des projets d'innovation portés par des entreprises (PME principalement), des projets de structuration de filières ou des projets d'ingénierie de formation.

Le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) Régionalisé, est activé en Centre val de Loire depuis 2017.

Début 2021, le gouvernement, dans le contexte de la crise sanitaire, a engagé une nouvelle génération de ce programme, dénommé PIA4, qui s'articule autour de 3 objectifs principaux :

- la transition écologique,
- la compétitivité de l'économie et la création d'emplois durables,
- la résilience et la souveraineté.

Les évolutions principales sont :

- L'intégration du volet financement des projets collaboratifs (PSPC, qui devient I-démo) à l'enveloppe PIA4, qui comprend désormais 4 volets, et une fongibilité intégrale de ces 4 volets sans autorisation préalable.
- Les Volet innovation et filière : une plus grande liberté pour la définition des projets éligibles, du format de soutien (subvention/avance remboursable), qui encourage les projets répondant aux priorités régionales, les projets les plus exploratoires, et les TPE/PME.
- Le volet formation : son objectif est une réponse directe de formation/compétences à un besoin exprimé par les entreprises ou les filières.

A ce titre, la Région a doté une enveloppe de 19 M€, répartie comme suit :

	Dotation Région CVL	Dotation Etat	Total
Volet Innovation	6,25 M€	6,25 M€	12,5 M€
Volet Filière	6,25 M€	6,25 M€	12,5 M€
Volet Formation	1,5 M€	1,5 M€	3 M€
Volet I-Démo	5 M€	5 M€	10 M€
TOTAL	19 M€	19 M€	38 M€

Par ailleurs, seule ou en liaison avec d'autres régions, la Région Centre-Val de Loire participe également au fonctionnement de six pôles de compétitivité. En 2022, deux pôles ont leur siège sur notre territoire : COSMETIC VALLEY et S2E2. La Région soutient également les programmes d'actions du pôle de compétitivité POLYMERIS (issu de la fusion d'ELASTOPOLE et PLASTIPOLIS en 2021), dont une antenne est présente à Orléans, FRANCE WATER TEAM, dont l'un des membres fondateurs (DREAM) déploie l'action du pôle en région, de VEGEPOLYS VALLEY qui a également une antenne à Orléans et un programme d'actions spécifique à la région et d'ATLANPOLE BIOTHERAPIES dont certaines actions ont des retombées locales.

L'accompagnement porte à la fois sur le fonctionnement de la structure et sur le financement de projets collaboratifs.

En 2022, la Région a financé directement les six pôles de compétitivité à hauteur de 0,840 M€ (contre 0,810 M€ en 2021). Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation de la gouvernance et du financement de la politique des pôles de compétitivité souhaitée par l'Etat, il est important de prendre en considération le fait que l'Etat a par ailleurs transféré à la Région Centre-Val de Loire 0,225 M€ (contre 0,301 M€ en 2021) de crédits de fonctionnement pour financer les six pôles de compétitivité, qu'elle soutient. Ces crédits se sont ajoutés au 0,840 M€ versés directement.

Enfin, 8 CAP RDI (volet Recherche & Développement ou volet Innovation) ont été attribués en 2022, pour un montant de 1,319 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 4,146 M€ (dont 1,107 M€ en fonctionnement et 3,039 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

AGRICULTURE

AGRICULTURE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Fonctionnement	500 000	284 067	57%		1 004	
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 650 000	1 547 082	94%		30 713	
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Fonctionnement	915 000	913 921	100%			
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	1 332 000	1 001 259	75%			
CAP FILIERES	Fonctionnement	3 250 000	2 213 089	68%		2 836	
TOTAL Fonctionnement		7 647 000	5 959 418	78%		34 552	

CAP FILIERES	Investissement	6 800 000	5 658 458	83%		112 751	
TOTAL Investissement		6 800 000	5 658 458	83%		112 751	

BILAN GENERAL

L'année 2022 a été marquée par une série de consultations qui ont particulièrement concerné la profession agricole :

- Les Etats généraux de l'économie et de l'emploi pour élaborer le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII adopté le juin 2022),
- La fin de nos consultations pour construire les actions que nous mettrons en œuvre dans le cadre du FEADER 2023-2027
- Un cycle de conférences pour réviser notre politique agricole en général et celle des CAP filières en particulier.

Cette forte mobilisation pour préparer l'adaptation de notre politique agricole aux nouveaux défis a été menée tout en poursuivant la mise en œuvre de nos actions.

- Les derniers dossiers FEADER 2014-2022 ont été programmés : investissements agricoles productifs, investissements forestiers, transfert de connaissances.
- Financement des actions de promotion de l'agriculture, des actions en faveur d'une alimentation locale et durable, mise en œuvre de notre politique de développement de l'Agriculture Biologique et des programmes d'actions définis dans nos CAP filières et filières locales.

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

La Région souhaite pouvoir valoriser et faire connaître du grand public l'agriculture régionale et ses produits agricoles, c'est pourquoi elle s'est dotée d'un cadre d'intervention « promotion de l'agriculture », cadre d'intervention à la fois orienté vers les produits, les filières et vers le dialogue entre agriculture et société.

Un certain nombre d'actions emblématiques de la promotion de l'agriculture : Ferm expo Tours, Vitilore, forums agricoles concours nationaux, manifestation « Open Agrifood », est financé.

Les CAP Filières et les filières locales déclinent également des volets « Promotion » spécifiques qui relèvent de cette enveloppe budgétaire.

2022 a été marquée par la reprise du Salon international de l'agriculture, dans une ambition à la hausse, et de nombreuses manifestations à dimension régionale.

ALIMENTATION

Cette politique transversale est financée au travers de trois budgets sectoriels : agriculture, tourisme et économie.

Elle se décline autour de 5 axes :

- La restauration collective : levier du changement
- La gastronomie et les terroirs : vitrine de l'Art de vivre en Centre – Val de Loire
- Les acteurs économiques : relever le défi de la qualité nutritionnelle
- Les initiatives citoyennes et l'éducation à l'alimentation durable
- Systèmes alimentaires territoriaux : accompagner l'émergence dans les territoires

En 2022, au titre de notre politique alimentation, la Région a poursuivi son soutien financier aux actions d'accompagnement des acteurs de l'alimentation dans la mise en place de systèmes territorialisés et de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable.

C'est dorénavant plus de 85 % du territoire régional qui est couvert par un PAT, ce qui représente 96 % de la population. L'effort financier régional reste important puisque 1,4 M€ d'aide ont été attribués pour appuyer le recrutement de poste d'animateur ou soutenir des projets de relocalisation de l'alimentation.

La marque régionale poursuit son développement (165 adhérents, plus de 2 000 produits agréés) en lançant son réseau d'ambassadeurs. Ainsi, les restaurateurs et les points de vente qui partagent les valeurs de la marque (proximité, qualité et savoir-faire) et qui travaillent avec des produits de la marque, peuvent, en signant une charte en faire la promotion auprès de leurs clients.

Par ailleurs, les actions de promotion de la gastronomie régionale, notamment par l'appui aux salons régionaux, se sont poursuivies.

Enfin, la Région a poursuivi son soutien à l'AREA (L'association régionale des entreprises alimentaires) au travers le financement de son programme d'actions pour 50k€.

INSTALLATION – TRANSMISSION – EMPLOI

L'installation, l'emploi et la gestion des ressources humaines en agriculture sont une priorité pour la Région et font l'objet de politiques spécifiques.

La Région accompagne 5 actions régionales sur ce sujet :

- Une politique d'appui aux projets d'installation, avec pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels. Afin de mobiliser l'ensemble des structures compétentes régionales pour assurer l'accompagnement de ces porteurs de projets, un appel à projet installation/transmission commun avec l'Etat a été mis en place depuis 2016. Notre politique en matière d'installation et transmission des exploitations agricoles s'élève aujourd'hui à plus de 0,6 M€ de subventions mobilisées pour accompagner les porteurs de projets.
- Un volet spécifique « multifonctionnalité de l'agriculture » porté par le réseau Inpact et l'association « Terres de Liens », permet de soutenir les actions concernant la durabilité des exploitations, la relocalisation et la diversification des activités, les liens entre agriculture et société et la mobilisation du foncier. Une somme de plus de 0,170 M€ a été votée pour cette action.
- Un appel à projets « Accompagnement des entreprises agricoles » a permis de soutenir les structures dans les domaines de la stratégie d'entreprise, de l'accompagnement des agriculteurs en situation de fragilité et les ressources humaines pour près de 0,380 M€.
- Un appui aux services de remplacement qui a permis de soutenir les agriculteurs pour congés, maladie et formation pour une enveloppe de 0,110 M€.
- Enfin, dans le cadre des CAP filières bovin lait et caprin, l'opération « CAP main d'œuvre » a pour objectif la mise en place annuelle en région d'une pépinière de futurs salariés d'élevage laitier. Chaque année, la pépinière accueille une quinzaine de stagiaires dont plus de 50% trouvent un emploi à la sortie de la formation et d'autres envisagent une installation en tant qu'agriculteur.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Lors de la réunion de notre Assemblée le 2 juillet 2020, l'implication du Conseil régional en faveur de l'Agriculture Biologique a été renforcée par l'adoption d'un plan global pour la période 2020-2022. Ce programme d'actions ambitieux vise à atteindre l'objectif fixé dans le SRADDET de 7% de la surface agricole régionale en agriculture biologique en 2025 et 15% en 2030.

Le soutien à l'agriculture biologique est intégré dans chaque CAP filière. Il fait également l'objet d'une politique transversale spécifique. L'intervention est articulée autour de plusieurs axes :

- ✓ le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à l'interprofession agriculture biologique régionale et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux, mobilise 0,674 M€ de crédits du Conseil régional.
- ✓ la prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains CAP filières (comme l'appui technique pour les filières viticulture ou légumes), renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes, aides aux investissements dans le cadre des CAP filières ou au titre de la politique de développement territorial.

- ✓ le soutien à la conversion : la Région apporte une aide à la certification depuis 2007, et, depuis 2013, est mis en place un dispositif de sécurisation de la période de conversion par un accompagnement de l'agriculteur, de la formalisation de son projet à sa mise en œuvre durant les trois premières années. Cet accompagnement, sous-utilisé par les exploitants, a fait l'objet d'une évaluation externe afin d'être réorienté de façon plus pertinente.

L'année 2022 a été également une année de poursuite des dispositifs existants. Le soutien à la certification a permis d'aider 315 exploitations, confirmant la forte augmentation du nombre de dossiers constatée depuis 2020. Par ailleurs, les conditions de financement très favorables de l'aide au maintien à l'agriculture biologique a permis de démultiplier l'effet levier des crédits régionaux. Ainsi, l'implication budgétaire de la Région en faveur du maintien en agriculture biologique a permis de mobiliser plus de 4,2 M€ de crédits FEADER issus du plan de relance européen. Ces montants ont permis d'aider environ 559 fermes sur plus de 29 000 ha de surfaces agricoles, soit plus du double des surfaces aidées en 2021.

CAP FILIÈRES

Cœur de la stratégie de développement de l'agriculture et de la forêt en région Centre –Val de Loire, le programme CAP Filières traduit la mise en place des projets par les différents acteurs de la production régionale. Depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). En 2022, le CAP filière Apiculture a été renouvelé, il s'agit de sa quatrième version. En parallèle, la Région a fait appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour procéder à l'évaluation de son dispositif CAP filières et à la définition d'une nouvelle politique régionale agricole qui sera présentée en 2023 en lien avec le SRDEII nouvellement adopté.

Le cinquième programme « herbe et fourrages » 2021-2022 inscrit dans chacun des cinq CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin, équin a été poursuivi en 2022. Il permet d'accompagner les éleveurs vers une meilleure autonomie en favorisant la gestion de l'herbe et des fourrages. Le programme s'inscrit dans les actions de transfert soutenues par le FEADER.

287 dossiers d'investissements dans les exploitations ont été soutenus en 2022 pour un montant de plus de 2,7 M€ (comprenant également les projets issus de l'appel à projets 2022 du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations – PCAE FEADER, dernier appel à projets de la programmation FEADER 2014-2022). Depuis 2018, les investissements des CUMA sont financés dans le PCAE, ce qui a permis de multiplier par plus de cinq le montant des aides publiques accordées aux investissements collectifs (fonds Région et FEADER).

La Stratégie Nationale Bas-Carbone vise une réduction de 15% des émissions du secteur agricole à l'horizon 2030 (par rapport à 2013) et de 48% à l'horizon 2050. Le programme régional « Bas-carbone », adopté le 20 novembre 2020 à vocation à accompagner les éleveurs de ruminants de la région qui souhaitent s'engager dans cette transition Bas-Carbone. Il permet d'accroître en les performances environnementale, économique et sociale des élevages. L'ambition est d'avoir des exploitations durables et résilientes face aux changements climatiques. Il se traduit concrètement par la réalisation d'un diagnostic qui conduit à l'élaboration d'un plan d'action sur 5 ans. Les filières souhaitent engager d'ici 2026, 25% des élevages de la région dans cette démarche d'atténuation et d'adaptation (250 éleveurs bovins lait, 250 éleveurs bovins viande, 150 éleveurs caprins, 100 éleveurs ovins). Pour l'année 2022, le montant voté en faveur de cette démarche a été de 58,171 K€.

Trois nouveaux projets de filières locales ont été validés en 2022 (toutes en fromage de chèvre : AOP Selles-sur-Cher, AOP Pouligny St Pierre, Trèfle du Perche). La Région a poursuivi son

accompagnement sur quatre autres filières locales contractualisées entre 2019 et 2021. L'aide aux filières locales pour 2022 s'est élevée à 0,137 M€.

L'aide exceptionnelle décidée en 2019 en faveur des agriculteurs qui sont sortis du dispositif ZDS (Zones défavorisées simples) s'est terminée en 2022. Les 6 dernières exploitations ont été soutenues pour un montant total d'aide de 4,2 K€ (aide à la mise en œuvre d'un diagnostic). Au total, sur les quatre départements concernés (Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher Loiret), 231 exploitations ont été accompagnées par la mise en œuvre d'un diagnostic réalisé par les structures partenaires et 212 aides exceptionnelles forfaitaires de 2 000 € ont été accordées. Cela a représenté, sur 3 ans, un effort financier du Conseil régional de 0,585 M€.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Fonctionnement	6 900 000	6 778 973	98%		13 182	
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	600 000	536 877	89%		2 840	
TOTAL Fonctionnement		7 500 000	7 315 849	98%		16 022	

DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	21 850 000	13 064 022	60%		122 735	
TOTAL Investissement		21 850 000	13 064 022	60%		122 735	

BILAN GENERAL

Les dépenses en investissement ont été fortement impactées par des retards pris par des opérations pluriannuelles pendant la crise sanitaire. Il s'agit d'un glissement dans le temps, et ces dépenses devraient donc être reportées et augmenter d'autant les besoins de crédits en 2023 et 2024.

Les dépenses en fonctionnement, souvent associées à des actions récurrentes, sont restées soutenues.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

Le faible taux de consommation observé en investissement est lié à des retards dans certaines opérations.

La plupart des projets soutenus par la Région s'étendent sur plusieurs années, et impliquent des opérations complexes de recrutement de personnel hautement qualifié, d'achat de matériel très spécifique qui doit faire l'objet de campagnes de test avant d'être validé et mandaté.

Beaucoup d'opérations qui devaient se terminer en 2022, au titre des appels à projets de recherche, du CPER et des programmes Ambition Recherche Développement avaient en fait débuté avant ou pendant la pandémie, qui a perturbé leur déroulement, d'où des retards dans les demandes de paiement à la Région.

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'avancée des différentes actions portées en partenariat par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le programme d'actions annuels (accueil de chercheurs et d'étudiants étrangers, développement de l'entrepreneuriat étudiant, ...) ont permis une bonne consommation des crédits.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
VIE ETUDIANTE	Fonctionnement	2 035 000	1 077 776	53%		137 443	
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Fonctionnement	716 000	420 200	59%			
TOTAL Fonctionnement		2 751 000	1 497 976	54%		137 443	

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	7 650 000	10 521 823	138%			
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Investissement	700 000	104 000	15%		56 733	
TOTAL Investissement		8 350 000	10 625 823	127%		56 733	

BILAN GENERAL

Les dépenses d'investissement ont été portées par les opérations d'immobilier universitaire du CPER.

Les freins aux déplacements internationaux qui ont subsisté en 2022 ont réduit les besoins en crédits de fonctionnement, largement associés au dispositif de mobilité internationale Mobi-Centre.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

Les principales dépenses relatives à l'immobilier universitaire sont les suivantes :

- Premiers acomptes pour les subventions au CHRU de Tours et à l'Université de Tours pour l'aménagement des locaux relatifs à la faculté d'odontologie (2,5 M€ de crédits de paiements,
- Des acomptes pour la poursuite des opérations d'extension de Polytech à Tours et du site des tanneurs (5,5 M€ de crédits mandatés au total).

Le surplus de besoins de crédits est dû aux opérations de réhabilitation de l'IUT d'Orléans (2,075 M€) ainsi qu'à l'extension et restructuration de l'INSA de Blois (0,396 M€). Les crédits Région réservés pour ces opérations terminées en 2021 n'avaient pu être dépensés en raison d'une erreur en toute fin d'année dans la transmission des documents entre le Rectorat et la DGFIP départementale, et avaient donc dû être reportés à 2022.

VIE ETUDIANTE

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, la mobilité internationale des étudiants n'avait pas véritablement repris au cours de l'année universitaire 2021-2022, ce qui explique en grande partie la sous consommation des crédits liés à la vie étudiante, l'autre explication étant que les deux universités ont demandé les soldes de subventions aux dates limites de fin des conventions en mars 2023, et non pas comme habituellement en fin d'année précédente. Le montant total des crédits consommés au titre de Mobi-Centre s'est élevé à 0,897 M€ au lieu de 1,7 M€ programmés.

La Région a poursuivi ses actions d'animation et de soutien de la vie étudiante sur les territoires, mises en place en 2021 en renouvelant la convention avec le CRIJ pour le déploiement de 16 référents étudiants auprès des bureaux et points information jeunesse dans les 7 villes

universitaires pour aller à la rencontre des étudiants, rompre leur isolement et leur donner une information sur l'accès aux aides (budget de 0,241 M€).

Enfin deux actions de soutien à l'aide alimentaires ont été engagées, l'une en faveur des étudiants d'Orléans par une subvention de 10 K€ au Secours Populaire, et l'autre par l'attribution d'une subvention à l'Association pour le développement universitaire à Issoudun pour que les étudiants de l'IUT puissent bénéficier de repas au prix de ceux du CROUS.

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

0,7 M€ de crédits en investissement étaient inscrits au budget primitif pour le renforcement de l'offre de formation. Ont seulement été consommés 0,1 M€ pour le développement de l'INSA et 4 K€ pour le matériel numérique associé à l'embauche des référents étudiants par le CRIJ.

Le reste des crédits d'investissement était fléché sur l'accompagnement des établissements pour le développement du numérique dans les pratiques pédagogiques. L'INSA et les deux Universités n'ont pas sollicité de crédits dans la mesure où leurs principaux projets (matériels de visio-conférences, de captation d'image et de son, d'équipement des étudiants et enseignants) répondaient aux critères de financement du fonds européen React- EU. Les 3 établissements ont ainsi sollicité au total 3,3 M€ au titre de ces crédits React EU en 2022.

En fonctionnement :

La spécialité Génie industriel de Polytech Orléans à Chartres poursuit son développement en formation initiale classique et en apprentissage désormais. Le soutien de collectivités locales et de la Région s'est reventilé avec l'opportunité pour cette formation de bénéficier de fonds Région via l'Appel à projets « Apprentissage » annuel. L'Université d'Orléans n'a pas sollicité de subvention régionale au titre du budget Enseignement supérieur en 2022, mais a assuré la formation pour l'année 2021-2022 comme pour l'année universitaire en cours.

La Région a renouvelé son soutien au développement de l'INSA-CVL ainsi que celui à l'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (ADESI) pour un total de crédits mandatés de 0,320 M€ en crédits de fonctionnement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

TOURISME

TOURISME		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Fonctionnement	3 780 800	3 910 540	103%			
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Fonctionnement	50 000	23 041	46%			
ITINERANCES DOUCES	Fonctionnement	45 700	56 222	123%			
TOTAL Fonctionnement		3 876 500	3 989 803	103%			

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	613 500	438 969	72%		2 475	
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	2 700 000	1 326 774	49%			
ITINERANCES DOUCES	Investissement	1 736 500	1 195 378	69%			
TOTAL Investissement		5 050 000	2 961 121	59%		2 475	

BILAN GENERAL

La mise en œuvre des mesures de relance s'est poursuivie pendant l'année 2022 afin d'accompagner les acteurs touristiques dans les transitions, la montée en qualité et la diversité des offres touristiques.

Le programme « Ensemble pour un tourisme durable » a permis d'accompagner près de 80 acteurs en faveur de la transition écologique ; le partenariat mis en œuvre avec l'ADEME et la CCI permet d'apporter une réponse pertinente aux besoins des structures touristiques en matière de conseils et de financement.

Enfin, les programmes habituels en lien avec le développement de l'offre touristique dans les filières prioritaires ont été poursuivis.

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

La Région a poursuivi en 2022 son soutien aux programmes en lien avec le développement de l'offre touristique dans les filières prioritaires.

Ainsi au titre du CAP Développement du Tourisme et des Loisirs, 16 projets ont été accompagnés en 2022, pour un montant total affecté de 0,235 M€.

Ce programme a permis notamment de soutenir le tourisme fluvial (batellerie traditionnelle de Loire), ainsi que la mise en réseau des acteurs (Programme d'actions 2022 de l'association régionale des Petites Cités de Caractère et de l'Association « Châteaux de la Loire-Vallée des Rois »).

La Région a conforté le soutien aux réseaux UNAT et Accueil Paysan afin de d'accompagner le développement des offres de slow tourisme et les hébergements du secteur associatif.

Le partenariat avec l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre), a permis une nouvelle fois d'organiser à l'échelle régionale le concours des Villes et Villages Fleuris.

La subvention accordée au Comité Régional du Tourisme lui a permis de conduire les missions de promotion touristique, d'observation économique du tourisme, d'accompagnement des acteurs et d'animation de filières selon les orientations stratégiques définies dans la stratégie régionale du tourisme et des loisirs.

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

La Région a poursuivi son soutien à l'amélioration de la qualité de l'offre d'hébergements qui s'est traduit en 2022, par le cofinancement 49 projets, pour un montant de 1,388 M€.

L'impact de la crise sanitaire sur les entreprises touristiques a aussi freiné l'investissement et l'engagement de nouvelles opérations.

Les autres projets intégrés dans le CAP Hébergement Touristique pour tous, pour un montant affecté de 1,335 M€, ont concerné pour 51% d'entre eux l'hôtellerie (48% en 2021), 35% les chambres d'hôtes, meublés et gîtes (28% en 2021), 16% l'hôtellerie de plein air (20% en 2021) et 5% le tourisme social et solidaire.

Enfin, l'appel à projets « Abricyclo et bivouac de campagne » a permis le cofinancement dans le département du Cher de deux nouvelles aires d'hébergement à la nuitée à destination des touristes sur l'itinéraire Cœur de France à vélo.

ITINERANCES DOUCES

Les réalisations de véloroutes en 2022 :

- Lancement d'une première tranche de travaux sur le canal d'Orléans (45).
- Ouverture de 40 km de voie verte sur Touraine Berry à vélo entre Panzoult et Tournon St Martin (37).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT	Fonctionnement	145 060 000	137 636 590	95%	79 050 000	63 675 079	81%
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	987 000	868 431	88%		60 920	
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	3 600 000	2 873 436	80%			
SYSTEME D'INFORMATION - FORMATION PROFESSIONNELLE	Fonctionnement	269 000	50 676	19%			
TOTAL Fonctionnement		149 916 000	141 429 133	94%	79 050 000	63 735 999	81%

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT	Investissement	1 560 000	840 448	54%			
SYSTEME D'INFORMATION - FORMATION PROFESSIONNELLE	Investissement	460 000	96 057	21%			
TOTAL Investissement		2 020 000	936 505	46%			

BILAN GENERAL

Avec un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement, l'année 2022 correspond à une année de plein déploiement de la politique régionale de Formation Professionnelle abondée des crédits du PACTE d'investissement dans les compétences 2019-2023 (avec l'inscription des recettes correspondantes contrairement à 2021). Elle constitue également la première année pleine de mise en œuvre du Programme Régional de Formation 2021-2024 (démarré en avril 2021).

Le niveau de mandatement à hauteur de 141 M€ témoigne de l'ambition régionale pour répondre toujours et plus aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi d'une part mais aussi aux besoins des employeurs particulièrement sur les filières en tension de recrutement avec une offre de formation élargie et augmentée aux savoirs de base et compétences transverses. Si cette nouvelle offre a peiné à se lancer en 2021, elle s'est développée à plein régime en 2022 et a particulièrement été mobilisée pour favoriser l'accueil et l'apprentissage du français pour les publics déplacés ukrainiens.

Ce haut niveau de consommation démontre aussi la réussite des chantiers lancés dans le cadre du PACTE autour de l'accompagnement et de la professionnalisation de l'appareil de formation régional, de la mise en œuvre de mesures concrètes et adaptées pour lever les freins à l'accès aux formations mais aussi, de la mobilisation pour aller chercher les publics les plus éloignés de l'emploi. Ce bilan intermédiaire positif du PACTE, constaté également sur les autres Régions signataire, a été un levier précieux de négociation dans le cadre du chantier France Travail.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Les crédits mandatés en fonctionnement au titre de l'activité Formation Professionnelle et accompagnement vers l'emploi s'élèvent à 137,6 M€ et correspondent à 95 % des crédits votés. Il convient de rappeler que ce programme a fait l'objet d'un abondement en Décision Modificative n°2 d'un montant de 13 M€ compte tenu du fort niveau de consommation :

- sur les actions de formations qualifiantes (parcours métier) : du fait d'un démarrage progressif du PRF en avril 2021, de nombreuses sessions qualifiantes ont été engagées fin 2021 ce qui reporte le solde en 2022,
- sur la rémunération des stagiaires, en forte augmentation compte tenu de l'augmentation du nombre de places de formations rémunérées mais aussi d'une typologie de stagiaires

plus éloignés de l'emploi (donc ne bénéficiant plus de l'allocation de retour à l'emploi de Pole emploi),

- sur des achats complémentaires nécessaires pour les formations au français des publics déplacés ukrainien.

Les principaux écarts avec les crédits votés portent sur :

- Les conventionnements avec Pôle emploi pour la délégation de formations individuelles (dans un contexte où l'Etat a également accru les objectifs de formations individuelles vis-à-vis de son opérateur)
- Les soldes des formations visa engagées en 2021 avec des taux de réalisation bas (taux de remplissage de 50 % des formations) compte tenu d'un démarrage du PRF en avril 2021.

En section d'investissement, le taux de réalisation est de 54 % pour les politiques de la formation professionnelle et démontre la montée en puissance de l'accompagnement des premiers tiers lieux de compétence mais également la poursuite du soutien au réseau des missions locales.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Le niveau de consommation de ce programme est de 88%. Les décalages constatés par rapport au crédits votés portent sur :

- La politique d'appui à la Validation des Acquis de l'Expérience (88% de réalisation) dont le niveau d'ambition reste élevé mais la mise en œuvre difficile compte tenu de la complexité inhérente aux VAE. Les réformes nationales en cours visent à apporter des simplifications de parcours pour les publics. Par ailleurs, la Région a renforcé, en septembre 2022, ses marchés d'accompagnement pour améliorer l'information sur la VAE et l'accompagnement des publics ;
- Enfin, 80 K€ ont été mandatés pour accompagner le premier territoire Zéro Chômeur Longue Durée, conformément au cadre d'intervention approuvé en mai 2022.

QUALITE DE FORMATION

Le taux de réalisation est de 80 %. Les écarts constatés avec les crédits votés correspondent :

- A un mandatement de 2,8 M€ pour le dispositif « Trans'Formation » visant à la professionnalisation des organismes de formation, sur un montant initial estimé de 3,5 M€ (82% de réalisation)
- Le site Etoile formation : la livraison du nouveau site internet Formation par le GIP Alfa Centre est décalée à 2023, amenant à une sous-réalisation de 0,1 M€.

SYSTEME D'INFORMATION – FORMATION PROFESSIONNELLE

Les lots d'évolutions de la suite Zephyr (système d'information pour gérer les marchés et sessions de formation) ont été restreints sur 2022, liés à un stock d'anomalies conséquents à résorber et à des régressions dans les livraisons qui ont reporté les déploiements. Certaines interfaces (tel que REMUnération et Coriolis v5) n'ont pas ou peu avancé pour diverses raisons. Le projet d'émargement dématérialisé s'est concrétisé tardivement ce qui n'a engendré aucun mandatement sur 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ORIENTATION

ORIENTATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	3 650 000	3 151 577	86%	350 000	344 052	98%
TOTAL Fonctionnement		3 650 000	3 151 577	86%	350 000	344 052	98%

BILAN GENERAL

L'année 2022 est marquée par l'amplification des actions conduites au titre de la compétence information sur les métiers et les formations, notamment avec le renforcement des actions conduites au plus près des établissements scolaires (collèges et lycées) : rencontres des élèves avec des professionnels, découverte des métiers, appropriation des outils d'aide à l'orientation proposés en région (cleor, orientation-cvl, kiosque onisep)

Au total ce sont 405 interventions réalisées dans les établissements scolaires, 25 000 élèves concernés et 4 000 professionnels de l'éducation mobilisés. Les actions se diversifient pour présenter les métiers sous un angle nouveau, en privilégiant les témoignages inspirants telle une série de potcasts « Instants métiers ». L'approche ludique et immersive est illustrée notamment par trois nouveaux dispositifs qui se déploieront pleinement en 2023 : « Métiers en scène » pour faire vivre les métiers, un jeu de sensibilisation aux enjeux écologiques dans les métiers et une application numérique pour mieux identifier ses compétences transversales, dites « douces ». La Région reste très présente dans l'animation du SPRO-service public régional de l'orientation- pour mettre en réseau les acteurs afin de faciliter le parcours des usagers des services d'information et d'orientation et favoriser les coopérations dans la mise en œuvre des projets.

Ce budget porte également le financement du fonctionnement du Gip Alfa centre, Carif-oref de la région dont les missions visent à soutenir la mise en visibilité de l'offre de formations professionnelles, initiale et continue en Centre Val-de-Loire et à outiller l'analyse des besoins emploi-formation en région pour la Région, l'Etat et les partenaires sociaux.

Le niveau de consommation des crédits est en progression par rapport aux deux années précédentes qui marquent l'installation de la compétence régionale en matière d'information sur les métiers et les formations. A noter que certains de ces projets ont été financés en mobilisant les crédits du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, allégeant ainsi la charge nette pour la Région.

Les recettes perçues correspondent au prévisionnel initial ; elles recouvrent la tarification des stands pour les forums d'Orléans et de Tours pour lesquels la Région assure la gestion en direct ainsi que les crédits de la convention signée avec la Préfecture au titre de la lutte contre la pauvreté.

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

TRANSPORTS

TRANSPORTS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Fonctionnement	155 351 500	151 629 765	98%	33 573 000	35 929 135	107%
SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS	Fonctionnement	200 000	220 889	110%			
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	4 110 000	3 923 106	95%			
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANT	Fonctionnement	8 733 940	8 430 339	97%	865 000	1 637 703	189%
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Fonctionnement	175 000	168 468	96%			
SERVICES TER	Fonctionnement	228 858 060	228 836 511	100%		54 501	
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Fonctionnement	2 718 500	2 264 403	83%	57 000	70 519	124%
AEROPORTS	Fonctionnement	2 150 000	1 514 244	70%	5 000	5 000	100%
TOTAL Fonctionnement		402 297 000	396 987 724	99%	34 500 000	37 696 858	109%

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	6 275 000	6 096 430	97%	100 000		
SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS	Investissement	1 100 000	547 212	50%			
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANT	Investissement	265 639 000	263 434 501	99%	118 000 000	117 516 780	100%
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	45 009 000	44 300 357	98%			
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	5 545 000	4 726 747	85%			
SERVICES TER	Investissement	7 000 000	6 940 099	99%			
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	2 210 000	1 576 282	71%	128 000	58 892	46%
ROUTES	Investissement					1 131 912	
AEROPORTS	Investissement	6 600 000	4 063 667	62%	217 000	66 667	31%
TOTAL Investissement		339 378 000	331 685 295	98%	118 445 000	118 774 251	100%

BILAN GENERAL

L'année 2022 sur la compétence Transports est une année charnière, qui permet de sortir progressivement d'une période de transition d'environ 2 ans, correspondant à la fois à une crise sanitaire unique, à une période de renouvellement important des cadres contractuels, et à la prise en charge d'une nouvelle compétence locale sur les mobilités durables. Néanmoins, elle ouvre un nouveau champ d'incertitude, en particulier concernant le coût de l'énergie.

Concernant les comportements tout d'abord, les inquiétudes relatives au modèle économique des transports publics, du fait d'une baisse significative des fréquentations en lien avec la sortie de crise sanitaire, ont été assez brutalement modifiées, du fait d'un retour, non encore homogène, à une fréquentation similaire à celle de 2019, et parfois supérieure. Cette attractivité renouvelée des transports en commun, en partie liée à l'évolution du prix du carburant, présente cependant des différences selon les réseaux, les lignes ou les périodes, du fait notamment de nouvelles pratiques de télétravail, de modification des lieux de vie, ou des besoins de mobilité. Ce revirement très rapide amène désormais à devoir investiguer de nouvelles solutions pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les voyageurs supplémentaires.

Le renouvellement des contractualisations a franchi un cap important en 2022, en premier lieu grâce à la signature de la nouvelle convention Région-SNCF Voyageurs, de longue durée, qui donne une visibilité sur la période 2022-2031. Ce cadre stable dans la durée permet à la Région de mettre en œuvre, chaque année, toutes les évolutions d'offre et de services prévues dans ce contrat, et par sa politique. C'est ainsi qu'une nouvelle offre a été mise en place en septembre 2022 sur la ligne Tours-Loches, avec un doublement de la desserte dès la réouverture de la ligne, et fin 2022 sur le réseau régional, associée au déploiement progressif des 32 nouvelles rames Rémi Express et à l'inauguration fin novembre du nouvel atelier de maintenance à Orléans.

Elle a également permis de poursuivre le renouvellement des DSP de cars Rémi, avec la signature des DSP des cars Rémi 18 et 36 mises en œuvre en septembre 2022, et des cars Rémi 37 mise en œuvre en janvier 2023. La dernière DSP des cars Rémi 41 a vu son appel d'offre lancé, pour mise en œuvre en juillet 2023. Alors, l'intégralité du cadre contractuel des lignes interurbaines aura été renouvelé, et donnera une visibilité jusqu'à l'horizon 2030. Là encore, ces contrats donnent l'occasion de mettre en œuvre les ambitions de la Région en termes de qualité de service et de verdissement du parc sur les lignes régulières (d'ores et déjà, plus de 40 nouveaux cars Rémi circulent avec une motorisation électrique ou bioGNV).

Enfin, une nouvelle vague de marchés de transport scolaire a été renouvelée, pour une durée de 6 ans, avant une dernière vague pour la rentrée 2023. Là encore, le cadre sera stabilisé pour au moins 3 années. Tous les cars scolaires sont désormais équipés de la nouvelle billettique Rémi.

Enfin, la Région est désormais compétente sur 57 communautés de communes de son territoire (sur les 70 qu'elle compte), qui ont décidé de ne pas prendre cette compétence en 2021. Le cadre d'intervention de la Région sur ces territoires a été approuvé en juillet 2022, et se traduira par de nouvelles contractualisations prévues par la loi LOM, et par la mise en œuvre de nouveaux services par la Région, notamment via ses nouvelles DSP. C'est ainsi par exemple qu'un nouveau service de transport à la demande renforcé a été mise en œuvre sur la communauté de communes du Pithiverais, avec un financement partagé par convention.

Néanmoins, de fortes incertitudes sont apparues au cours de l'été 2022 sur le coût de l'énergie, et notamment de l'énergie électrique. Les prévisions transmises par SNCF Voyageurs, correspondant à un surcoût de 85 M€ sur les années 2022 et 2023, ont nécessité des clarifications toujours en cours, afin d'une part de connaître la réalité de l'évolution des charges de SNCF Voyageurs, et de solliciter un appui de l'Etat si cet ordre de grandeur était confirmé.

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

Il convient de préciser que l'augmentation en volume des dépenses et recettes de fonctionnement du budget des transports routiers de voyageurs s'explique mécaniquement à hauteur de +24,67 M€ en dépenses et +27,13 M€ en recettes, en raison d'opérations comptables de régularisation de TVA sur les exercices antérieurs. Hormis ces opérations, les crédits progressent de 2,9 M€ en dépenses (+ 2,34 %) et 0,653 M€ en recettes (+ 8%).

En dépenses de fonctionnement, les paiements au titre des conventions avec les AOM sont inférieurs à la prévision, le transfert de certains services scolaires vers le Syndicat des Mobilités de Touraine ayant été différé d'un commun accord en 2023.

Grâce aux gains financiers obtenus lors du renouvellement des marchés de transport scolaire, conjugués aux actualisations basées en grande partie sur 2021, il n'a pas été nécessaire de mobiliser l'intégralité des CP inscrits.

Les formations accompagnateurs ont débuté fin 2021 et sont montées en puissance tout au long de l'année 2022, sans atteindre le prévisionnel.

Les coûts des DSP de transport interurbain sont supérieurs à la prévision notamment dans le Cher, le Loiret et l'Eure-et-Loir, du fait de l'indemnisation des pertes liées au Covid (avenants votés par la CPR de février et juin 2022). La DSP du Loiret subit également une hausse du fait d'une actualisation des prix élevée sur la période de référence des indices.

Concernant les recettes de fonctionnement, les remboursements de charge par les AOM et les AO2 sont conformes à la prévision (1,8 M€). Les recettes supplémentaires proviennent principalement d'une participation majorée du SMCTCEL (Syndicat mixte de coordination des transports collectifs d'Eure-et-Loir) au financement du déficit des lignes de rabattement du réseau 28 sur les gares de Maintenon, Epernon et Houdan, ainsi que de la ligne structurante Dreux-Chartres-Orléans (0,7 M€).

Concernant les investissements, de nombreux investissements et études ont été menés pour améliorer le confort des voyageurs, notamment sur les gares routières d'Orléans (avec une étude de faisabilité sur la rénovation de la gare, la mise en accessibilité des toilettes et la reprise d'étanchéité de l'auvent), ainsi que sur celle de Tours (amélioration de la gare par une isolation thermique et la rénovation des toilettes).

L'aménagement des points d'arrêts routiers Rémi a fait l'objet d'un nouveau marché de mobilier, sur lequel beaucoup d'engagements ont été lancés, mais dont les paiements sont reportés sur 2023. Le cadre d'intervention des points d'arrêts routiers est un dispositif qui doit monter progressivement en puissance.

SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS

Le déploiement progressif du nouveau logiciel de gestion des inscriptions scolaires « Via », en remplacement progressif de l'outil « Pégase », initialement prévu à partir de la rentrée 2022, a dû être reporté à la rentrée scolaire 2023, pour permettre à l'éditeur d'apporter des correctifs. Les paiements afférents sont décalés.

COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER

L'aide Mobillico est revenue à un niveau équivalent à l'année 2019 d'avant Covid, proche du montant voté (3,78 M€ mandatés pour 3,97 M€ votés), alors que le début de l'année était encore affecté par la pandémie en termes de fréquentation, ce qui a compliqué la prévision.

ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS

Les crédits de paiement ont permis d'honorer d'importantes opérations de rénovation mi-vie des matériels (25,2 M€) auxquels s'ajoutent les opérations de maintenance lourde financées au titre des conventions TER (17,5 M€). Les opérations d'échanges et d'acquisitions de matériels d'occasion avec les Régions Normandie et Ile de France ont abouties en 2022 (5,75 M€).

L'étude préliminaire de l'atelier de Chartres pour la maintenance des Régio2N sur l'axe Paris-Chartres-Le Mans, livrée au dernier trimestre 2022, a proposé plusieurs scénarii qu'il convient de stabiliser avant de lancer les études Avant-Projet.

En parallèle de la mise en service du technicentre d'Orléans fin 2022, la création d'un nouveau chantier de transport combiné sur le site de la Vallée à Fleury-les-Aubrais a franchi des étapes importantes avec notamment la stabilisation, après d'intenses négociations, du plan de financement qui fait intervenir l'Etat et la Région Normandie, et permettra la signature de la convention financière partenariale en 2023.

Les retards successifs de livraison des matériels Régio2N ont généré des pénalités à hauteur de 0,8 M€ en 2022.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

La consommation des crédits est en cohérence avec l'avancement des projets de lignes de désertes fines du territoire (LDFT) et avec les échéances contractuelles (Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Dourdan-La Membrolle).

A noter concernant Tours-Loches, un fort investissement (23,4 M€) pour la réalisation de la phase 1, qui a permis de renforcer la desserte dès septembre 2022, et le lancement de l'étude de la phase 2 (Reignac-Loches), ainsi que d'une étude d'exploitation pour cette échéance.

AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES

Le financement de l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux, conditionné à l'élaboration d'un cadre d'intervention, a été décalé sur 2023, dans l'attente d'un accord avec l'Etat sur les conditions d'éligibilité et des périmètres d'intervention.

SERVICES TER

La nouvelle convention d'exploitation avec la SNCF pour la période 2022-2031 a été signée en milieu d'année. Les acomptes versés au titre des contributions dues pour chaque convention en 2022 s'établissent à 208,61 M€, conformes à la prévision.

Le programme annuel de contrôles qualités a été réalisé conformément aux prévisions pour un montant de 0,124 M€. Un simple décalage de facture explique l'écart de réalisation.

Une provision de 20 M€ a par ailleurs été constituée dans l'attente de la négociation avec la SNCF et l'Etat sur l'impact de la hausse de l'énergie sur la contribution 2022.

INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATION DOUCES

2022 constitue la première année de mise à œuvre de la centrale d'appels unifiée Rémi (CRU ou centre de relation usagers), avec une réalisation conforme à la prévision en volume d'appels.

En investissement, la billettique interurbaine est en cours de déploiement, avec des aménagements de planning opérationnels mobilisant de moindres crédits de paiement. Côté scolaire, 2022 a marqué l'achèvement de l'équipement en billettique scolaire sur le Loiret, avec un nombre important d'installations et, dans le même temps, un lot de renouvellement des premiers smartphones pour les autres départements.

En investissement, une AP de 2,2 M€ avait été ouverte en 2020 pour le lancement d'un projet de mobilité servicielle, dans le cadre d'un appel à projet Ademe, mais celui-ci a été arrêté par l'Etat. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du renouvellement de la Centrale d'Information Multimodale JVMalin 4. Le projet se poursuit, en l'absence de crédits de l'Etat, à un rythme moins soutenu que prévu.

Le plan régional des mobilités Vélo a permis le financement d'un programme d'abris vélos sécurisés en gare. Le versement du solde interviendra en 2023.

Plusieurs communautés de communes ont bénéficié du dispositif mobilités rurales pour lancer des plans de mobilité intercommunaux et des schémas cyclables. L'arrivée dans les Maisons de la Région de chargés de mission mobilités durables, permettra de dynamiser l'usage de ce dispositif et d'animer la concertation locale.

Le dispositif d'aides à l'acquisition de VAE, trottinettes ou vélos pliants a été reporté au 2^{ème} semestre 2023 afin de finaliser l'externalisation de la gestion des dossiers d'aides individuelles, en lien avec le site régional « Nos aides en ligne ».

ROUTES

Les derniers programmes régionaux au titre des routes ont été contractualisés dans les conventions financières Région-Départements et au CPER 2000-2006. Des recettes d'investissement d'un montant de 1,131 M€ ont été perçues en 2022, correspondant à des reversements de trop-perçus sur des opérations de 2007 et 2008, pour Lisle et Pezou dans le Loir-et-Cher (0,593 M€) ainsi que Châteaudun en Eure-et-Loir (0,537 M€).

AEROPORTS

Pour l'aéroport de Tours, le montant versé en fonctionnement correspond à la contribution obligatoire de la Région au Syndicat Mixte chargé de la gestion de la plateforme ; elle est inférieure à la prévision (- 0,390 M€) du fait de la baisse de l'activité et de reprises de provisions constituées par le délégataire.

Le premier encaissement du loyer de la Société Vallair par l'aéroport de Châteauroux a permis de réduire la contribution statutaire régionale (-0,245 M€).

Les montants en investissement (construction du hangar de maintenance du pôle Aéronautique et travaux complémentaires d'aménagements) n'ont pas été totalement mandatés, l'aéroport étant en attente du décompte définitif des travaux (-2,91 M€).

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

PATRIMOINE DES LYCEES

PATRIMOINE DES LYCEES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
IMMOBILIER DES LYCEES	Fonctionnement	10 712 000	10 668 380	100%	108 800	281 649	259%
SYSTEME D'INFORMATION - ENSEIGNEMENT LYCEES	Fonctionnement	112 000	23 340	21%			
TOTAL Fonctionnement		10 824 000	10 691 720	99%	108 800	281 649	259%

IMMOBILIER DES LYCEES	Investissement	118 306 000	122 828 654	104%	13 420 700	7 674 878	57%
SYSTEME D'INFORMATION - ENSEIGNEMENT LYCEES	Investissement	800 000	650 741	81%			
TOTAL Investissement		119 106 000	123 479 396	104%	13 420 700	7 674 878	57%

BILAN GENERAL

L'année 2022 a été marquée par un fort niveau d'investissement sur les lycées après deux années perturbées par la crise sanitaire.

Au titre de la réponse aux nouveaux besoins liés à la démographie scolaire et aux nouvelles formations, la Région a mené à bien l'augmentation de capacité au lycée Voltaire à Orléans (45), poursuivi l'extension du lycée Maurice Genevoix à Ingré (45), construit le nouveau lycée Joséphine Baker à Hanches (28) et offert un nouveau pôle machinisme agricole au lycée agricole du Chesnoy.

Au titre du maintien à niveau du patrimoine, les travaux de mise en accessibilité de 32 sites ont débuté en 2022, l'extension et la restructuration de locaux d'enseignement et de vie scolaire ont été livrées au lycée Guéhenno à Saint-Amand-Montrond (18), la restructuration de l'internat du lycée Pierre-Emile Martin à Bourges (18) a vu la livraison de sa première phase.

Au titre des enjeux environnementaux et énergétiques, les travaux initiaux du COEPI sur 62 lycées se sont achevés en octobre 2022, 5 des 15 opérations d'amélioration de la performance énergétique accompagnés par France Relance se sont achevées en 2022, les autres sont en cours de réalisation.

6 lycées de CHATEAUROUX (36) ont aussi été touchés par un épisode de grêle particulièrement important qui a nécessité une mobilisation conséquente de moyens financiers et humains pour permettre une ouverture quasi normale en septembre 2022.

IMMOBILIER DES LYCÉES

Les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions.

L'année 2022 a aussi été marquée par la grêle exceptionnelle sur 6 lycées de Châteauroux dont les dépenses ont été pour cette année de 0,327 M€ en fonctionnement.

Le niveau d'investissement réalisé en 2022 est le plus élevé depuis les vingt dernières années.

Plusieurs opérations structurantes ont été réalisées en 2022 :

- la construction du lycée Joséphine BAKER à Hanches (28) pour 30,84 M€ de crédits de paiements ;
- les travaux liés à la première phase du COEPI pour 19,17 M€ ;
- les travaux de mise en accessibilité de 32 lycées pour 9,625 M€.

Les écarts de prévisions de recettes en investissement (-5,746 M€) correspondent à un décalage de recette dans le cadre du plan France Relance et un report de la recette de l'internat d'excellence Joséphine Baker en 2023.

Les recettes complémentaires en fonctionnement (+0,173 M€) ont pour origine des indemnités d'assurance sur des sinistres et une recette sur le Contrat de Performance Energétique 2010 liée aux pénalités constatées sur l'exécution des obligations de l'année 2021.

SYSTEME D'INFORMATION – ENSEIGNEMENT LYCEES

Au titre du système d'information patrimoine et éducation, l'année 2022 a vu la montée en puissance de l'outil de gestion des demandes et de son appropriation par les lycées. Parmi les autres projets menés, la préparation d'un module pour les Conseils d'Administration a été testée et un module Performance Energétique pour le suivi des consommations des lycées a aussi été paramétré.

Les coûts de fonctionnement sont moins élevés que prévus, le passage en mode Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) ayant été décalé de quelques mois.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

EDUCATION JEUNESSE

EDUCATION JEUNESSE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
EQUIPEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	6 000					
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	55 399 925	55 369 907	100%	10 051 661	9 661 770	96%
MOBILITE EUROPEENNE	Fonctionnement	282 940	239 358	85%	141 639	48 686	34%
POLITIQUE JEUNESSE	Fonctionnement	2 820 635	2 341 333	83%		225 085	
NUMERIQUE EDUCATIF	Fonctionnement	4 268 000	3 728 501	87%		7 976	
TOTAL Fonctionnement		62 777 500	61 679 099	98%	10 193 300	9 943 518	98%

EQUIPEMENT DES LYCEES	Investissement	12 114 900	12 974 694	107%		112 066	
POLITIQUE JEUNESSE	Investissement	370 000	347 218	94%			
NUMERIQUE EDUCATIF	Investissement	7 100 000	5 113 805	72%	359 000		
TOTAL Investissement		19 584 900	18 435 717	94%	359 000	112 066	31%

BILAN GENERAL

Les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement (98%) et d'investissement (94%) témoignent d'une année d'activité dense, après une année 2021 compliquée par les effets de la crise économique liée au covid.

Cette mobilisation de la Région s'est traduite sur le volet éducation par une prise en compte, dans le budget de fonctionnement, de l'inflation à travers des compléments de dotation concernant le coût de l'énergie et le coût des denrées. Les dépenses ont néanmoins pu être contenues grâce aux marchés sécurisants conclus par Approlys Centr'Achat.

Sur le volet équipements des lycées, les dépenses réalisées témoignent d'une action forte de la collectivité pour renouveler les équipements, accompagner les évolutions dans le cadre de la carte des formations et/ou des restructurations immobilières.

Concernant la politique jeunesse, qui s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans, et les politiques régionales au profit des lycéennes et lycéens, les dépenses régionales ont permis d'accompagner de nombreux projets portés par les équipes éducatives et de renouveler le portail Yep's, portail régional d'accès à l'information et aux aides proposées par la Région, au profit de 290 000 jeunes.

EQUIPEMENT DES LYCÉES

Les crédits alloués ont été utilisés pour financer les pièces et outils nécessaires aux techniciens de la Région réparant les équipements de restauration.

Les crédits inscrits en investissement ont été totalement mobilisés pour :

- finaliser et engager des opérations de restructurations tels l'extension de la cité scolaire au lycée Emile Zola, le pôle machinisme à l'EPLEFPA du Chesnoy ou l'extension de l'externat au lycée Voltaire ;
- rénover les filières STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et MSPC (maintenance des systèmes de production connectés) ;
- équiper de nouvelles filières (ex. : bac professionnel aéronautique au lycée B. Pascal).

FINANCEMENT DES LYCÉES

Les crédits inscrits ont été totalement mobilisés et ont particulièrement permis d'accompagner les lycées amenés à faire face à l'inflation avec des effets tangibles sur l'achat de l'énergie et l'achat des denrées servies dans les 94 restaurants scolaires des lycées.

Les recettes attendues ont été perçues conformément aux prévisions.

MOBILITÉ EUROPEENNE

Le taux d'exécution de 85% témoigne d'une reprise progressive des mobilités européennes dans le cadre du programme Erasmus +. Le solde de la convention 2020 a donné lieu à un remboursement de la part de la Région car il n'a pu être mis en œuvre du fait de la pandémie de Covid pour un montant de 0,175 M€.

Ce montant correspond à des remboursements d'acomptes pour des projets de séjours 2021 qui n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire et à l'acompte de 80% perçu au titre de la convention 2022 Agence Erasmus+ France / Education Formation.

POLITIQUE JEUNESSE

En fonctionnement, ces crédits ont permis de financer :

- les partenariats établis avec des acteurs jeunesse de la Région (CRAJEP, CRIJ, URHAJ),
- les projets éducatifs dont les projets 100% Education,
- l'aide au 1^{er} équipement des élèves.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,347 M€ contre 0,370 M€ inscrits, soit 94% du budget initial. Le léger écart constaté est lié à la difficulté d'anticiper très précisément les incidences budgétaires lors du changement de prestataire de la plateforme YEP'S.

La sous-consommation constatée (82% du budget primitif exécuté) est liée d'une part à une faible mobilisation de l'aide au 1^{er} équipement et d'autre part à une reprise progressive des projets éducatifs dans les lycées à laquelle s'ajoutent quelques annulations de projets de mobilité.

En recette, le montant correspond à des remboursements d'acomptes pour des projets 2021 "Ma Région 100% EDUCATION" qui n'ont pas pu avoir lieu à cause de la pandémie.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

APPRENTISSAGE

APPRENTISSAGE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	5 732 900	3 495 174	61%		457 385	
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 126 300	723 962	64%	300 000	475 139	158%
TOTAL Fonctionnement		6 859 200	4 219 136	62%	300 000	932 524	311%
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	15 091 400	15 065 060	100%		6 567	
TOTAL Investissement		15 091 400	15 065 060	100%		6 567	

BILAN GENERAL

En 2022, les tendances déjà constatées dans la mobilisation du nouveau cadre d'intervention régional en faveur de l'apprentissage, organisé autour de 6 axes, se sont confirmées avec une forte sollicitation des CFA auprès de la Région sur le volet investissement et des demandes de soutien plus faibles sur le volet fonctionnement ; le financement des formations par apprentissage trouvant son équilibre dans le cadre des niveaux de prise en charge définis par France compétences, en lien avec les branches professionnelles.

La singularité de l'intervention régionale repose sur la définition d'une carte-cible de l'apprentissage qui identifie les secteurs professionnels et les formations à soutenir pour répondre aux besoins en compétences exprimés par l'économie régionale. Cette carte-cible de l'apprentissage s'inscrit pleinement dans les objectifs de collaboration partagés et conventionnés avec chacun des 11 OPCO pour contribuer au développement de l'apprentissage en région.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA

Le taux de réalisation des dépenses en matière d'immobilier a été optimisé conformément aux marges de manœuvre octroyées aux Régions pour permettre la fongibilité dans l'utilisation des crédits de France Compétences, entre fonctionnement et investissement.

A ce titre, l'année 2022 a permis de poursuivre les projets emblématiques initiés les années précédentes (reconstruction du CFA de la CMA 41, restructuration des hébergements du CFA de la CMA 37), de lancer de nouveaux projets (résidence des métiers pour les apprentis à Orléans, CFA CFAI site la Chapelle St Mesmin, CFA de la Numérique Academy porté par la CCI 28) ou de finaliser certaines opérations immobilières (restructuration du bâtiment accueil et administratif du CFA du BTP 36 par exemple).

FINANCEMENT DES CFA

Avec la réforme de l'apprentissage, la Région a réorienté son intervention auprès des CFA pour privilégier d'une part le développement de nouvelles formations et d'autre part le soutien aux formations dites fragiles, qui ne trouvent pas leur équilibre de financement dans le cadre du dispositif des niveaux de prise en charge, régulé par France compétences au niveau national. Les sollicitations sont moins importantes que l'enveloppe de crédits disponible, compte-tenu des financements que les CFA peuvent mobiliser par ailleurs.

Dans le cadre du mécanisme de fongibilité entre fonctionnement et investissement posé par décret en décembre 2021, les crédits de fonctionnement 2022 non utilisés seront réaffectés aux dépenses d'investissement en 2023, lors de la DM1.

MOBILITE DES APPRENTIS

Les projets de mobilité des apprentis en cours de formation ou jeunes diplômés se trouvent parfois contrariés dans leur déroulement, ce qui explique des taux de consommation inférieurs à ce qui était prévu initialement.

Ce montant correspond à des remboursements d'acomptes pour des projets de séjours 2021 qui n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire et à l'acompte de 80% perçu au titre de la convention 2022 Agence Erasmus+ France / Education Formation pour favoriser la mobilité européenne des jeunes en formation initiale et de jeunes diplômés en leur permettant d'effectuer un stage en entreprise de 2 à 52 semaines en Europe.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	45 722 400	43 103 501	94%	7 975 000	7 001 337	88%
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	11 127 600	12 154 733	109%			
SYSTEME D'INFORMATION - FSS	Fonctionnement	37 500	2 772	7%			
TOTAL Fonctionnement		56 887 500	55 261 006	97%	7 975 000	7 001 337	88%

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	4 340 000	3 461 088	80%	1 010 000	1 024 482	101%
SYSTEME D'INFORMATION - FSS	Investissement	60 000	9 829	16%			
TOTAL Investissement		4 400 000	3 470 917	79%	1 010 000	1 024 482	101%

BILAN GENERAL

Le mouvement de réévaluation de places en 1^{ère} année de formations paramédicales posé dans le cadre de l'engagement régional « pour une région 100% Santé » adopté en 2019 et confirmé par le Ségur de la santé, au niveau national, se poursuit en 2022 avec +80 places en 1^{ère} année d'infirmière et +40 places en formation Aide-soignante.

En déclinaison des accords du Ségur de la santé, le soutien de l'Etat pour accompagner ce développement se traduit depuis mars 2022 par un protocole signé par Régions de France qui vise à accompagner dans un cadre moins contraint que précédemment le développement du nombre de places de formation proposées.

L'année 2022 a été également marquée par le lancement des concertations au titre du schéma des formations sanitaires et sociales 2022-2027 autour de 4 orientations prioritaires : Comprendre et adapter / Faire connaître et donner envie / Accompagner et soutenir / Innover et transformer. Le Schéma des formations sanitaires et sociales vise à organiser une offre de formations paramédicales adaptée, en quantité et en qualité, aux enjeux de santé en région.

FINANCEMENT DES EFSS

Le mouvement de réévaluation de places en 1^{ère} année de formations paramédicales posé dans le cadre de l'engagement régional « pour une région 100% Santé » adopté en 2019 et confirmé par le Ségur de la santé, au niveau national, se poursuit en 2022 avec +80 places en 1^{ère} année d'infirmière et +40 places en formation Aide-soignante.

Le niveau de mobilisation des crédits dédiés au financement du fonctionnement des instituts de formation paramédicale reflète l'équilibre qui a été trouvé sur cette année entre la prise en compte de nouvelles dépenses liées au projet de développement des instituts de formation ainsi qu'à l'impact des revalorisations salariales décidées par le gouvernement en 2021 pour ce secteur, pour lesquelles une compensation financière a été perçue. En complément, les excédents constatés sur certains budgets d'instituts de formation ont été, comme en 2021, mobilisés pour participer à l'équilibre de ces budgets de fonctionnement et limiter le recours à des crédits propres supplémentaires de la Région.

La recette perçue correspond aux crédits attendus au titre de la convention « Plan de relance », signée avec l'Etat pour la période 2021-2022, afin d'accompagner la Région dans le financement de places supplémentaires dans les formations paramédicales ainsi qu'au financement des revalorisations salariales décidées pour les agents soignants au titre du Ségur de la Santé.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

L'année 2022 est marquée par la poursuite des travaux préparatoires de la maîtrise d'œuvre du chantier de reconstruction de l'IFSI de Châteauroux sur le site Balsan pour fiabiliser les choix architecturaux à faire en lien avec les contraintes particulières de reconstruction dans un site classé.

Les dépenses concernent le renouvellement des équipements des instituts de formation (équipements de simulation, matériels pédagogiques pour les travaux pratiques,...), les travaux d'aménagement qui ont pu être réalisés (centre de documentation à l'IFSI de Blois, salle de simulation à l'EUK-CVL, réfection du système de sécurité incendie de l'IFSI de Chartres,...) ou les phases préparatoires au lancement de nouveaux projets immobiliers (participation à l'achat du terrain du futur IFSI-IFAS-IFA de Blois). A noter cette année, des équipements informatiques ont été achetés pour être mis à disposition des apprenants par les instituts de formation, avec l'appui des crédits européens du dispositif de relance REACT-UE.

Malgré une optimisation dans l'engagement des crédits dédiés au soutien à l'équipement et à l'investissement des instituts de formation sanitaire et sociale, des sous-consommations ont été constatées sur certains projets du fait du retard pris dans la conduite des travaux majoritairement.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

Les dépenses réalisées prennent en compte la revalorisation annuelle du montant des bourses portée par l'Etat à + 4% pour la rentrée 2022. Elles intègrent également le paiement sur le dernier trimestre 2022 d'une indemnité exceptionnelle voulue par l'Etat pour les étudiants boursiers afin de faire face à l'inflation. Sur ce dernier point, une recette équivalente sera enregistrée sur le budget 2023.

SYSTEME D'INFORMATION - FSS

Les dépenses effectivement réalisées au titre de la maintenance des briques applicatives de SOLSTISS, outil interrégional de gestion des financements des EFSS, ont été inférieures à celles initialement identifiées. Le financement de ce progiciel de gestion se fait dans le cadre du groupement inter-régions d'achats relatifs aux systèmes d'informations.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

CULTURE

CULTURE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Fonctionnement	2 355 150	2 273 288	97%	19 300	19 293	100%
SPECTACLE VIVANT	Fonctionnement	8 830 629	8 260 715	94%		9 922	
INDUSTRIES CULTURELLES	Fonctionnement	3 707 002	3 530 361	95%	15 000	82 500	550%
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Fonctionnement	4 313 774	3 712 314	86%		25 086	
POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 399 450	1 305 937	93%	10 000	53 629	536%
PATRIMOINE CULTUREL	Fonctionnement	3 252 995	3 127 438	96%	1 000	1 000	100%
RENAISSANCES	Fonctionnement	970 000	868 852	90%			
TOTAL Fonctionnement		24 829 000	23 078 904	93%	45 300	191 431	423%

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Investissement	500 000	201 188	40%	900 000		
SPECTACLE VIVANT	Investissement	30 000	24 125	80%			
INDUSTRIES CULTURELLES	Investissement	2 088 000	1 860 985	89%	60 000		
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Investissement	218 375	125 517	57%		2 458	
PATRIMOINE CULTUREL	Investissement	4 908 325	2 351 820	48%		158 732	
RENAISSANCES	Investissement		5 250				
TOTAL Investissement		7 744 700	4 568 884	59%	960 000	161 190	17%

BILAN GENERAL

Les effets de la crise sanitaire conjugués à ceux de la crise en Ukraine ont durablement impacté l'activité de la quasi-totalité des acteurs du secteur culturel. Depuis 2020, la Région s'est toujours tenue à leurs côtés de manière volontariste, maintenant son soutien dans le cadre de ses dispositifs de droit commun et adoptant en parallèle certaines mesures spécifiques dédiées notamment à soutenir les plus fragiles, parmi lesquelles FonSAT et « Paniers cultures », appel à projets « Culture et résilience écologique ».

Au regard de cette situation, le taux de consommation en fonctionnement s'établit à 93% sur la grande majorité des lignes budgétaires. Les lignes les moins consommées sont celles qui relèvent des actions de proximité avec les territoires, dont certains ont minoré de manière importante le niveau de leur activité.

Les variations les plus importantes sont en fait intervenues sur l'investissement, certains projets ayant été reportés du fait du contexte de crise d'une part et de complexité de certains chantiers, notamment au Domaine régional de Chaumont-sur-Loire. La mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention « Fonds de soutien des arts visuels » s'est effectuée trop tardivement pour que les crédits prévus puissent être totalement consommés.

Des recettes perçues correspondent pour une part aux 10 K€ accordés par le CNL (Centre national du livre et de la lecture) en 2022 pour sa participation financière aux projets « Aux arts lycéens et apprentis ! ». Concernant le secteur des industries culturelles, les sommes perçues du CNC (Centre national de la cinématographie) correspondent à sa participation pour le financement de deux postes de médiateur au sein de l'Association des cinémas du Centre et un poste de médiateur pour le Cinémobile géré par l'agence de cinéma audio-visuel, Ciclic. La Région a également perçu 30 K€ pour le COMTV. Les autres recettes correspondent à des trop-perçus de subventions, témoignant des difficultés des porteurs à mener à bien l'ensemble de leurs projets.

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

Le taux de réalisation pour les programmes en matière de soutien à l'architecture et l'art contemporain pour la section de fonctionnement est de 97 % (identique à l'année passée).

En matière d'investissement, le taux d'exécution est de 40 %, l'écart constaté tient en premier lieu au report en 2023 du versement des premiers acomptes du nouvel appel à initiatives « Fonds d'investissement arts visuels » dont les pièces pour verser le premier acompte n'ont pu être obtenues à temps. Le retard du recrutement du programmiste chargé du chantier des réserves du FRAC, le cabinet FL&CO, a entraîné le report de l'engagement des premières dépenses sur ce chantier.

SPECTACLE VIVANT

Le taux de réalisation pour les programmes en matière de soutien au spectacle vivant pour la section de fonctionnement est de 94 %, soit une progression de 3 points au regard de 2022 malgré une légère sous consommation de la ligne « Festival et manifestations du spectacle vivant » lié à un phasage budgétaire trop ambitieux dans ses prévisions.

En investissement, le taux d'exécution est de 80 %, avec une consommation des crédits de 24 K€. Cette baisse de consommations budgétaires s'explique par un nombre de dossiers déposés au titre de l'itinérance artistique plus faible qu'en 2021.

INDUSTRIES CULTURELLES

Pour le programme des industries culturelles, le niveau de réalisation s'établit à 95 %. Une légère sous-consommation est liée à celle de la ligne « Manifestations industries culturelles », en raison de la non-réception ou de la réception tardive de certaines pièces de solde.

En matière d'investissement, le taux de réalisation est de 89 %. Il s'explique entre autres par un report de calendrier des aides à la production audiovisuelle pour des dossiers de 2020 et 2021 et par le défaut de transmission de la convention COM TV de France 3 signée par le bénéficiaire.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

Cette ligne connaît un taux de réalisation de 86 % induit par :

- l'annulation et/ ou le recalibrage des programmations soutenues dans le cadre des Projets Artistiques et Culturels des Territoires (PACT) ;
- s'agissant des dispositifs prévus dans le cadre de la coopération avec le Département de l'Indre, la consommation budgétaire est légèrement en baisse au regard de l'arrivée tardive du bilan des Fédérations des sociétés musicales de l'Indre.

Sur le plan de l'investissement, le taux de réalisation s'établit à 57 %, en raison du ralentissement des opérations de développement local.

POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Au titre de la politique jeunesse en faveur de l'éducation artistique et culturelle, le taux de réalisation est de 93 %. La consommation budgétaire en légère baisse au regard de ce qui était attendu trouve sa source dans la mise en place d'une cagnotte de rentrée scolaire sur YEP'S afin de favoriser l'accès aux jeunes à la culture et la relance du secteur. En effet, cette mesure a connu une moindre mobilisation qu'escomptée.

PATRIMOINE CULTUREL

Le taux de réalisation pour les programmes en matière de soutien au patrimoine culturel pour la section de fonctionnement est de 96 % (identique à l'année passée).

En matière d'investissement, le taux d'exécution est de 48 %, l'écart constaté tient en premier lieu aux soldes reportés sur l'exercice 2023 du fait des difficultés des maitres d'ouvrages à tenir les plannings initialement établis, notamment pour les travaux de restauration du petit château de la Ferté Vidame (28) et des travaux de l'accueil immersif de Noirlac (18). Des projets ont également été repositionnés (Chartres).

En second lieu, pour le domaine régional de Chaumont-sur-Loire, dans le cadre de la conduite des opérations en maîtrise d'ouvrage régionale, certaines opérations ont été reportées car nécessitant des études préalables complémentaires.

RENAISSANCES

La saison 2022 des Nouvelles Renaissance sur le thème des jardins a été un succès. 970 K€ ont été engagés pour le soutien à des initiatives et événements, la promotion et la communication de cette démarche emblématique. 111 projets ont été financés en 2022 dans le cadre de l'appel à projet 8 grands projets ont eu lieu dans les 6 départements de la région.

650 projets ont été labellisés Nouvelles Renaissance en 2022, portés par environ 160 porteurs de projets.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

SPORTS

SPORTS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	2 191 000	2 281 478	104%			
PRATIQUES SPORTIVES	Fonctionnement	2 079 000	1 772 110	85%		52 200	
INSTALLATIONS SPORTIVES	Fonctionnement	50 000	33 817	68%			
TOTAL Fonctionnement		4 320 000	4 087 406	95%		52 200	
PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	1 000 000	987 602	99%		11 041	
INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	1 100 000	878 612	80%		67 542	
TOTAL Investissement		2 100 000	1 866 214	89%		78 583	

BILAN GENERAL

Il est avant tout nécessaire de rappeler la dynamique régionale existante autour de la politique en faveur du sport qui se traduit par une consommation financière de 5,95 M€, soit 92,7% de la prévision budgétaire globale de la thématique.

La juste appréciation de cette dynamique doit nécessairement associer complémentirement au budget sport, le soutien financier déployé dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi associatif sportif avec le dispositif CAP'ASSO, ainsi que celui lié à l'aménagement du territoire dans le cadre des CRST sur le co-financement de la construction et de la rénovation d'équipements sportifs sur les territoires.

Il est à noter que l'année 2022 aura été pour le domaine du sport, la 1^{ère} année de plein exercice post COVID. Si en son début, elle a encore été impactée par une certaine incertitude quant à une reprise éventuelle de certaines restrictions, l'évolution globale du contexte sanitaire a contribué en un regain de confiance au niveau associatif et un retour progressif vers une activité « normale ».

Ceci se traduit par un taux de réalisation budgétaire de 95% en fonctionnement et par un taux de 89 % en investissement.

SPORTS DE HAUT NIVEAU

Avec un taux de réalisation de 104 % pour l'année 2022, et une évolution de 8 points, ceci illustre une pleine et entière activité des structures (pôles, centres régionaux, clubs) qui forment vers le haut niveau, ainsi que des clubs qui évoluent au plus haut niveau de leur discipline.

PRATIQUES SPORTIVES

Le niveau de réalisation de la prévision financière en matière de fonctionnement sur le développement de la pratique sportive reste stable pour l'année 2022, à hauteur de 85%. Deux éléments d'explication peuvent néanmoins être relevés :

- Le retour à une activité normale en matière de soutien aux manifestations sportives s'est fait progressivement et à quand même limité certaines initiatives en début d'année 2023.
- La modification du règlement financier et le passage à un versement d'acompte de 40% là ou antérieurement 50% était versé, a réduit d'autant le niveau de réalisation sur le renouvellement du conventionnement pluriannuel de développement avec les ligues et le CROS, dont le versement global se réalise sur deux exercices.

Avec un taux de réalisation de 99%, nous avons constaté sur le dispositif d'aide à l'investissement en matériel sportif et véhicule, une forte reprise des projets mis en suspend durant la crise sanitaire.

INSTALLATIONS SPORTIVES

La ligne de crédit permettant de répondre à des besoins d'entretien urgent et de renouvellement d'équipements pour le CREPS a été utilisée à hauteur de 68%.

La consommation budgétaire en matière d'investissement se situe à un niveau de réalisation de 80%. Les décalages et les retards pris dans la réalisation des projets d'investissements soutenus, ont minoré le niveau de consommation prévu initialement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

VIE CITOYENNE

VIE CITOYENNE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Fonctionnement	490 000	287 362	59%		189	
TOTAL Fonctionnement		490 000	287 362	59%		189	

DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Investissement	55 000	32 177	59%			
TOTAL Investissement		55 000	32 177	59%			

BILAN GENERAL

Démocratie permanente

Voté en plénière du 19 avril 2018, le plan d'actions « Faire vivre la démocratie permanente en région Centre-Val de Loire » porte sur quatre ambitions déclinées en 25 mesures. Son déploiement s'est poursuivi en 2022 avec notamment :

- Le développement et la structuration du réseau des « Porte-Voix, activateurs de la citoyenneté » et du blog ma part citoyenne dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat avec Villes au Carré ;
- L'animation et l'outillage en « Monopoly des inégalités » lors d'ateliers dans le cadre des Etats généraux de la Jeunesse.

Le montant total des crédits de paiement sur ce volet du programme s'élève à 100 K€.

Egalité

En juin 2018, la collectivité régionale a adopté un plan d'actions régional pour l'égalité 2018-2021 « Toutes et tous mobilisé-es pour l'égalité » se déclinant à travers 3 axes d'orientations, 8 objectifs et 34 actions concrètes, en cohérence avec les compétences régionales. Alors que la Région a enclenché une réflexion pour de nouvelles ambitions en faveur de l'égalité en 2022, le déploiement de ce plan d'actions s'est continué sur cette même année à travers notamment :

- Le développement et la structuration du réseau des Centres d'Information pour les Droits des Femmes et des Familles via le soutien à la Fédération Régionale des CIDFF ;
- Le soutien à l'égalité femmes-hommes dans le secteur culturel par le financement du programme de mentorat Affranchies et le développement des actions portées par le collectif HF Centre-Val de Loire ;
- Le déploiement d'actions en faveur d'une égalité et d'une justice sociale par le financement du réseau de Secours Populaire Français en région Centre-Val de Loire.

En investissement, les crédits de paiement ont permis de solder l'appel à projets initiatives solidaires de la période Covid.

Le montant total des crédits de paiement sur ce volet du programme s'élève à 220 K€.

EUROPE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

EUROPE

EUROPE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Fonctionnement	26 164 633	17 664 412	68%	26 164 633	17 664 412	68%
PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER	Fonctionnement	24 000 000	20 960 718	87%	24 000 000	20 960 718	87%
PROGRAMMATION 2021-2027 (PCE)	Fonctionnement	10 672			10 672		
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Fonctionnement	953 695	255 296	27%	1 039 000	44 962	4%
ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020	Fonctionnement	950 000	738 220	78%			
ASSISTANCE TECHNIQUE 2021-2027	Fonctionnement		321				
REGION BENEFICIAIRE FINAL (2014-2020)	Fonctionnement				10 892 695	12 309 601	113%
TOTAL Fonctionnement		52 079 000	39 618 966	76%	62 107 000	50 979 693	82%

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Investissement	74 721 000	47 842 227	64%	74 721 000	47 842 227	64%
PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER	Investissement	45 000 000	34 370 678	76%	45 000 000	34 370 678	76%
ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020	Investissement	100 000					
REGION BENEFICIAIRE FINAL (2014-2020)	Investissement		1 992 671		15 210 000	19 993 600	131%
TOTAL Investissement		119 821 000	84 205 576	70%	134 931 000	102 206 505	76%

BILAN GENERAL

Autorité de gestion des fonds européens depuis 2014, la Région est mobilisée pour la mise en œuvre de la politique de cohésion à travers la gestion des programmes opérationnels régional FEDER-FSE, interrégional FEDER Loire et enfin programme de développement rural – FEADER. Les 4 activités « Programmation 2014-2020 (PCE) », « PDR-FEADER » ainsi que « assistance technique » et « Région bénéficiaire final » transcrivent l'activité de gestion des 3 programmes opérationnels.

L'année 2022 a vu la pleine exécution du dispositif de relance européen REACT-EU. Ce plan en réponse à la crise de la pandémie de COVID-19, vise à fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Entrés dorénavant dans leur phase de clôture, les programmes européens connaissent en 2022 une année de pleine mise en œuvre, en termes de paiements des bénéficiaires.

Pour autant, la crise sanitaire a retardé de nombreux projets et de nombreux avenants de prolongation ont eu un impact conséquent sur la consommation des crédits des différents programmes.

PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)

Cette activité rend compte de l'activité de la collectivité en tant qu'autorité de gestion de deux programmes opérationnels (POR Centre-Val de Loire et PO Interrégional Loire).

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 68 %. Les actions les plus consommatrices sont les formations professionnelles (6,6 M€) sur le volet FSE/IEJ du POR, la biodiversité (1,9 M€) sur le POI, l'accompagnement des entreprises innovantes (2,1 M€) et l'usage des TIC Santé (2 M€) sur le volet FEDER du POR.

En section d'investissement, le taux de consommation s'établit à 64 %. Les actions les plus consommatrices sont les investissements de recherche (3,7 M€), les investissements productifs (2,6 M€), l'efficacité énergétique des bâtiments (2,3 M€) sur le volet FEDER du POR, le très haut débit (6 M€), l'instrument financier CAP REBOND (11 M€) et le COEPI (15,2 M€) sur le volet REACT-EU du POR.

La sous consommation s'explique par les avenants de prolongation liés à la crise engendrée par la pandémie de COVID-19, par des dépôts tardifs des demandes de paiement, des abandons d'opérations et des acomptes non-sollicités.

S'agissant des recettes, celles-ci sont égales aux dépenses.

PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER

Si le Conseil régional est autorisé de gestion du Programme de Développement Rural, l'exécution financière relève de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui a été désignée comme autorité de paiement au niveau national. Pour autant, il convient de rendre compte, dans le budget, de cette gestion financière.

En fonctionnement, le taux de consommation est de 87 % (21 M€) avec notamment une faible contractualisation sur les demandes des agriculteurs sur les aides au maintien de l'agriculture biologique (créditées de 11M€ de crédits du plan de relance européen en 2021). Ces aides seront reconduites en 2022 et en 2023 pour optimiser les reliquats de crédits.

Pour cet exercice, l'arrêté des comptes établi par l'ASP a donné lieu à un taux d'exécution de 76% (34,4 M€) en investissement qui repose principalement sur un décalage dans le temps des investissements réalisés par les agriculteurs (suite à la crise COVID, la hausse des coûts des matériaux) et une masse de crédits d'investissements agricoles du plan de relance européen engagés en début 2022, ce qui déporte de quelques mois la réalisation des projets, et le versement des subventions correspondantes).

S'agissant d'une inscription comptable, les recettes ont été titrées à un niveau équivalent.

SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX

Le taux de consommation en investissement est de 27% sur un périmètre financier qui demeure restreint à 0,953 M€ de crédits votés.

La sous-consommation s'explique essentiellement par le décalage des dépenses relatives au programme LIFE (0,35 M€) et ENERGIE (50 K€). Sur LIFE, la Région a fait remonter ses dépenses mais ces dernières ont fait l'objet d'un contrôle qui a décalé sur 2023 les remboursements. Sur ENERGIE, des actions et des prestations ont été annulées ou retardées.

S'agissant des recettes, le taux de consommation est de 4%. Les recettes attendues pour le préfinancement du projet LIFE (1 M€) sont décalées sur 2023 également.

ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020

L'assistance technique correspond à des dépenses réalisées par la collectivité afin d'assurer ses fonctions d'autorité de gestion dans les domaines de l'achat de prestations (évaluations, contrôles de service fait, visites sur place, audits d'opération), de la valorisation et de la communication sur les projets ainsi que de l'organisation des comités de suivi. Les dépenses de personnel ne sont pas retranscrites dans ce programme mais sont également suivies et valorisées auprès de la Commission européenne.

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 78 % : cette sous-consommation s'explique par des dépenses non réalisées sur l'assistance technique du FEADER.

En section d'investissement, le taux de consommation est nul sur un périmètre financier qui demeure restreint à 0,1 M€, cette sous-consommation s'explique par des actions de communication non réalisées.

REGION BENEFICIAIRE FINAL (2014-2020)

Le programme « Programmation 2014-2020 – Région Bénéficiaire final » consolide les recettes de la collectivité lorsque cette dernière est bénéficiaire des fonds européens (FEDER et FSE) que ce soit sur des crédits d'intervention (Apprentissage, Formation professionnelle, Efficacité énergétique etc.) ou bien au titre de l'assistance technique.

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 113 % : les principales recettes concernent la formation professionnelle (9,7 M€) et l'assistance technique forfaitaire du FEADER (1,8 M€).

En section d'investissement, le taux de consommation s'établit à 131 % : les principales recettes concernent l'opération COEPI au titre de REACT-EU (15,3 M€) et l'assistance technique forfaitaire (3,8 M€).

OPTIMISATION DES RESSOURCES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

COMMUNICATION

COMMUNICATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
COMMUNICATION	Fonctionnement	3 900 000	4 579 491	117%		72 451	
TOTAL Fonctionnement		3 900 000	4 579 491	117%		72 451	

En 2022, la communication de la Région s'est déployée au travers d'actions visant la mise lumière des interventions régionales et l'information des bénéficiaires potentiels des dispositifs mais également l'accompagnement des initiatives des acteurs animant les territoires.

Ainsi, l'objectif prioritaire de communication proposé en 2022 a été de renforcer la compréhension et la perception de la présence régionale par tous les habitants dans leur quotidien et la territorialisation des politiques régionales, c'est-à-dire leur diffusion auprès de tous les publics dans la proximité de tous les territoires de vie.

Ces grands objectifs ont ainsi irrigué de façon transversale les actions menées dans le cadre des compétences régionales, en prenant appui sur la mise en place de cadres solides pour mieux informer en proximité :

- La création d'une nouvelle charte graphique permettant une meilleure visibilité de la Région dans ses différentes interventions ; signature plus visible et plus informative ;
- Le lancement en fin d'année d'un journal – magazine distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la région avec un cahier territorialisé (pour chaque département) ;
- Des plans de communication s'appuyant sur les médias locaux pour les achats d'espaces et s'attachant à proposer dans la narration des illustrants aux actions régionales dans les territoires.

L'utilisation des outils de communication audiovisuels et digitaux avec une part croissante de création de contenus éditoriaux a permis de multiplier les reportages et articles sur les interventions régionales dans le quotidien des acteurs et habitants au sein des territoires.

Au-delà de ce redimensionnement de la communication sur les territoires, il faut noter également en 2022 la montée en puissance de la communication autour des grands événements sportifs nationaux – Coupe du Monde de rugby 2023, JO et JOP 2024 et l'accompagnement de la dynamique en Centre-Val de Loire : promotion de l'opération « Prends-toi aux Jeux », production de supports faisant la promotion de la région « Terre de Jeux », ou pour obtenir l'accueil de l'équipe d'Irlande de rugby à Tours.

La communication a poursuivi ses actions récurrentes d'information sur les dispositifs et services en direction de ses différents publics :

- Campagne de rentrée scolaire et tout au long de l'année pour les jeunes et les familles : information sur les aides régionales aux lycéens, étudiants, apprentis, et les jeunes de 15 à 25 ans, sur la plateforme YEP'S ;
- Campagnes tout au long de l'année sur les transports régionaux Rémi : abonnements professionnels, abonnements « jeunes », tarifs spéciaux, offres tourisme (avant l'été) transports scolaires (au moment des inscriptions en mai) ;
- Human tech days : accompagnement de toute la communication de l'événement : logistique et mise en visibilité : organisation d'ateliers dématérialisés, création d'une plateforme dématérialisée d'œuvres numériques, concours de pitch avec le dispositif Fundtruck (camion itinérants) ;

- Campagne d'attractivité touristique, sur tous les aspects du tourisme régional : cyclo-tourisme, slow tourisme, destinations ;
- Plan de communication sur les Nouvelles Renaissances ;
- Promotion de l'offre de formation professionnelle et du dispositif DEFI, en direction des demandeurs d'emploi et des publics éloignés ;
- Promotion de l'événement « Automne Gourmand » qui se pérennise, en soutien aux acteurs de la restauration, et pour nourrir l'attractivité régionale et allonger la saison touristique ;
- Accompagnement de la COP régionale.

La communication s'est également déployée sur les grands événements qui ont pu reprendre après les années COVID : festivals (Printemps de Bourges, Terre du Son, Rendez-vous de l'Histoire...), Salon international de l'agriculture, Rendez-vous Compétences-Emploi... A noter l'organisation des 1ères Rencontres Inter-régionales de l'Orientalisme à l'automne qui ont réuni l'ensemble des acteurs, en lien avec Région de France, pour faire un état des lieux des expérimentations menées par les régions sur cette compétence.

La communication appuie l'organisation de nombreux événements culturels et sportifs dans les territoires, via l'achat de places qui sont proposées aux jeunes et aux publics éloignés en particulier (18000 places). Elle est également intervenue aussi en mettant à disposition le car podium de la Région qui permet aux acteurs locaux de disposer d'un outil professionnel - scène, animation et sonorisation - pour leurs événements.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Fonctionnement	4 548 500	4 349 932	96%		623 392	
SYSTEMES D'INFORMATION	Fonctionnement	4 342 000	4 204 603	97%		6 955	
VEHICULES	Fonctionnement	971 000	810 236	83%			
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 803 000	5 382 035	93%		9 584	
FRAIS D'ADMINISTRATION	Fonctionnement	1 928 000	1 484 173	77%		6 278	
PILOTAGE ET DONNEES	Fonctionnement	752 500	475 146	63%			
TOTAL Fonctionnement		18 345 000	16 706 125	91%		646 210	

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Investissement	22 142 500	1 025 177	5%			
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	3 810 000	3 908 459	103%		40 000	
VEHICULES	Investissement	2 170 000	298 854	14%			
FRAIS D'ASSEMBLEE	Investissement	15 500	6 293	41%			
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	2 000					
TOTAL Investissement		28 140 000	5 238 783	19%		40 000	

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

Les frais de fonctionnement de l'activité couvrent les dépenses de loyers, fluides, nettoyage, gardiennage, assurances et travaux d'entretien. L'élément majeur d'évolution par rapport aux exercices antérieurs concerne le tarif des fluides. Cependant, la maîtrise de la consommation hivernale et les contrats passés avec le GIP Approlys ont permis de modérer cette évolution.

En investissement, les crédits votés à hauteur de 20 M€ pour l'évolution du patrimoine administratif (intégration des effectifs FEADER, opportunités bâtimementaires...) n'ont pas été consommés. Les 1,025 M€ de crédits engagés ont notamment permis de réaliser des travaux sur le bâtiment de l'EMOP 18, l'accessibilité PMR du siège et de verser les premières avances des travaux de l'hémicycle.

SYSTEMES D'INFORMATION

Au-delà des dépenses de fonctionnement nécessaires au maintien en condition opérationnelle et de sécurité des systèmes d'information, les crédits affectés ont été consacrés à la modernisation des infrastructures techniques, à l'évolution des applications métiers et transverses et à l'amélioration de l'environnement de travail des utilisateurs.

Les principales dépenses relatives aux infrastructures ont concerné la mise à jour des systèmes de téléphonie, de stockage et sauvegarde et les deux contrôleurs de domaine.

Concernant les applications informatiques, les crédits affectés ont permis la mise en service du portail « Pass'Création » pour la Direction de l'Economie, la mise en ligne des nouveaux sites Internet de l'inventaire du patrimoine et du CESER, à la poursuite du programme de refonte du Système d'Information des Ressources Humaines avec la mise en service du portail agents Civil et d'une nouvelle application de gestion des recrutements, la poursuite de l'évolution du portail des aides avec les développements relatifs à la gestion des aides FEADER.

Du côté de l'environnement utilisateur, les crédits affectés ont été consacrés au renouvellement du parc informatique avec notamment le renouvellement de celui des conseillers régionaux, ainsi

qu'à l'équipement de 12 salles de réunions du système de visioconférence connectés et compatibles avec la plateforme collaborative régionale Teams.

2022 a été enfin marquée, d'une part, par la réalisation d'un audit de sécurité des systèmes d'information, en lien avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et l'octroi de subventions issues du plan France Relance, et d'autre part, par le lancement des travaux d'élaboration du prochain Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information (SDSSI).

VEHICULES

2,17 M€ de crédits de paiement en investissement ont été votés pour les besoins annuels de renouvellement du parc (11 véhicules en 2022 pour 298 K€) et des crédits prévisionnels qui n'ont pas été consommés pour un éventuel changement du car-podium régional et son tracteur.

Pour la troisième année, le renouvellement du parc s'est fait entièrement par des véhicules propres (hybrides et hybrides rechargeables).

En fonctionnement, une augmentation sensible (810 K€ en 2022 contre 646 K€ en 2021) est à noter sur cette activité, conséquence directe de l'augmentation forte du prix des carburants.

FRAIS D'ASSEMBLÉE

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la prise en charge des indemnités, des frais de formation et de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, ainsi que des frais de représentation des deux assemblées.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les crédits inscrits au titre de ce programme ont été affectés au fonctionnement administratif de l'Institution régionale, notamment les affranchissements, la documentation, les fournitures de bureau.

PILOTAGE ET DONNEES

L'année 2022 a été marquée par la finalisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préfiguration d'une gestion des relations usagers, l'engagement d'études (évaluation environnementale et conseil juridique) pour la modification du SRADDET, la réalisation d'une étude sur l'attractivité de la région et l'engagement de deux évaluations sur les politiques agriculture et aménagement culturel du territoire.

Sur l'aspect pilotage financier, 73 K€ ont permis le mandatement des marchés liés à la gestion de la dette (conseil, notation, programmation pluriannuelle). Concernant la préparation à la certification des comptes, les crédits ouverts au BP à hauteur de 80 K€ n'ont pas été consommés puisque les travaux menés en interne (transposition de l'instruction budgétaire et comptable M57) n'ont pas nécessité de recourir à une prestation de conseil externe.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

MOYENS GENERAUX FINANCIERS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	35 308 000	35 307 522	100%	34 958 000	33 740 329	97%
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	400 000	400 000	100%	782 018 665	784 591 851	100%
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Fonctionnement				216 986 000	217 604 324	100%
DETTE ET TRESORERIE	Fonctionnement	12 400 000	10 731 841	87%		265 880	
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Fonctionnement	1 961 000	1 955 802	100%	1 300 000	377 758	29%
PROVISIONS/DOTATIONS	Fonctionnement	2 235 000	2 213 249	99%	2 105 800	2 104 965	100%
TOTAL Fonctionnement		52 304 000	50 608 413	97%	1 037 368 465	1 038 685 107	100%

PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement		74 500		50 791 400	50 804 328	100%
DETTE ET TRESORERIE	Investissement	52 179 000	51 178 093	98%	365 300 000	278 420 000	76%
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement				370 400		
TOTAL Investissement		52 179 000	51 252 593	98%	416 461 800	329 224 328	79%

FISCALITÉ

Tous produits confondus, le produit total des ressources fiscales est en hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est liée directement à l'intégration de la péréquation et du FNGIR dans la part de fraction de TVA remplaçant la CVAE et au fort dynamisme de la TVA en 2022. Les autres recettes fiscales sont, au mieux, stables. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation reste très en-deçà du niveau pré-crise sanitaire.

Recettes en € (hors attributions de compensation)	Voté 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
IFER	32 000 000	30 782 250	96,2 %
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	83 153 665	83 374 417	100,3 %
Modulation régionale de la TICPE	30 200 000	30 362 356	100,5 %
Majoration Grenelle de la TICPE	29 000 000	28 267 893	97,5 %
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	11 305 000	11 304 746	100 %
TICPE « formation professionnelle »	12 360 000	12 360 483	100 %
Primes inflation	-	808 200	
FRACTION TVA (LFI 2017)	224 100 000	224 132 159	100 %
FRACTION TVA (CVAE)	391 900 000	393 981 597	100,5 %
TOTAL	814 018 665	815 374 101	100,2 %

Dépenses en € (hors attributions de compensation)	Voté 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
Fonds de solidarité	400 000	400 000	100 %

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. En Région Centre-Val de Loire, le produit des IFER 2022 (30,8 M€) est en baisse de 1 % par rapport à 2021. Le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications est en baisse de 3 %, celui de l'IFER applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs est stable.

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du volume des

immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Le produit de l'exercice 2022 – égal à 83,4 M€ – correspond aux immatriculations réalisées sur la période comprise entre décembre 2021 et novembre 2022 (-13 %).

Le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est destiné à faire face à l'accroissement des charges consécutif aux transferts de compétences d'une part, et à assurer le financement de projets structurants dans le domaine des transports d'autre part. Depuis 2020, il est strictement dépendant du volume de carburants vendu sur le territoire national, et non plus régional, au cours de l'année. Le produit de la modulation, basé sur l'année civile, a augmenté de 2,9 % soit 30,4 M€ et celui de la majoration « Grenelle » de 1 % et est donc de 28,3 M€.

Le produit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage est composé d'une fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et d'un reversement des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la CVAE. Compte tenu, tout d'abord, de la réforme de la taxe d'habitation ayant entraîné, en 2021, une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions compensée intégralement par l'attribution d'une dotation puis, de la baisse des impôts de production, (la suppression de la part régionale de CVAE et de la réduction de la CFE), le produit des frais de gestion perçus par l'Etat a de nouveau diminué, en 2022. Cette diminution a été compensée, pour 2022, par une dotation. Le produit de la TICPE a quant à lui évolué compte tenu de la loi de finances pour 2022 qui intègre la compensation provisionnelle de la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelles (+ 4,1 M€). Au vu de ces ajustements, le produit de la TICPE et des frais de gestion est de 23,7 M€. La TICPE est néanmoins toujours soumise à la reprise de 2,9 M€ pour la Région Centre-Val de Loire, au motif que celle-ci dépensait davantage que les autres Régions pour l'apprentissage.

La loi de finances pour 2022 a compensé l'indemnité inflation de 100 € versée aux étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales et des stagiaires de la formation professionnelle (0,8 M€).

La TVA (dont péréquation de CVAE 2020 voir ci-dessous) représente dorénavant la part la plus importante des recettes institutionnelles avec, sur 2022, plus de 59 % du total de celles-ci toutes ressources confondues :

- La fraction introduite par la loi de finances pour 2021 en remplacement de la part régionale de la CVAE - soit le produit de CVAE 2020 (321,8 M€) et les montants de péréquation de CVAE 2020 et 2021 (13,6 M€) - intègre également, depuis la loi de finances pour 2022, le FNGIR (24,1 M€) qui bénéficie donc du dynamisme global. Le produit pour 2022, basé sur l'encaissé et la dynamique notifiée (et non réelle) est donc de 394 M€.
- Depuis 2018, les Régions perçoivent une fraction de la TVA en remplacement de la DGF. Le produit 2022 titré, basé sur une évolution à 9% est de 224,1 M€. Cette recette est directement corrélée à l'activité économique.

La loi de finances pour 2022 a introduit un nouveau Fonds de Solidarité destiné à renforcer la solidarité financière entre les régions, en remplacement du fonds national de péréquation des ressources des régions, réparti jusqu'en 2021. Le montant de ce nouveau fonds est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fractions de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP), un indice synthétique de reversement est ensuite appliqué. Celui-ci est basé sur quatre critères pondérés, fixés par la loi, à savoir la population, la densité, le revenu par habitant et le nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans. La Région a été contributrice à hauteur 0,4 M€.

Attributions de compensation (loi NOTRe) en €	Voté 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
Dépenses	35 308 000	35 307 522	100 %
Recettes	2 958 000	2 958 079	100 %

Enfin, pour rappel, les attributions de compensations faisant suite aux transferts de compétence entre la Région et les Département constituent à la fois une recette et une dépense dont le montant est figé.

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ÉTAT

En section de fonctionnement, les dotations et participations se sont élevées à 217,6 M€ en 2022, soit une baisse de 26 M€, par rapport à 2021. Celle-ci s'explique principalement par l'intégration du FNGIR à la fraction de TVA-part CVAE (-24,1 M€) donc à sa prise en compte en fiscalité, à la dégressivité de la contribution de l'Etat aux TET (-9,8 M€) ainsi qu'à la diminution toujours continue des dotations intégrées dans le périmètre des variables d'ajustement des concours de l'Etat (-3 M€). L'attribution d'une nouvelle compensation liée à la perte des frais de gestion de CVAE et CFE (3,9 M€), le soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage (4,8 M€) et l'accompagnement financier due à la revalorisation des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle (0,6 M€) viennent en partie atténuer la baisse.

Recettes en €	Voté 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
DGD	22 000 000	22 390 384	101,8 %
TICPE « compensation »	127 710 000	127 709 469	100 %
DTCE-FDL	1 040 000	1 080 681	103,9 %
DCRTP	14 500 000	14 564 947	100,4 %
Neutralisation réforme apprentissage	4 800 000	4 799 097	100 %
FCTVA (fonctionnement)	200 000	142 773	71,4 %
TET	24 500 000	24 500 000	100 %
Attribution compensation déchets	116 000	115 896	99,9 %
DOTATION FONCTIONNEMENT APPRENTISSAGE	6 940 000	6 938 200	100 %
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION TH	14 780 000	10 831 575	73,3 %
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION CVAE ET CFE		3 960 165	
DOTATION REVALORISATION REMUNERATION FP	400 000	571 137	142,8 %
TOTAL	216 986 000	217 604 324	100,3 %

Le produit de la part résiduelle de la dotation générale de décentralisation (DGD), est légèrement supérieur par rapport à l'exercice précédent.

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation » a pour objet de financer les transferts de compétences. Il est en très légère augmentation (+ 0,6 %, soit 127,7 M€).

A l'issue de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) s'est substituée aux allocations compensatrices préexistantes. Dans la mesure où elle figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, son montant a été minoré de plus de 60 % par rapport à l'exercice précédent (1,1 M€).

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) permet le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité. Celui-ci a été minoré de 8,1 % (14,6 M€) du fait qu'il figure également dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat.

Depuis la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel a été supprimée la compétence « aide aux employeurs d'apprentis ». Néanmoins, depuis cette suppression en 2020, la Région perçoit 4,8 M€ de soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

La Région Centre-Val de Loire bénéficie par ailleurs d'un remboursement anticipé de la TVA calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement a été de 0,1 M€.

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat, en 2017, afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) à compter du 1^{er} janvier 2018, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation des lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat a été égal à 24,5 M€ en 2022, dernière année de la dégressivité de cette contribution.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit que depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Sur cette dernière dotation, le montant perçu pour la Région Centre-Val de Loire est de 6,9 M€. Ce fonds a été versé par France Compétences, organisme de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Comme évoqué précédemment, la réforme de la taxe d'habitation a entraîné une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions. L'Etat a garanti la compensation aux collectivités. Une dotation de 10,8 M€ est attribuée annuellement. Également, une dotation de compensation liée à la baisse des frais de gestion de la CVAE et de la CFE a été attribuée, pour l'année 2022, à hauteur de 3,9 M€.

Dans le cadre de la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, une revalorisation anticipée de 4 % des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle a été prévue. A cet effet, la loi de finances rectificative pour 2022 a prévu l'attribution d'une dotation pour accompagner financièrement les Régions afin de compenser la charge supplémentaire. Un acompte de 0,6 M€ a été versé à la Région.

Au niveau de la section d'investissement, le produit des dotations (50,8 M€) a augmenté de 10,2 % exclusivement liée au produit du FCTVA (+4,7 M€).

Recettes en €	Voté 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
DRES	22 800 000	22 785 661	100 %
FCTVA	15 900 000	15 927 267	99,9 %
DOTATION INVESTISSEMENT APPRENTISSAGE	12 091 400	12 091 400	100,2 %
TOTAL	50 791 400	50 804 328	100 %

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de de construction et

d'équipement des lycées. Son montant demeure figé (22,8 M€) depuis sa désindexation par rapport à l'inflation puis son gel.

Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'appuie sur les dépenses d'investissement réalisées, comptabilisées au compte administratif 2021 et jugées éligibles, auxquelles est appliqué un taux forfaitaire égal à 16,404 %. Le produit du FCTVA pour 2022 (15,9 M€) a augmenté de 41,5 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu notamment des investissements réalisés dans les lycées et au report de certains travaux suite aux confinements. Avec l'automatisation de la gestion du FCTVA, la majorité des dépenses éligibles au FCTVA est traitée selon une procédure automatisée. Néanmoins, dans certains cas particuliers, des dépenses doivent être retirées de l'assiette des dépenses éligibles, notamment en cas de cessions de biens mobiliers. Ainsi, un reversement du produit du FCTVA a été réalisé pour un montant de 74 500 €.

Comme pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2020, à destination des Régions, deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement. Le montant perçu au titre de l'investissement a été de 12,1 M€.

DETTE ET TRÉSORERIE

Recours à l'emprunt et capital restant dû

Dans un contexte particulièrement difficile marqué par la remontée des taux d'intérêts, ce sont 278,420 M€ qui ont été mobilisés pour satisfaire à l'équilibre budgétaire 2022. Deux thématiques peuvent être dégagées pour ces emprunts. Le financement du portage TET pour 98,420 M€ et le financement du budget de manière plus globale pour 180 M€. L'ensemble a été majoritairement réalisé par le biais d'émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN : 96,8 M€ pour le portage lié aux TET et 137,5 M€ pour le financement des autres investissements du budget régional.

Malgré un contexte particulièrement instable sur les marchés financiers marqués par une grande volatilité des taux d'intérêts et une remise en retrait de différentes poches d'investisseurs sur certaines périodes de l'année, le spread contre OAT, même s'il s'est détérioré (comme pour l'ensemble des autres émetteurs), est resté en cohérence avec ce qui est attendu compte tenu de la signature de la Région soit sur l'année 0,409%.

Référence	CRD	Maturité	Indice
2022-1 TET	16 800 000 EUR	2023	Taux fixe à 0 %
2022-2 TET	26 500 000 EUR	2024	Taux fixe à 0,29 %
2022-3 TET	22 000 000 EUR	2025	Taux fixe à 0,46 %
2022-4 TET	31 500 000 EUR	2024	Taux fixe à 0,12 %
2022-5	10 000 000 EUR	2040	Taux fixe à 2,163 %
2022-6	10 000 000 EUR	2041	Taux fixe à 2,162 %
2022-7	07 500 000 EUR	2042	Taux fixe à 2,156 %
2022-8	20 000 000 EUR	2043	Taux fixe à 2,162 %
2022-9	30 000 000 EUR	2038	Taux fixe à 2,522 %
2022-10	20 000 000 EUR	2039	Taux fixe à 3,43 %
2022-11	10 000 000 EUR	2032	Taux fixe à 3,29 %
2022-12	10 000 000 EUR	2033	Taux fixe à 3,365 %
2022-13	10 000 000 EUR	2030	EUR 3 M + 0,075%
2022-14	10 000 000 EUR	2031	EUR 3 M + 0,075%

Trois conventions bancaires ont été également mobilisées. Un crédit relais de 1,620 M€ sur 3 ans (taux fixe 1,43 %) pour compléter le besoin obligataire sur le portage TET. Deux autres

mobilisations, la première de 20 M€, le reliquat d'un contrat préexistant signé auprès de la Caisse d'Epargne, positionné sur EURIBOR 3 mois + 0,27 % et une nouvelle convention signée fin 2022 pour 30 M€ avec CACIB et placée pour 22,5 M€ sur une phase revolving (euribor 3 mois moyenné + 0,58 %).

L'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2021 à 1,129 Md€ (dont encours du contrat de performance énergétique : 10 M€ et portage TET 113,750 M€). En comptabilisant les engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette « au sens large » se positionne à 1,338 Md€.

Le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 1,57 % au 31/12/2022.

Annuité de la dette et frais financiers des instruments de trésorerie

Les intérêts de la dette amortissable (hors CPE) se chiffrent à 8,2 M€. En tenant compte du rattachement des Intérêts Courus Non Echus 2022 et de l'annulation des ICNE 2021 (solde de +1,9 M€), le mandatement passe à 10,1 M€. Sont également constatés sur l'exercice 2022, des titres émis pour plus de 0,3 M€ du fait d'émission de NEU CP à taux négatifs.

En effet, la gestion court terme a été optimisée par l'utilisation du programme de NEU CP et a permis de dégager plus de 238 K€ d'économies en termes de frais financiers. Sur l'année 2022, ce sont 12 NEU CP, pour un montant global de 550 M€, qui ont été émis à taux négatifs (-0,45 % en moyenne).

Le remboursement en capital est conforme à ce qui était attendu avec 51,2 M€ soit 98,2 % de réalisation des crédits votés.

Ligne « réaménagement de la dette »

Au niveau du « réaménagement de la dette », la recette de 22,5 M€ (évoquée ci-dessus) et mobilisée sur phase revolving a été inscrite sur cette ligne. Aucun autre mouvement n'a été réalisé notamment en dépenses du fait de l'extinction des lignes purement revolving présentes dans le stock de l'encours régional. Ainsi, les contrats offrant la possibilité de remboursement temporaire n'ont également pas été mouvementés, le contexte actuel de taux d'intérêts ne rendant pas opportun ce type d'opération.

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues, qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les créances éteintes...

En dépenses

En 2022, le montant des admissions en non-valeurs et créances éteintes a augmenté de 202 % par rapport à l'exercice précédent (1,955 M€ contre 0,648 M€ en 2021). Cette évolution est une conséquence de la COVID-19 (suspension des procédures collectives, fragilisation de la santé financière des entreprises...). En 2022, le montant des créances éteintes au titre d'une clôture pour insuffisance d'actif s'élève à 1,862 M€ (soit 95 % du total). Toutefois, la démarche prudentielle de la collectivité en matière de recouvrement des créances régionales – avec la constitution de provisions pour dépréciation des éléments d'actifs – a permis de couvrir 89 % des charges au titre des admission en non-valeur et créances éteintes.

En recettes

Au titre des cessions, la collectivité a réalisé 22 800 € de produits de cession résultant de la vente aux enchères de véhicules de l'administration. Elle a également réalisé 211 152 € de produits de cession d'immobilisations financières. En effet, la Région a cédé des parts de la SEM Territoires développement à la Communauté de Communes du Perche.

Dans le cadre des actions économiques engagées par la Région au cours de ces dernières années, la collectivité a perçu 140 764 € au titre de ses différentes prises de participations.

Ce produit se répartit comme suit :

- Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM ENERGIES RENOUVELABLES, la Région a perçu 30 240 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2021 ;
- Dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM PATRIMONIALE TERRITOIRE DEVELOPPEMENT, la Région a perçu 110 524 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2021.

PROVISIONS/DOTATIONS

En application des principes de prudence et de sincérité, la Région Centre-Val de Loire réalise des provisions dès l'apparition d'un risque. Ainsi, en 2022, 22 213 249 € ont été mandatés au titre des provisions, dont :

- 20 000 000 € pour risques et charges de fonctionnement (comptabilisés sur la politique transports au titre de la convention TER);
- 145 049 € pour litiges et contentieux ;
- 2 068 200 € pour dépréciation des éléments d'actif ;

Dans le même temps, la collectivité a procédé à la reprise de provisions à hauteur de 2 104 965 € dont :

- 364 585 € pour litiges et contentieux ;
- 1 740 380 € pour dépréciation des éléments d'actif ;

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	147 700 000	147 844 427	100%	2 950 000	3 436 061	116%
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	7 000 000	5 488 693	78%	575 000	613 884	107%
TOTAL Fonctionnement		154 700 000	153 333 119	99%	3 525 000	4 049 945	115%

BILAN GENERAL

La réalisation du budget sur le volet ressources humaines a été marquée, d'une part, par d'importantes mesures nationales en matière de rémunération des agents publics et, d'autre part, par les créations de poste effectuées à la suite d'un important travail d'adéquation entre les missions et les moyens au sein des services de la collectivité. Ces décisions ont conduit à ajuster les crédits de paiement lors des différentes étapes budgétaires sur le programme masse salariale.

Comme pour les exercices précédents, le budget des ressources humaines a permis, d'activer tous les leviers indispensables afin de garantir et maintenir un niveau de service nécessaire à l'accueil des élèves au sein des établissements scolaires.

Enfin, l'année 2022 a permis aussi d'intégrer progressivement un nouveau transfert de compétences qui voit le Conseil régional devenir autorité de gestion du FEADER au titre de la programmation 2021-2027.

MASSE SALARIALE

Ce programme intègre l'ensemble des dépenses liées à la rémunération des agents de la collectivité (rémunérations de base, régime indemnitaire, charges patronales) indépendamment de leur statut : fonctionnaires (dont stagiaires), contractuels de droit public et de droit privé (contrats aidés mais aussi apprentis). Il comprend également les dépenses relatives à l'intérim auquel la collectivité a pu avoir recours pour répondre à des situations et des urgences incompatibles avec les modalités de remplacement classiques.

En 2022, la masse salariale a évolué de 7,6 M€ (montants mandatés de CA à CA), soit une augmentation de 5,42 % par rapport à l'exercice précédent.

Celle-ci tient tout d'abord à différents mécanismes ou décisions du niveau national qui s'imposent à la collectivité en matière de maintien du pouvoir d'achat (dégel du point d'indice, hausse du SMIC et du traitement minimum, garantie individuelle du pouvoir d'achat) et dont l'impact est particulièrement important compte tenu de l'inflation.

Par ailleurs, un travail important a été mené au sein des services afin de déterminer les moyens nécessaires pour répondre aux ambitions politiques de l'exécutif mais également permettre le bon fonctionnement de la collectivité. Ce travail s'est concrétisé par, d'une part, la création de 20 postes et d'autre part, l'identification de 16 postes non permanents supplémentaires bénéficiant de financement extérieur.

Enfin, la mise en œuvre pluriannuelle du RIFSEEP s'est poursuivie avec le déploiement de la deuxième tranche du nouveau régime indemnitaire en septembre 2022. Son application doit s'achever en 2023 avec une troisième et dernière tranche.

Ainsi, le taux de mandatement s'établit à 100 % des crédits inscrits et votés lors des différentes étapes budgétaires qui ont permis d'ajuster les montants tout au long de l'année en prenant en compte les principales décisions prises notamment au niveau national.

Pour cet exercice, les recettes liées à la masse salariale s'établissent à 3,438 M€ qui proviennent du remboursement des indemnités journalières au titre des absences maladie des agents (1,712 M€), du versement des aides de l'Etat sur les contrats aidés (0,593 M€) et enfin de remboursements de rémunérations ou de charges patronales (1,130 M€).

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

En 2022, les dépenses relatives au programme « Autres dépenses de personnel » ont atteint 5,488 M€ et sont donc en net retrait par rapport au précédent l'exercice (- 23 %). Cette forte diminution est néanmoins purement conjoncturelle puisqu'elle correspond à une forte diminution du coût de l'assurance risques statutaires (changement de prestataire et révision des garanties couvertes en lien avec la prise en charge partielle des contrats de prévoyance des agents) qui a conduit à une économie de 1,8 M€.

De manière plus structurelle, les dépenses de ce programme se répartissent à travers les principales rubriques suivantes :

- Les avantages sociaux regroupant notamment la subvention versée au COS, la cotisation au prestataire d'action sociale (PLURELYA), les titres de services prépayés (CESU, chèques cadeaux, chèques vacances au bénéfice des agents en situation de handicap), la participation aux restaurants inter administratifs et à la carte Pass tickets restaurant et enfin la prise en charges des déplacements domicile-travail (Indemnités kilométriques Vélo – Abonnements transports collectifs). Cette rubrique représente 2,538 M€ de dépenses ;
- Les frais de formation, d'accompagnement et de recrutement. En 2022, les crédits consacrés à ces dépenses se sont élevés à 1,116 M€ et permettent d'intensifier les efforts initiés en 2020 pour accompagner les agents et les managers. Le retour à une situation sanitaire moins perturbée a permis de reprendre ces actions avec des modalités qui ont évoluées ;
- La santé et la sécurité au travail intègre les dépenses en matière de frais médicaux payés de prestations d'assistantes sociales et permet de soutenir les actions de prévention des risques et de protection à destination des agents. Ces dépenses représentent un montant de dépenses de 0,892 M€ en 2021.

La cotisation d'assurance Risques statutaires avec, comme indiqué précédemment) une forte diminution des dépenses (0,820 M€).

Sur ce programme, les principales recettes concernent les remboursements à la collectivité des coûts des tickets restaurant et des CESU payés par les agents soit 0,604 M€.

LES DECISIONS

L'approbation du compte de gestion

Le compte de gestion établi par le payeur régional doit également être soumis au vote de l'Assemblée lors de cette même session.

Le compte de gestion est adopté en totalité.

L'approbation du compte administratif

Le compte administratif 2022 est approuvé au chapitre, selon la balance générale présentée ci-après, dont il ressort :

Le montant total des dépenses réalisées s'établit à 2 566 849 839,22 € (avec le solde reporté N-1 de 115 517 010,79 €), dont 1 222 803 060,69 € en investissement et 1 344 046 778,53 € en fonctionnement.

Le montant total des recettes réalisées s'établit à 2 556 087 001,12 € (avec le solde de fonctionnement reporté de 15 906 334,64 €), dont 1 043 189 384,77€ en investissement et 1 512 897 616,35 € en fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 186 569 357,80 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement 179 613 675,92 €.

L'arrêté des comptes présente un excédent global de clôture d'un montant de 6 955 681,88 €.

INVESTISSEMENT

Chapitre nature	Libellé	DEPENSES					
		CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		1 402 323 671,79	1 222 803 060,69	0,00	179 520 611,10	684 075 604,76	423 210 445,14
90	Opérations ventilées	812 918 000,00	723 147 014,55	0,00	89 770 985,45	684 075 604,76	39 071 409,79
900	Services généraux	28 320 000,00	7 378 958,93	0,00	20 941 043,07	5 059 757,03	2 319 199,90
901	Formation pro. et apprentissage	21 511 400,00	19 472 481,29	0,00	2 038 918,71	19 470 733,13	1 748,16
902	Enseignement	154 840 900,00	152 540 935,33	0,00	2 099 964,67	151 530 020,01	1 010 915,32
903	Culture, sports et loisirs	9 844 700,00	6 435 068,29	0,00	3 409 601,71	6 429 848,29	5 250,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	78 764 000,00	71 500 997,20	0,00	5 263 002,80	70 420 388,79	1 080 610,41
906	Gestion des fonds européens	119 721 000,00	82 212 905,22	0,00	37 508 094,78	47 842 227,22	34 370 678,00
907	Environnement	5 138 000,00	4 934 247,84	0,00	203 752,36	4 934 247,84	0,00
908	Transports	332 778 000,00	327 621 628,03	0,00	5 156 371,97	327 607 420,03	14 208,00
909	Action économique	64 200 000,00	51 049 764,62	0,00	13 150 235,38	50 780 964,62	268 800,00
92	Opérations non ventilées	473 888 661,00	384 139 035,35	0,00	89 749 625,65		384 139 035,35
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	75 000,00	74 499,92	0,00	500,08		74 499,92
923	Dettes et autres opérations financières	62 104 000,00	51 178 062,78	0,00	10 925 907,22		51 178 062,78
925	Opérations patrimoniales	50 000 000,00	26 803 995,56		23 196 004,44		26 803 995,56
926	Transferts entre les sections	361 709 661,00	306 082 447,09		55 627 213,91		306 082 447,09
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		115 517 010,79					

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		1 402 323 671,79	1 043 189 384,77	0,00	359 134 287,02
90 Opérations ventilées		312 017 100,00	275 796 178,49	0,00	36 220 921,51
900 Services généraux		1 595 000,00	3 829 913,92	0,00	-2 244 913,92
901 Formation pro. et apprentissage		13 101 400,00	13 122 449,03	0,00	-21 049,03
902 Enseignement		50 204 700,00	48 833 023,07	0,00	3 371 676,93
903 Culture, sports et loisirs		960 000,00	239 773,43	0,00	720 226,57
904 Santé et action sociale		0,00	0,00	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires		217 000,00	98 338,37	0,00	120 663,63
906 Gestion des fonds européens		119 721 000,00	82 212 905,22	0,00	37 508 094,78
907 Environnement		0,00	0,00	0,00	0,00
908 Transports		118 228 000,00	118 707 584,01	0,00	-479 584,01
909 Action économique		8 000 000,00	10 754 193,44	0,00	-2 754 193,44
92 Opérations non ventilées		811 860 000,00	651 876 195,49	0,00	159 983 804,51
921 Taxes non affectées		0,00	0,00	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf R922-1068)		15 900 000,00	15 927 268,58	0,00	-27 268,58
923 Dettes et autres opérations financières		365 300 000,00	278 420 000,00	0,00	86 880 000,00
925 Opérations patrimoniales		50 000 000,00	26 803 995,56		23 196 004,44
926 Transferts entre les sections		380 660 000,00	330 724 933,35		49 935 066,65
95 Chapitre de prévision sans réalisation		162 929 561,00		0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement(1)		162 559 161,00			
954 Produits des cessions d'immobilisations (1)		370 400,00		0,00	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (2)		115 517 010,79	115 517 010,79		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00			

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)			
Dépenses de fonctionnement – Total		1 614 777 861,00	1 344 046 778,53	7 752 617,02	0,00	262 978 465,45	673 061 267,48	678 738 128,07
93 Services ventilés		998 364 700,00	946 145 320,61	3 554 374,76	0,00	48 665 004,63	673 061 267,48	276 638 427,89
930 Services généraux		79 458 695,00	75 630 735,27	872 230,33	0,00	2 955 729,40	13 832 179,37	62 670 788,23
931 Formation pro. et apprentissage		218 692 700,00	205 350 839,89	0,00	0,00	13 341 860,11	202 982 364,21	2 368 475,88
932 Enseignement		175 237 500,00	172 354 367,27	0,00	0,00	2 883 132,73	18 803 522,58	153 550 844,69
933 Culture, sports et loisirs		29 149 000,00	27 166 310,25	0,00	0,00	1 982 689,75	26 427 765,23	738 545,02
934 Santé et action sociale		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires		10 887 000,00	9 501 635,01	0,00	0,00	2 385 364,99	6 743 764,37	1 757 870,64
936 Gestion des fonds européens		50 175 305,00	38 625 129,67	0,00	0,00	11 550 175,33	17 664 411,67	20 980 718,00
937 Environnement		9 097 000,00	7 778 346,78	27 574,88	0,00	1 291 078,54	7 728 608,86	79 312,60
938 Transports		380 147 000,00	372 818 910,94	2 654 589,75	0,00	4 673 519,31	342 036 910,06	33 436 570,63
939 Action économique		45 520 500,00	37 919 045,53	0,00	0,00	7 601 454,47	36 843 741,13	1 075 304,40
94 Services communs non ventilés		453 854 000,00	397 901 457,92	4 198 242,26	0,00	51 754 299,82		402 099 700,18
940 Impositions directes		35 308 000,00	35 307 521,62	0,00	0,00	478,38		35 307 521,62
941 Autres impôts et taxes		400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00		400 000,00
942 Dotations et participations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
943 Opérations financières		14 361 000,00	8 889 400,36	3 798 242,26	0,00	1 673 357,38		12 687 642,62
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus		890 000,00	786 353,59	0,00	0,00	123 646,41		786 353,59
945 Provisions et autres opérations mixtes		22 235 000,00	22 213 249,00			21 751,00		22 213 249,00
946 Transferts entre les sections (autres que virement)		380 660 000,00	330 724 933,35			49 935 066,65		330 724 933,35
947 Transferts dans section fonctionnement		0,00	0,00			0,00		0,00
95 Chapitre de prévision sans réalisation		162 559 161,00		0,00				0,00
953 Virement à la section d'investissement(1)		162 559 161,00		0,00				0,00
Total des groupes fonctionnels		1 614 777 861,00	1 344 046 778,53	7 752 617,02	0,00	262 978 465,45	673 061 267,48	678 738 128,07
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00						

RECETTES						
Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		1 614 777 861,00	1 512 897 616,35	25 471 137,00	0,00	76 409 107,65
93	Services ventilés	196 809 489,00	175 271 761,67	0,00	0,00	21 537 727,33
930	Services généraux	4 476 411,00	5 360 871,48	0,00	0,00	-884 460,48
931	Formation pro. et apprentissage	103 039 284,00	88 632 808,79	0,00	0,00	14 406 475,21
932	Enseignement	2 923 189,00	2 965 397,50	0,00	0,00	-42 208,50
933	Culture, sports et loisirs	45 300,00	243 630,80	0,00	0,00	-198 330,80
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	380 000,00	397 683,94	0,00	0,00	-17 683,94
936	Gestion des fonds européens	50 175 305,00	38 625 129,67	0,00	0,00	11 550 175,33
937	Environnement	875 000,00	542 522,12	0,00	0,00	332 477,88
938	Transports	34 495 000,00	37 691 857,92	0,00	0,00	-3 196 857,92
939	Action économique	400 000,00	811 859,45	0,00	0,00	-411 859,45
94	Services communs non ventilés	1 402 062 037,36	1 321 719 520,04	25 471 137,00	0,00	54 871 380,32
940	Impositions directes	34 958 000,00	33 740 328,86	0,00	0,00	1 217 671,14
941	Autres impôts et taxes	909 728 665,36	887 401 320,33	24 900 000,00	0,00	-2 572 654,97
942	Dotations et participations	92 259 911,00	91 983 073,00	571 137,00	0,00	-294 299,00
943	Opérations financières	1 300 000,00	407 388,23	0,00	0,00	892 611,77
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 105 800,00	2 104 964,53			835,47
946	Transferts entre les sections	361 709 661,00	306 082 447,09			55 627 213,91
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		1 598 871 526,36	1 496 991 281,71	25 471 137,00	0,00	76 409 107,65
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		15 906 334,64				

L'arrêté des comptes 2022

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2022, ce résultat s'élève à 186,6 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	15 906 334,64	1 522 462 418,71	1 538 368 753,35
Dépenses (réelles + ordre)		1 351 799 395,55	1 351 799 395,55
Total	15 906 334,64	170 663 023,16	186 569 357,80

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2022, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 179,6 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		1 043 189 384,77	1 043 189 384,77
Dépenses (réelles + ordre)	115 517 010,79	1 107 286 049,90	1 222 803 060,69
Total	115 517 010,79	64 096 655,13	-179 613 675,92

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **6 955 681,88 €**.

POINT DE SITUATION DES PROGRAMMES EUROPÉENS

CONTEXTE

Pilier central de l'intégration européenne et incarnation de l'Europe sur le terrain et au plus près des citoyens, la politique de cohésion économique et sociale comporte en son sein une dimension territoriale fondamentale qui la démarque des autres politiques de l'Union européenne. Depuis l'origine, la politique de cohésion en gestion et en responsabilité partagée Commission européenne/Etats membres est pensée pour diminuer les disparités économiques et sociales entre les différents territoires de l'Union.

Le FEDER et le FSE sont des éléments forts de répartition plus juste des richesses et de réduction des inégalités sociales et spatiales. Ces dispositifs permettent d'accompagner le développement de l'ensemble des régions européennes par les investissements dans la recherche, l'innovation, la formation, la transition énergétique et écologique dans chaque espace régional des politiques de développement.

Autorité de gestion des fonds européens depuis la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Région Centre-Val de Loire témoigne son attachement au projet européen et affirme son implication croissante sur les questions liées à l'Europe.

Conscientes que l'espace politique européen est le plus à même de répondre aux défis induits par les mutations contemporaines en tant qu'échelon territorial structurant et stratégique, les institutions européennes renouvelées se sont fixées six priorités pour l'Europe : la neutralité carbone à l'horizon 2050, une économie européenne qui agit en faveur de l'équité sociale, la protection des citoyens et des valeurs de l'Europe, un poids fort de l'Europe sur la scène internationale, et le renforcement de la démocratie européenne.

Grâce aux FESI (Fonds européens structurels et d'investissements), notre Région a pu investir davantage pour le soutien à l'innovation, la recherche, la relocalisation, la reconversion écologique des activités, le THD, la santé, l'éducation, la transition énergétique.

La Région Centre-Val de Loire utilise les fonds européens en complémentarité avec ses propres outils d'intervention, y compris avec le CPER en appui du programme régional FEDER/FSE/IEJ et du CPIER au titre de la mise en œuvre du Plan Loire grandeur Nature pour le Programme FEDER Interrégional Loire. Cette complémentarité lui donne plus de force pour poursuivre un développement équilibré et solidaire des territoires tout en maintenant une réelle valeur ajoutée européenne.

Enfin, la Commission européenne et la Commission interministérielle de coordination des contrôles félicitent régulièrement la Région, d'une part pour la performance de ses programmes (évitement systématique du dégageant d'office), et d'autre part pour sa rigueur exemplaire dans la gestion des crédits européens et le respect de la réglementation (la Région est classée parmi les meilleures autorités de gestion françaises grâce à ses taux d'erreur extrêmement faibles depuis plusieurs années).

BILAN DES PROGRAMMES FEDER FSE 2014-2020 GERES PAR LA REGION

Un niveau d'avancement de la programmation très satisfaisant

Sur la période 2014-2020, suite à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 permettant aux Régions françaises de gérer directement les fonds européens, la Région Centre Val-de-Loire a été désignée officiellement autorité de gestion sur les deux programmes suivants :

- le programme opérationnel régional (POR : FEDER, FSE, IEJ), doté d'une enveloppe UE de plus de 260 millions d'euros (180 millions d'euros pour le FEDER, 64 millions d'euros pour le FSE, 16 millions d'euros d'IEJ)
- le programme opérationnel interrégional Bassin de la Loire (POI), doté d'une enveloppe FEDER de 33 millions d'euros.

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, la Commission européenne a lancé le programme REACT EU permettant ainsi à la Région de compléter sa dotation à hauteur de :

- 90 millions d'euros pour programme opérationnel régional
- 8 millions d'euros pour le programme opérationnel interrégional Bassin de la Loire

Au total, près de 391 millions d'euros de crédits européens (FEDER- FSE-IEJ) ont ainsi été confiés à la Région Centre-Val-de-Loire sur la période 2014-2020 pour financer le développement des territoires. Ces fonds bénéficient principalement à des structures publiques (communes, EPCI, départements, GIP notamment) et à des structures privées (associations, petites et moyenne entreprises notamment).

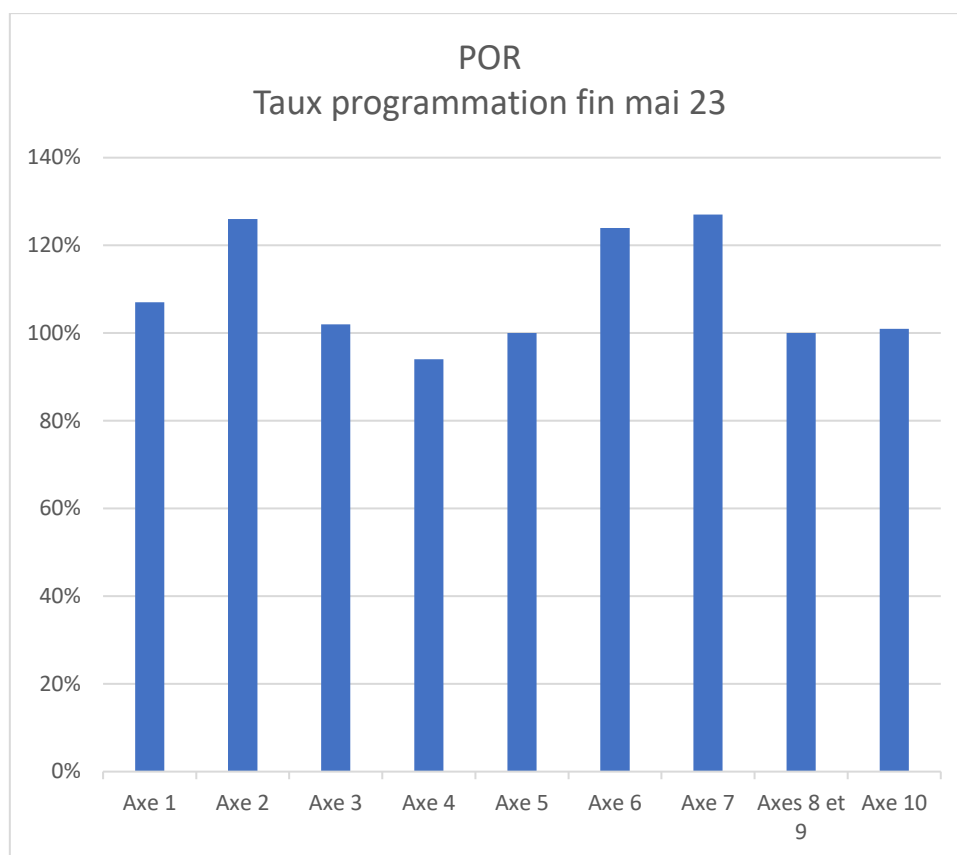
La mobilisation de ces crédits s'est inscrite dans la stratégie européenne « Europe 2020 » adoptée en 2010 et des trois priorités visant à relever les défis de l'innovation et de la connaissance dans une économie mondialisée, à promouvoir une économie durable, plus verte et plus compétitive et une croissance inclusive et enfin à soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale.

Elle s'est également appuyée sur les financements et stratégies régionales ainsi que de la mobilisation des contreparties des différents partenaires publics et privés permettant ainsi d'assurer un effet levier des crédits européens en faveur du développement de notre territoire.

Ainsi, au 31 mai 2023, plus de 2500 projets ont été cofinancés par les fonds européens (2102 projets sur le programme régional FEDER/FSE/IEJ, soit 831 pour le FEDER, 1271 pour le FSE/IEJ et 421 projets sur le FEDER POI Loire) en Région Centre-Val-de-Loire.

Les taux de programmation sont plus que satisfaisants : 106% pour le programme régional FEDER/FSE/IEJ Centre Val de Loire (perspective finale à 109%), 106% pour le programme Interrégional Bassin de la Loire. Ces taux témoignent d'une gestion exemplaire par la Région de ses crédits européens et devraient permettre une consommation maximisée des crédits.

Vous trouverez dans le tableau ci-après le détail des taux de programmation par axe pour le POR (situation arrêtée en mai 2023).

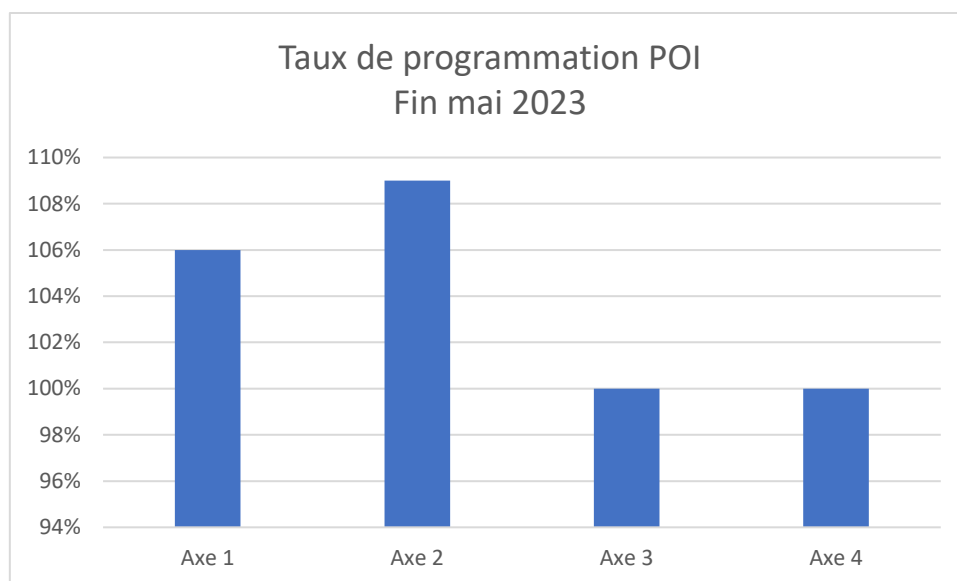


- Axe 1 Une société de la connaissance
- Axe 2 Une société porteuse d'emplois
- Axe 3 Une société numérique - infrastructures, usages et mutualisation
- Axe 4 La transition vers une économie à faible teneur en carbone
- Axe 5 La solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés
- Axe 6 Une société apprenante et inclusive
- Axe 7 Accompagner les jeunes vers l'emploi
- Axes 8 et 9 Assistance technique
- Axe 10 REACT-EU

Tous les axes d'intervention atteignent ou dépassent les 100% de taux de programmation, sauf l'axe 4 (89%) pour lequel des projets stratégiques en particulier sur la thématique de l'hydrogène n'ont pu voir le jour, notamment du fait d'un décalage de calendrier dans la réalisation des travaux.

A noter aussi la forte surprogrammation, encouragée par la Commission européenne et l'ANCT, qui dépasse 120% des axes 2, 6 et 7 et qui vont permettre l'atteinte des 100% de consommation finale, grâce au principe de flexibilité entre axes.

Pour ce qui concerne le POI, le taux de programmation par axe se décline comme suit :



Axe 1 Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation

Axe 2 Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel

Axe 3 Assistance technique

Axe 4 REACT-EU

Là encore, le très bon taux de programmation de l'ensemble des axes témoigne d'un pilotage précis des disponibilités financières du programme et devrait permettre une consommation optimale des crédits.

Au titre du FEDER (y compris REACT), 831 opérations ont été programmées mobilisant près de 266 millions d'euros. Elles ont notamment soutenu les axes en faveur de la recherche, de l'innovation et du développement des entreprises, les projets d'infrastructures et usages numérique, la transition énergétique par l'appui au déploiement des énergies renouvelables et aux démonstrateurs en efficacité énergétique. Les principaux bénéficiaires sont les structures publiques (65%), les associations (12%) et les entreprises (23%). Par département, les bénéficiaires en cumulé se sont vu attribuer a minima 13 M€. Ces éléments témoignent de bonne pénétration des fonds au sein de tous les territoires régionaux et auprès d'une réelle diversité de bénéficiaires.

Sur le volet FSE et IEJ, les 1271 actions programmées mobilisent plus de 96 millions d'euros de crédits communautaires. 126 % de la maquette FSE/IEJ a été engagée en faveur des actions qualifiantes dans l'apprentissage, le déploiement du Service Public régional de l'Orientation et la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, les projets en faveur de l'insertion dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans ont bénéficié du soutien de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes qui ont ainsi financées 684 actions de formation pour près de 42 millions d'euros d'IEJ/FSE. Ces actions bénéficient à des participants issus de tout le territoire régional.

Pour rappel, le POR, notamment sur sa partie FEDER, a fait l'objet d'une importante révision en 2019 pour tenir compte du report de la réalisation du grand projet Orléans Châteauneuf et du retrait des demandes de financement FEDER pour la réalisation des infrastructures THD dans les départements du Loir et Cher et de l'Indre et Loire suite à l'appel d'offres particulièrement fructueux qui a réduit la part de financement public. Cette situation nouvelle a conduit la Région à proposer de ventiler sur les autres actions du programme près de 50 millions d'Euros de crédits FEDER. La nouvelle maquette financière qui a découlé de cette révision cible a permis :

- d'abonder le programme FEDER sur les axes Recherche et appui aux PME pour financer des projets nouveaux et notamment des investissements productifs ;
- de renforcer les financements FEDER sur les dispositifs existants de soutien au déploiement des ENR et en faveur de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les logements sociaux ;
- de déployer de nouveaux crédits sur des opérations nouvelles comme les projets hydrogène ou les bâtiments démonstrateurs neufs en efficacité énergétique ;
- d'ouvrir un nouvel objectif thématique 6 (« préserver l'environnement ») portant sur la production de déchets et la valorisation des ressources en soutenant notamment les projets innovants sur le territoire pour une gestion durable et efficace des déchets.

S'agissant de REACT-EU, les crédits ont permis de financer des investissements dans le secteur de la santé, un appui aux entreprises afin de faire face à la crise ainsi qu'une aide massive à la transition verte et à la transition numérique, par le biais d'équipements de télétravail notamment.

A date, le taux de programmation des crédits REACT EU s'établit à 93% pour le POR et 100% pour le POI pour lequel les actions financées concernent principalement un soutien aux mobilités douces.

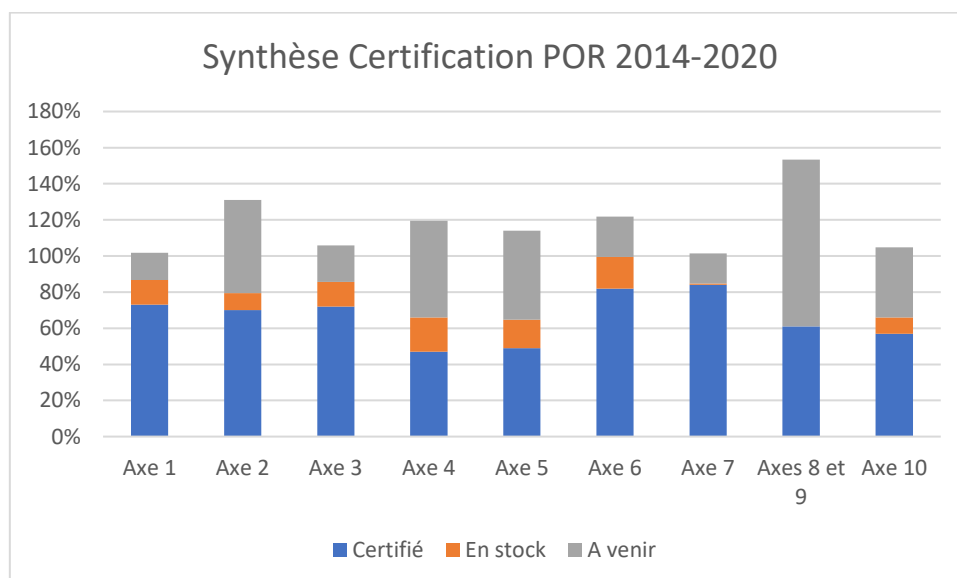
Une perspective de certification et consommation finale des crédits très satisfaisante

Au 31 mai 2023, au total, plus de 250 M€ de crédits européens ont été versés aux porteurs de projets correspondant à 66% de la dotation totale des deux programmes. Ce montant se répartit comme suit :

- 229 M€ au titre du POR (y compris REACT EU)
- 21,2 M€ au titre du POI (y compris REACT EU)

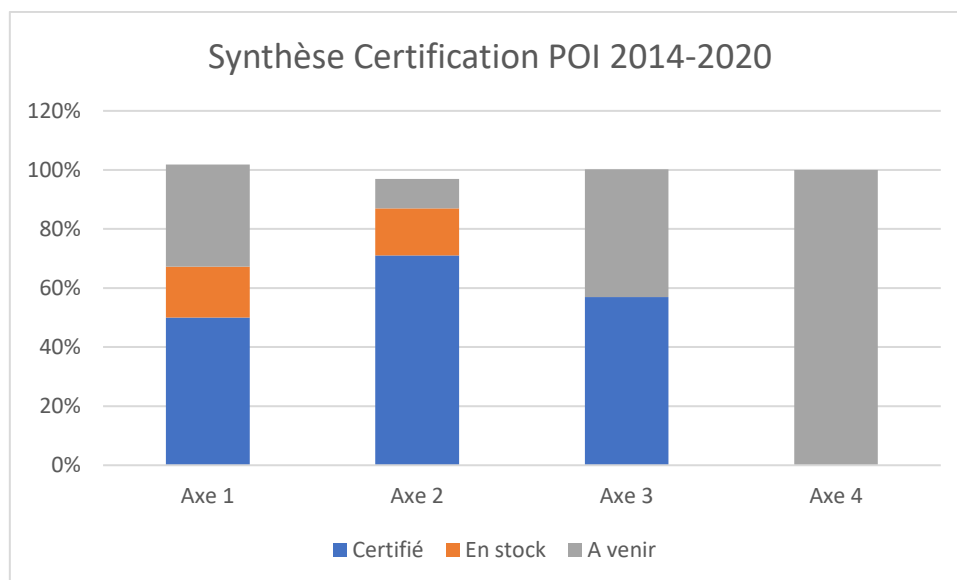
Ces taux de certification sont très satisfaisants : 67% à date pour le programme régional FEDER/FSE/IEJ Centre Val de Loire et 54% pour le programme Interrégional Bassin de la Loire. Nous nous situons dans la première partie du classement en comparaison des autres Régions. La Commission européenne a d'ailleurs renouvelé ses félicitations à la Région à l'occasion du comité de suivi du 18 novembre 2022 concernant la gestion de la clôture des programmes 2014-2020. Elle se dit confiante quant à la capacité de la Région de consommer les crédits européens.

Les taux de certification du POR par axe s'établissent à date comme suit :



S'agissant du POR, la Région dispose, à date, de près de 41 millions d'euros de demandes de solde déposées qui n'ont pas encore fait l'objet d'une certification (stock) dont près de 8 millions d'euros pour le seul axe 4. De plus, près de 86 millions d'euros doivent faire l'objet d'une demande de solde dans les semaines à venir.

Pour le POI, les taux de certification par axe sont présentés dans le tableau ci-dessous :



S'agissant du POI, la Région dispose, à date, de plus de 5 millions d'euros de demandes de solde déposées qui n'ont pas encore fait l'objet d'une certification (stock). De plus, près de 13 millions d'euros doivent faire l'objet d'une demande de solde dans les semaines à venir.

A noter que l'axe 4 correspond aux actions REACT EU pour lesquelles les certifications sont à venir compte tenu du démarrage tardif du programme.

Ces éléments permettent de donner une assurance quant à l'optimisation de l'atterrissage final de consommation des crédits même si elle reste corrélée à la bonne transmission par les bénéficiaires des demandes de soldes et des justificatifs permettant de valider la conformité de l'ensemble des dépenses présentées. A ce titre, la Région a accéléré ses efforts pour assurer une consommation maximisée des fonds, notamment au travers des actions suivantes :

- En novembre 2022, un courrier officiel de la Région a été transmis à l'ensemble des bénéficiaires rappelant les dates de clôture du programme 2014-2020. A cette occasion un rappel de l'importance du respect des dates figurant dans les conventions de subvention et le caractère impératif de la transmission des justificatifs de réalisation du projet a été fait.
- Depuis l'automne 2022, les services de la Région envoient de manière systématique un courriel au bénéficiaire 30 jours avant la date limite de remise de la demande de solde.
- Recrutements de trois contrats de renfort afin de mobiliser les ressources nécessaires dans la perspective de finaliser les derniers contrôles et déclarer les dernières dépenses à la Commission européenne.
- Au printemps 2023, plusieurs sessions d'appui à la préparation des demandes de solde ont été organisées en faveur des bénéficiaires.

Au total, la Région devrait soit consommer plus que l'intégralité des crédits européens soit atterrir à 98% de consommation des crédits. Cet atterrissage sera fonction de la capacité des bénéficiaires à déposer leurs demandes de soldes dans les temps impartis.

A cet effet, début mai 2023, l'Etat français s'est joint à la demande de douze autres Etat membres de l'Union européenne pour demander le report de la clôture du programme 2014-2020 dont les derniers contrôles doivent être transmis à la DRFIP, avant transmission à la Commission européenne, pour la fin du mois de février 2024.

Des projets emblématiques et innovants soutenus depuis 2015

De nombreux projets sont aujourd'hui soutenus par les fonds européens FEDER et FSE sur l'ensemble des axes du programme régional.

Sur le volet FEDER du programme régional, **les axes 1 et 2** sur les thématiques de la recherche, de l'innovation et de l'aide aux entreprises mobilisent 50 % de la maquette FEDER et près de 528 projets ont été soutenus sur plusieurs priorités.

La Recherche régionale déployée dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'innovation 2014/2020 et les 5 domaines de spécialisation prioritaires (Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles, Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique, Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie, Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments, TIC et services pour le tourisme patrimonial) est particulièrement soutenue notamment au travers des projets emblématiques comme ceux du CERTEM et PIVOTS. Plus de 108 millions de crédits FEDER ont ainsi été engagés et 40 % des crédits alloués sur la maquette programmée.

Le projet « CERTeM » vise à créer un environnement favorable à une collaboration optimale entre les laboratoires de recherche publics et les centres de recherche privés des sociétés STMicroelectronics, Vermon, SiLimIXT et autres entreprises associées dans le domaine des matériaux, procédés et systèmes pour la microélectronique de puissance et de l'énergie.

Le projet PIVOTS, au travers des plateformes DECAP (développement de capteurs pour l'environnement), PRIME (sol, sous-sol, eau, sédiment), PESA (échanges sol-atmosphère), PRAT (atmosphère) et O-ZNS (sol, sous-sol, eau), ambitionne d'identifier, comprendre et agir sur les transferts polluants dans les aquifères, les cours d'eau, les sols et l'atmosphère. Les verrous génériques identifiés cherchent à caractériser et quantifier les réactions et mécanismes physiques, chimiques et biologiques qui conditionnent la migration des contaminants dans les différents milieux.

Le soutien à l'innovation dans les entreprises est une autre priorité visée. A ce jour, près de 30 projets d'innovation portés par les entreprises régionales ont été financés et plus de 9,5 M€ de FEDER programmé dont une part importante en complément des crédits régionaux inscrits sur l'appel à projet innovation déployés en 2016.

Enfin, l'appui des PME s'est traduit par le financement à ce jour de 73 projets d'investissements productif au sein des PME régionales pour plus de 14 M€ de FEDER. Sur le volet du soutien à la création reprise d'entreprises, 258 opérations ont été financées par plus de 11 M€ de FEDER destinées à soutenir l'entrepreneuriat en faveur des publics sensibles (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes etc...), et des démarches d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises en direction de tous les publics. La Région a pu s'appuyer pour cela sur des réseaux régionaux structurés et reconnu (réseaux consulaires, des Boutiques de gestions et couveuses d'entreprises) ainsi que des dispositifs plus spécifiques (coopérative d'emplois et d'activités).

L'axe 3 portant sur le déploiement des TIC a été alimenté d'une part par le financement des infrastructures Très Haut Débit conduit par les différents opérateurs départementaux en faveur desquels 18 M€ de FEDER ont été programmés. D'autre part par le déploiement des usages numériques qui s'est traduit par le soutien de 61 projets innovants portant sur les usages pédagogiques, le déploiement des tiers lieux numérique, les projets de E-santé principalement lesquels représentent plus de 11 M€ de FEDER programmé.

Les actions visant à la transition vers une économie à faible teneur en carbone s'inscrivent dans **l'axe 4** du programme ont été financées au titre du soutien aux démonstrateurs énergies renouvelables et en faveur de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. A titre d'exemples, les projets de méthanisation (ex : Développement d'une unité de méthanisation porté par Agri Berry Energie pour un montant UE de 700 000 euros), et de géothermie (ex : Géothermie par sondes verticales pour chauffage de bâtiments administratifs porté par la ville de Chartre pour un montant UE de 206 469 euros) ont principalement été soutenus. Les crédits communautaires sont accordés en coordination étroite avec les dispositifs régionaux (cot ENR) et ADEME. Le FEDER finance également les projets de bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique (ex : projet de rénovation énergétique de la copropriété La Prairie Grand Espère porté par SERGIC pour un montant UE de 798 000 euros). A ces dispositifs d'appui aux investissements portés par les collectivités territoriales et les entreprises, s'ajoute un important volet d'animation qui s'appuie sur les Espaces Infos Energie, les Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique dont les programmes d'actions en faveur des habitants de la Région.

Sur l'axe 5 portant sur les quartiers urbains les plus défavorisés, la programmation est principalement concentrée sur des projets de rénovation énergétique de logements dans les quartiers urbains de la politique de la ville (ex : projet Malétrenne de réhabilitation de 114 logements collectifs porté par Val Touraine Habitat (OPH) pour un montant UE de 171 000 euros). Au total, 42 projets de rénovation ont été programmés lesquels représentent plus de 6,4M€ de crédits du FEDER.

Pour les axes 6 et 7, les crédits du FSE et IEJ ont été mobilisés en complémentarité avec les politiques régionales en faveur du déploiement du SPRO et soutiennent l'intégration dans l'emploi des publics prioritaires –jeunes, demandeurs d'emplois, apprentis - via le développement de la formation. Dans le cadre du soutien à l'apprentissage, le FSE a aussi financé des CFA dans la perspective d'amélioration de la qualité de l'apprentissage (dédoublage de classes, actions de lutte contre les abandons, appui à l'usages des TIC, déploiement de dispositifs pédagogiques innovants) qui visent à consolider le parcours des apprentis et à leur permettre d'obtenir les diplômes visés. En termes de formation professionnelle les crédits du FSE ont soutenu 495 actions de formation représentant plus de 40M€ . Enfin, sur le programme IEJ spécifiquement adressé aux jeunes de moins de 26 ans, 684 formations ont été soutenues pour un coût de près de 42M€. Ces jeunes ont ainsi pu s'engager dans différents dispositifs de formation dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle (formations portant sur l'élaboration du projet professionnel, la découverte des métiers et l'acquisition des premiers gestes professionnels, visant à l'obtention d'une qualification). Ces actions entrent parfaitement dans le cadre des objectifs portés dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP).

S'agissant de **REACT-EU**, plus de 30M€ ont été investis dans la rénovation énergétique des bâtiments (volet transition verte), 17,5M€ sur les infrastructures numériques (volet transition numérique) et 15M€ ont été mobilisés pour abonder des instruments financiers tels que le Cap rebond afin d'aider les entreprises à faire face à la crise en recourant notamment à l'emprunt grâce à des taux d'intérêts avantageux.

Concernant le **programme interrégional Loire**, les projets financés s'inscrivent dans les objectifs du 4^{ème} Plan Loire Grandeur nature. A ce titre les 420 opérations financées ont notamment soutenu les actions :

- visant à réduire les conséquences négatives des inondations notamment au travers de l'appui à la mise en œuvre des plans d'actions déployés par les intercommunalités dans

les différents PAPI sur les zones à risques d'inondation (actions de communication et d'information, dispositifs de protection des ouvrages et d'alerte...).

- de valorisation du patrimoine ligériens (actions de valorisation des sites et du patrimoine en val de Loire, opérations de soutien autour de la vallée des peintres, sur le site de l'estuaire de la Loire...) et financement de différents itinéraires cyclables d'intérêts de bassin (canal et Loire à vélo, vélo route voie verte à Roanne....) avec 58 km aménagés.
- de préservation des écosystème (préservation des zones humides avec 166,51 hectares de superficie d'habitats réhabilités), de protection de la biodiversité (opération de repeuplement en saumons sauvage), des dispositifs de recherche de restauration des continuités de cours d'eau (programme d'arasement d'ouvrages et de barrages tels le projet de Poutes en Haute Loire).

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME OPERATIONNEL REGIONAL ET INTERREGIONAL FEDER-FSE+ CENTRE-VAL DE LOIRE 2021-2027

Rappel du cadre stratégique réglementaire européen

Le Programme régional a été validé par la Commission européenne en date du 17 octobre dernier. Le DOMO (Document de Mise en Œuvre) regroupant les 48 fiches action qui précise les types de projets éligibles, a été adopté lors du Comité de suivi régional du 18 novembre 2022.

Pour rappel, le programme européen 2021-2027 est articulé autour de 5 Objectifs Stratégiques (OS) en lieu et place des 11 Objectifs Thématiques de la période 2014-2020 :

- ✓ OS1 : Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante,
- ✓ OS2 : Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention et de la gestion des risques,
- ✓ OS3 : Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC, (non mobilisé par la Région)
- ✓ OS4 : Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux,
- ✓ OS5 : Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales.

Le programme régional et interrégional Bassin de la Loire traduit ces objectifs stratégiques en 7 axes d'intervention :

Axe 1 : RDI, compétitivité des entreprises et numérisation (113 M€)

Axe 2 : Connectivité numérique (15,6 M€)

Axe 3 : Transition énergétique et écologique (85 M€)

Axe 4 : Mobilité urbaine durable (18 M€)

Axe 5 : Emploi, orientation, formation, économie sociale et solidaire (99 M€)

Axe 6 : Approche territorialisée visant à renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires (35 M€)

Axe 7 : Soutenir les actions interrégionales du Bassin de la Loire (32 M€)

Au total, la dotation de crédits européens s'établit à 412 M€ (assistance technique incluse) répartie en 99 M€ pour le FSE+ et 313 M€ pour le FEDER.

Un taux de programmation à date qui traduit le récent lancement opérationnel du programme

Suite à l'adoption du cadre d'intervention des fonds européens, une stratégie d'information, de formation et de communication a été déployée. En voici quelques exemples :

- Un comité de suivi inaugural permettant notamment la présentation détaillée et l'adoption du Document de Mise en œuvre 2021-2027.
- 4 webinaires thématiques dédiés à Transition écologique, la Recherche, l'innovation et le développement des entreprises, l'approche territoriale et les actions relatives au Bassin de la Loire ont été organisés et animés de novembre 2022 à janvier 2023. Ces webinaires ont, pour chacun, réunis en moyenne 200 participants émanant des structures partenaires de ces thématiques.
- Des réunions d'informations ont été organisées à l'attention des Directeur généraux des Services des départements et des communautés d'agglomérations du territoire.
- Plusieurs sessions de formation sur les règles et principes d'intervention des financements européens ont été organisées et animées par les équipes de la Direction Europe et International à destination des porteurs de projet récurrents du programme.
- Le site internet EuropeOCentre a été refondu, rendant plus accessibles les outils d'accompagnement des porteurs de projet et permettant de communiquer des messages plus percutants et porteurs de sens pour nos différents publics. Ce site internet, partie intégrante de la stratégie de communication, permet de rendre plus visible l'action régionale par le prisme européen.

Au regard de la validation tardive, fin 2022, du Programme et de la clôture qui mobilise fortement les équipes de la Direction Europe et International, le programme 2021-2027 est entré dans sa phase de réalisation opérationnelle à la mi-2023, avec des premiers dossiers qui ont fait l'objet d'un passage en comité de programmation (2,3 M€).

De plus, plusieurs dizaines de demandes d'aide, déposées sur le portail, sont en cours d'instruction par les services de la DEI (44 M€) avec l'objectif d'en programmer au moins quarante d'ici la fin 2023.

Enfin, un travail remarquable a été, et est toujours conduit, avec le partenariat pour constituer en temps continu une revue de projets. La revue de projets d'ores et déjà élaborée permet d'assurer *a minima* une perspective de programmation à court terme de 40%. Considérant l'ouverture plus large, souhaitée par la Région, à une diversité de territoires et de porteurs de projets, cette revue de projets devrait s'enrichir très prochainement et permettre d'afficher des perspectives excellentes de programmation puis de certification.

Un programme qui se caractérise par des mesures de simplification concrètes d'ores et déjà mises en œuvre

Si les fonds européens sont essentiels au développement équilibré des territoires, force est de constater que depuis plusieurs périodes de programmation, la politique de cohésion est soumise à plusieurs contraintes, difficultés et critiques qui n'incitent pas toujours les porteurs de projets à recourir aux financements européens et viennent même en ternir l'image :

- des réglementations nombreuses et instables, et des procédures complexes et lourdes le cas échéant, qui peuvent d'une part avoir pour effet de créer des situations d'insécurité juridique et conduire à des délais d'instruction et de paiement des aides européennes aux bénéficiaires parfois long

- une superposition de plusieurs niveaux de contrôles/d'audits, pénalisant les porteurs de projets et les autorités de gestion.

La Commission Européenne a souhaité une simplification importante de la gestion des projets et des programmes, tout en maintenant un cadre de performance donnant lieu à un rendu compte régulier. La Région s'est fortement saisie des possibilités de simplification offertes par le nouveau cadre réglementaire. En voici quelques exemples :

- Généralisation obligatoire des options de coûts simplifiés (utilisation de taux forfaitaires, de montants forfaitaires, barèmes standard de coûts unitaires) pour les opérations de moins de 200 000 €, afin de réduire la charge administrative et les risques d'erreurs
- Réduction et rationalisation des contrôles de premier niveau de l'autorité de gestion, et des vérifications opérées par l'organisme en charge de la fonction comptable
- Généralisation du versement d'avances à hauteur de 30% de la part FEDER conventionnée
- Généralisation de la pluriannualité des conventions, la durée de celles-ci pouvant aller jusqu'à 36 mois
- Mise en place de montants minimaux de subvention afin d'éviter le saupoudrage et de favoriser les projets structurants pour le territoire.

L'objectif de ces mesures de simplification mises en œuvre par la Région est de rendre toujours plus accessibles, faciles à gérer et sécurisés les financements issus des programmes européens.

RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE 2022

Le « rapport annuel de la dette » retrace le contexte économique et financier de l'année écoulée, le suivi de l'évolution du niveau et de la structure de la dette, les différentes actions de gestion active de la dette et de la trésorerie menées en 2022.

Le rapport annuel de la dette est également complété par l'ensemble des annexes budgétaires normalisées et obligatoires du compte administratif à savoir :

- L'encours de dette par nature de dette
- L'encours de dette par structure de taux
- L'encours de dette par typologie de répartition de l'encours (« Charte Gissler »)
- L'état des instruments de couverture du risque financier
- Le bilan de l'utilisation des instruments de trésorerie pour l'année écoulée.

L'année 2022 a été marquée par un changement radical de contexte tant sur le volet de la gestion long terme que sur celui de la gestion de trésorerie. En lien avec la dégradation du contexte géopolitique et économique dont notamment une poussée inflationniste inédite, la physionomie des marchés a totalement changée : forte volatilité, hausse de l'ensemble des points de maturités de la courbe des taux d'intérêts. Le taux moyen au 31/12/2022 est ainsi passé à 1,57 % (contre 0,94 % sur 2021), la hausse a été néanmoins maîtrisée notamment par le fait que la structure d'encours est positionnée quasiment au $\frac{3}{4}$ sur taux fixe.

I] L'IMPACT DE L'EVOLUTION DES MARCHES SUR LES CHOIX DE GESTION DE LA DETTE REGIONALE

Contexte économique, politiques monétaires et évolution des taux d'intérêts

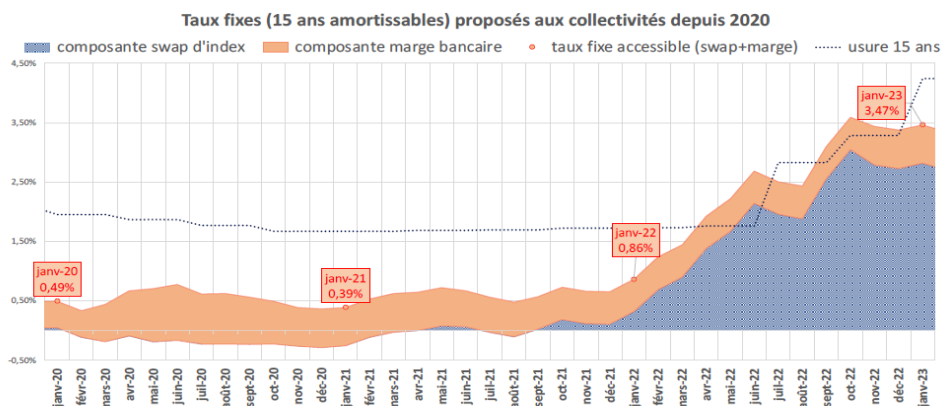
Deux mots pour résumer les causes de l'évolution des taux d'intérêts sur 2022 : Crise(s) et inflation. Alors que le début d'année 2022 s'annonçait sous de bons auspices avec une crise sanitaire quasi régulée, l'invasion de l'Ukraine par la Russie fin février a fortement rebattu les cartes au niveau mondial. Ralentissement de l'activité économique globale notamment en lien avec des problématiques d'approvisionnement des matières premières, forte tension sur les prix et une résultante : le retour d'une inflation dont l'ampleur était « oubliée » depuis longtemps. Alors qu'en décembre 2021 la BCE la pronostiquait, pour 2022, à 3,2 % (donc déjà au-delà de son objectif de 2 %), elle a atteint dans les faits plus de 9%.

Dans ce contexte, l'ensemble des banques centrales a décidé des remontées successives des taux directeurs avec en premier lieu des décisions le plus emblématiques, celles de la FED et de la BCE. S'agissant de la BCE, ce sont quatre augmentations qui se sont matérialisées entre juillet et septembre 2022 entraînant dans le même temps un rehaussement mécanique des taux courts mais également une forte volatilité sur l'ensemble des maturités de la courbe des taux.

L'€ster et l'EURIBOR sont en conséquence largement sortis du territoire négatif en finissant respectivement l'année à 1,90 % (contre -0,593 % au 31/12/2021) et 2,13 % pour le 3 mois (-0,458% au 31/12/2021). Le retour de taux courts positifs signifie également le retour à un coût de la gestion de trésorerie.

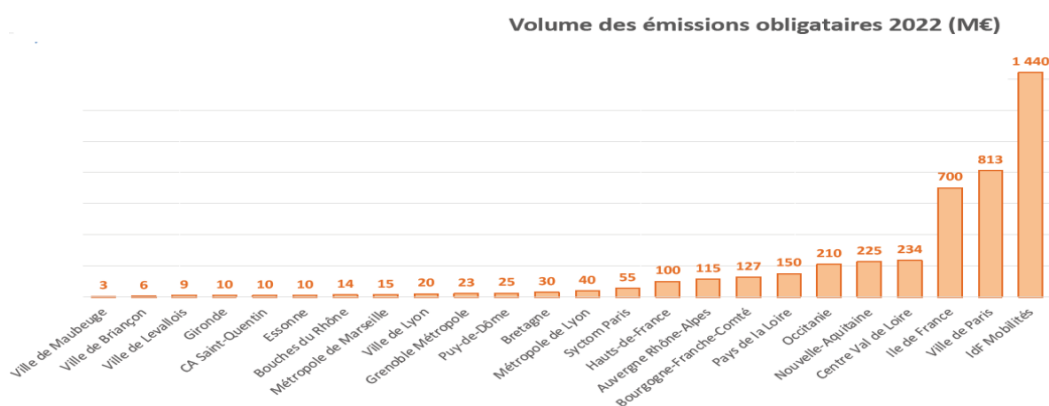
Conditions de financement

L'accélération de la hausse de taux d'intérêts en juillet 2022 en lien avec les décisions de la BCE est particulièrement visible sur le graphique ci-dessous entraînant pendant un temps une problématique de taux d'usure donc de financement. Au niveau des marges bancaires, les propositions ont été erratiques suivant les établissements mais semblaient sur la fin d'année se moyenniser autour de 65 points de base.



Source cabinet Michel Klopfer

Le recours au financement obligataire a été complexe pour l'ensemble des acteurs publics notamment par une mise en retrait de certains investisseurs. Malgré cet environnement, l'année peut être considérée comme atypique pour La Région Centre Val de Loire qui a été, en volume, la première Région en émission avec un peu plus de 234 M€, juste derrière les trois gros émetteurs que sont IdF Mobilités, la Ville de Paris et la Région Ile de France. Cela est la conséquence du besoin de portage pour les rames TET pour près de 100 M€ sur l'année 2022 dont 96,8 M€ ont été émis en obligataire. En excluant ce besoin non récurrent, la Région se positionne en termes d'émissions entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Région Pays de Loire, dans un étiage cohérent avec ses besoins annuels classiques.



Les marges offertes ont plus que doublé sur 12 mois passant d'un niveau de 20-30 points de base à environ 50 points de base en fin d'année, voire sur certaines maturités, jusqu'à 70 points de base. L'appréciation, dans ce contexte, de ce qu'est un « bon niveau » de spread obligataire a été tout au long de l'année 2022 une vraie problématique.

II] LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

1) La mobilisation de l'emprunt d'équilibre

L'inscription d'emprunt voté en DM2 hors crédits dédiés à la gestion de dette est de 355,3 M€. Le montant finalement mobilisé dépend du taux de réalisation global du budget, tant en dépenses qu'en recettes.

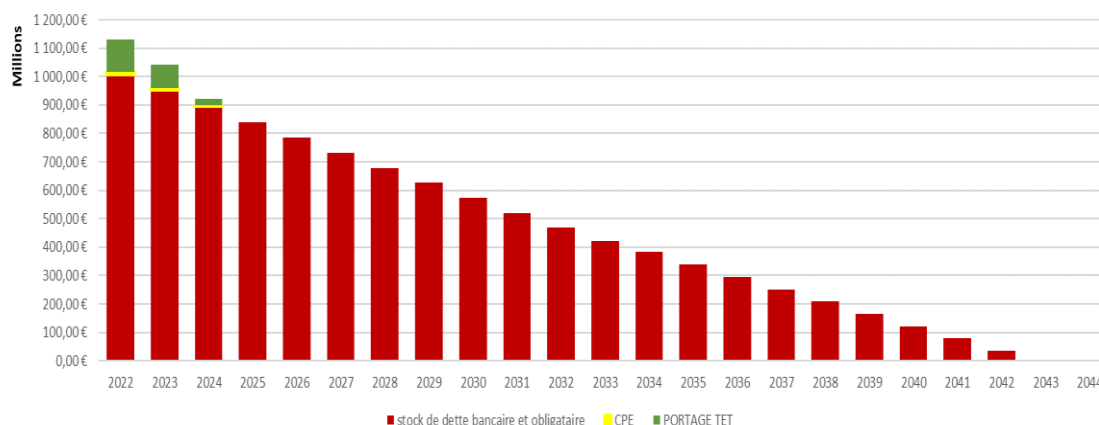
L'emprunt réalisé en 2022 s'élève à 278,420 M€.

En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emprunts inscrits au BP	87,3	113,8	118	136,3	103,15	87,6	233	368,7
DM 1	15,5	17,4		-11,8	-5,9	+35,1	+138,8	+13
DM 2	7,10	3,5		10,8	-6,15	+23,2		-26,4
Total	109,9	134,7	118	135,3	91,1	145,9	371,8	355,3
Emprunts mobilisés	82	106,4	80	91,038	67,620	70	205	278,42
% mobilisation / total inscrit	74 %	79%	67,8%	67,3 %	74,2 %	48 %	55%	78,3%
Variation nette de l'encours sur la dette directe <u>hors CPE</u>	32,1	56,6	28,2	34,9 dont portage TET 26,9	10,7 dont portage TET 1,620	+17,6	+144,1	+223,5 dont portage TET 98,420

L'encours de la dette directe s'élève donc à 1,119 M€ dont 489,3 M€ de dette obligataire au 31 décembre 2022.

Celui-ci passe à 1,129 M€ en incluant l'encours du Contrat de Performance Energétique (encours TTC = 10 M€ au 31/12/2022) et constitue l'encours de dette « réglementaire » de la Région.

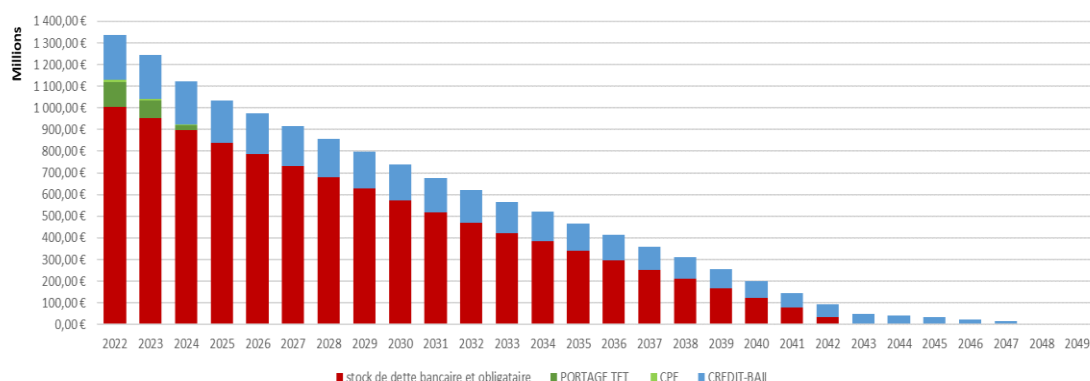
L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se réalise comme suit.



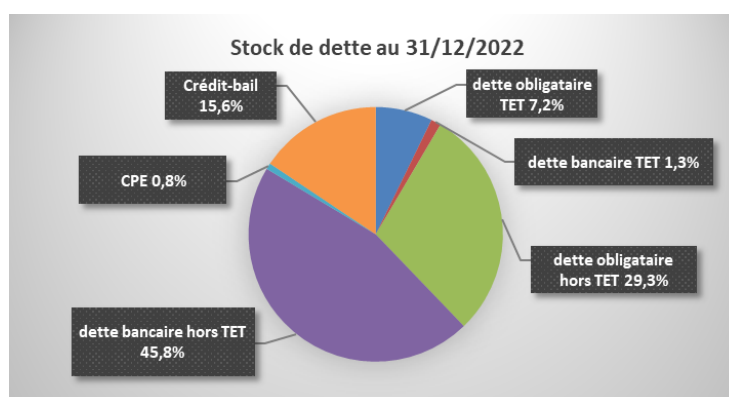
Une définition de la dette « au sens large » nécessite d'agréger au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail contractualisés depuis 2006 et 2009. S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours du crédit-bail signé en 2006 et déjà mis en location depuis 2009 et celui du crédit-bail II signé en 2009 et mis en location en juin 2016 pour globalement 209,2 M€ au 31/12/2022.

L'encours global est alors porté à 1,134 Md€ au 31/12/2022.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se projette dès lors comme suit.



8,5% de l'encours liés à « la dette au sens large » concernent, au 31/12/2022, le portage des TET avec des mouvements (contractualisations et remboursements) qui s'échelonnent globalement sur la période 2018-2025. Sur l'année 2022, ce sont 98,420 M€ qui ont dû être contractualisés pour satisfaire au besoin de portage sur cette thématique. Cette mobilisation constitue, compte tenu des conventions de dépenses et recettes actuellement en vigueur (donc, hors nouvel avenant modifiant, le cas échéant, le portage), le dernier besoin de portage sur la thématique TET, les 113,750 M€ d'encours seront amortis sur les exercices 2023, 2024 et 2025. Quoiqu'il en soit, le coût global du portage est actuellement chiffré à moins de 1 M€ alors qu'il était prévu à la signature des conventions à 3,5 M€.



Dans les développements ci-après, il est proposé, pour l'analyse des indicateurs, de se concentrer uniquement sur la dette « réglementaire » soit l'encours de dette bancaire/obligataire et celle relative au CPE.

2) La structure de la dette régionale

a) Répartition taux fixe / taux variable

Cette analyse permet de mesurer l'exposition de la collectivité au risque de taux, étant entendu qu'une majorité de taux fixes signifie une exposition à la baisse des taux, alors qu'une majorité de taux variables revient à une exposition à la hausse des taux.

Depuis 2015, la répartition de la dette a évolué comme suit (y compris revolving) :

	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/2022
% taux fixe	52 %	46 %	52 %	49 %	58 %	60 %	69 %	72 %
% taux variable	48 %	54 %	48 %	51 %	42 %	40 %	31%	28 %

S'agissant du financement des investissements, l'emprunt 2022 s'établit à 278,420 M€ dont 98,420 M€ lié au portage TET :

- Sur le portage TET, les 98,420 M€ ont été réalisés via :
 - o Un crédit relais pour 1,620 M€ (taux fixe 1,43 % sur 3 ans)
 - o Quatre émissions obligataires :

Référence	CRD	Fin	Indice
2022-1 TET	16 800 000,00 EUR	23/02/2023	Taux fixe à 0 %
2022-2 TET	26 500 000,00 EUR	10/01/2024	Taux fixe à 0.29 %
2022-3 TET	22 000 000,00 EUR	24/02/2025	Taux fixe à 0.46 %
2022-4 TET	31 500 000,00 EUR	24/01/2024	Taux fixe à 0.12 %

- Les 180 M€ restant finançant le « budget en général » ont été réalisés :
 - o 137,5 M€ en obligataire (spread moyen 0,376%)

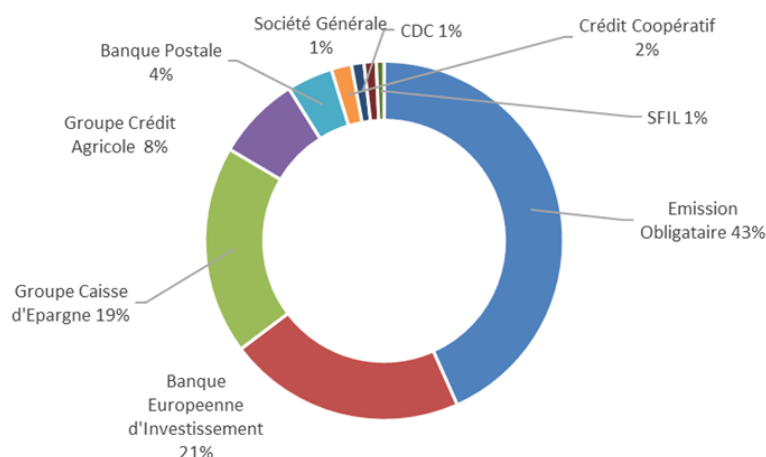
Référence	CRD	Fin	Indice
2022-5	10 000 000,00 EUR	01/06/2040	Taux fixe à 2,163 %
2022-6	10 000 000,00 EUR	01/06/2041	Taux fixe à 2,162 %
2022-7	7 500 000,00 EUR	02/06/2042	Taux fixe à 2,156 %
2022-8	20 000 000,00 EUR	02/06/2043	Taux fixe à 2,162 %
2022-9	30 000 000,00 EUR	21/06/2038	Taux fixe à 2,522 %
2022-10	20 000 000,00 EUR	25/06/2039	Taux fixe à 3,43 %
2022-11	10 000 000,00 EUR	17/10/2032	Taux fixe à 3,29 %
2022-12	10 000 000,00 EUR	17/10/2033	Taux fixe à 3,365 %
2022-13	10 000 000,00 EUR	14/12/2030	EUR 3 M + 0,075%
2022-14	10 000 000,00 EUR	14/12/2031	EUR 3 M + 0,075%

- o 20 M€ en EURIBOR 3 mois + 0,27 % et amorti sur 20 ans, il s'agit de la mobilisation du contrat signé en 2020 avec la caisse d'Épargne.
- o 22,5 M€ placé sur phase revolving en EURIBOR 3 MOIS + 0,58 %. En effet, un contrat de 30 M€ a été contractualisé en fin d'année 2022 avec CACIB et permet de rester sur phase revolving jusqu'au 31/12/2024 afin d'amoindrir les frais financiers de ce tirage.

Le programme EMTN actuellement de 1,5 Md€ est utilisé à hauteur de 489,3 M€ à la suite des mobilisations obligataires de 2022.

b) Répartition par prêteurs :

La part d'encours des obligataires augmente et se rapproche de la moitié de l'encours au 31/12/2022, la Banque Européenne d'Investissement est à 21 % suivie de la Caisse d'Épargne (19 %).



3) L'évolution de la charge de la dette :

Un coût moyen de la dette qui augmente du fait de la hausse des taux

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau des frais financiers générés par la dette est le taux moyen pondéré (TMP). Il est égal au rapport entre les intérêts acquittés et le capital restant dû à chaque fin de mois.

Cet indicateur ressort à 1,57 % en 2022 contre 0,94 % en 2021.

Taux de réalisation des crédits liés à la charge de la dette en 2022 :

En 2022, les intérêts payés au titre de l'encours amortissable* (hors CPE) ont représenté 0,81 % des dépenses de fonctionnement et 0,46 % du budget global.

	BP En M€	Total crédits inscrits En M€	Réalisation En M€	Taux réalisation /BP	Taux réalisation crédits inscrits
Remboursement en Capital (a)	52,2	52,2	51,2	98,2 %	98,2 %
Intérêts de la dette amortissable directe * (b)	8,3	11,3	8,2	99,5 %	73,1 %
Annuité de dette (capital + intérêts*) (c = a + b)	60,5	63,5	60,4	98,2 %	93,6 %
<i>Réaménagement de la dette</i>	<i>10</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0 %</i>

* Hors frais financiers relatifs à la ligne de trésorerie et ICNE

Néanmoins, s'agissant des intérêts de la dette directe (b) en intégrant les mouvements liés aux rattachements des Intérêts Courus Non Echus (ICNE), l'ensemble des frais financiers de l'année se chiffre à 10,2 M€ avec un taux de réalisation global par rapport au total crédits inscrits de 96,5 %.

III] LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

1) Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

a) Saisir des opportunités de marché pour optimiser le coût de la dette :

Malgré la remontée des taux courts, la Région a pu néanmoins tirer avantage sur les 6 premiers mois de l'année 2022 du positionnement d'une partie de son encours de dette en taux variable

ou révisable notamment par des échéances nulles en intérêts. Sur l'ensemble des échéances payées sur cette année, plus de 26 % d'entre elles ont fait l'objet de frais financiers nuls soit 14 contrats pour un encours de plus de 207 M€ au 31/12/2022.

b) Les possibilités de remboursements anticipés pour optimiser l'encours revolving amortissable :

La ligne « réaménagement de la dette » a été dotée de 10 M€ en recettes et en dépenses au budget primitif. Les anciens revolving de type CLTR étant aujourd'hui éteints, ces crédits étaient destinés à comptabiliser d'éventuels remboursement anticipés temporaires avec mouvements de fonds sur l'année 2022.

En effet, il est à noter que la Région dispose de conventions de type revolving qu'elle a consolidé en emprunt amortissable. Sur certains contrats de type CACIB (filiale Crédit Agricole), des possibilités de remboursement temporaire à frais réduits sont offertes même dans le cas où la consolidation a été réalisée en taux fixe. Compte tenu des conditions de marché, aucune mise en œuvre n'a néanmoins été faite sur 2022, cette opération ne procurant aucun avantage.

2) Gestion de la trésorerie : un changement radical de stratégie liée à la remontée des taux directeurs

a) Un arrêt brutal de l'utilisation du programme de NEU CP dès que les taux courts sont retournés en territoire positif

Est constatée principalement une érosion des conditions en lien avec les décisions de la BCE de remonter les taux directeurs et à leur passage en septembre en territoire positif après plus de 8 ans en deçà de zéro. À la suite de cette dégradation des conditions, la décision de stopper les émissions a été prise et aucune nouvelle transaction de NEU CP n'a eu lieu sur le dernier quadrimestre.

Ainsi, 12 NEU CP qui ont été émis sur l'année 2022, leurs principales caractéristiques sont reprises ci-après, la remontée des taux monétaires est bien apparente avec des conditions qui passent sur l'année 2022 de -0,54% en début d'année à -0,25 % fin août.

		Date d'émission	date de remboursement	maturité du BT (en jours)	montant BT	meilleur taux lignes "classiques"	taux BT	coûts si portage par une ligne "classique"	coûts BT*	gains	agent placeur
2022	1	02/02/2022	08/03/2022	34	50 000 000,00	0,15%	-0,5400%	7 083,33	- 25 513,01	32 596,34	BRED
2022	2	08/03/2022	08/04/2022	31	50 000 000,00	0,15%	-0,5150%	6 458,33	- 22 183,45	28 641,78	BRED
2022	3	29/03/2022	21/04/2022	23	50 000 000,00	0,15%	-0,5100%	4 791,67	- 16 296,98	21 088,65	LBP
2022	4	07/04/2022	10/05/2022	33	50 000 000,00	0,15%	-0,5100%	6 875,00	- 23 385,93	30 260,93	BRED
2022	5	25/04/2022	23/05/2022	28	50 000 000,00	0,15%	-0,5100%	5 833,33	- 19 841,20	25 674,53	BRED
2022	6	10/05/2022	10/06/2022	31	50 000 000,00	0,15%	-0,4950%	6 458,33	- 21 321,59	27 779,92	BRED
2022	7	20/05/2022	21/06/2022	32	50 000 000,00	0,15%	-0,4850%	6 666,67	- 21 564,85	28 231,52	BRED
2022	8	10/06/2022	12/07/2022	32	50 000 000,00	0,15%	-0,4750%	6 666,67	- 21 120,03	27 786,70	BRED
2022	9	16/06/2022	21/07/2022	35	30 000 000,00	0,15%	-0,4600%	4 375,00	- 13 422,67	17 797,67	SG
2022	10	16/06/2022	21/07/2022	35	20 000 000,00	0,15%	-0,4600%	2 916,67	- 8 948,45	11 865,12	NATIXIS
2022	11	08/07/2022	07/09/2022	61	50 000 000,00	0,15%	-0,2100%	12 708,33	- 17 798,00	30 506,33	SG
2022	12	13/07/2022	31/08/2022	49	50 000 000,00	0,15%	-0,2500%	10 208,33	- 17 019,68	27 228,01	LBP
					total 2022		-0,4517%		- 228 415,84	309 457,51	
					moyenne 2022		taux moyen				
					45 833 333,33						

*Si négatif = gain pour la collectivité

La moyenne par émission est quasi constante par rapport à par rapport à 2021 avec un volume de près de 46 M€, le montant global émis est de 550 M€ soit 250 M€ de moins que sur 2021. L'ensemble des émissions a été réalisé à taux négatif, avec une moyenne de -0,45% (+9 points de base par rapport à 2021), générant, tout de même, sur l'année 2022 un gain cumulé de plus près de 0,538 M€.

b) Les lignes de trésorerie redeviennent un outil gestion active du court terme

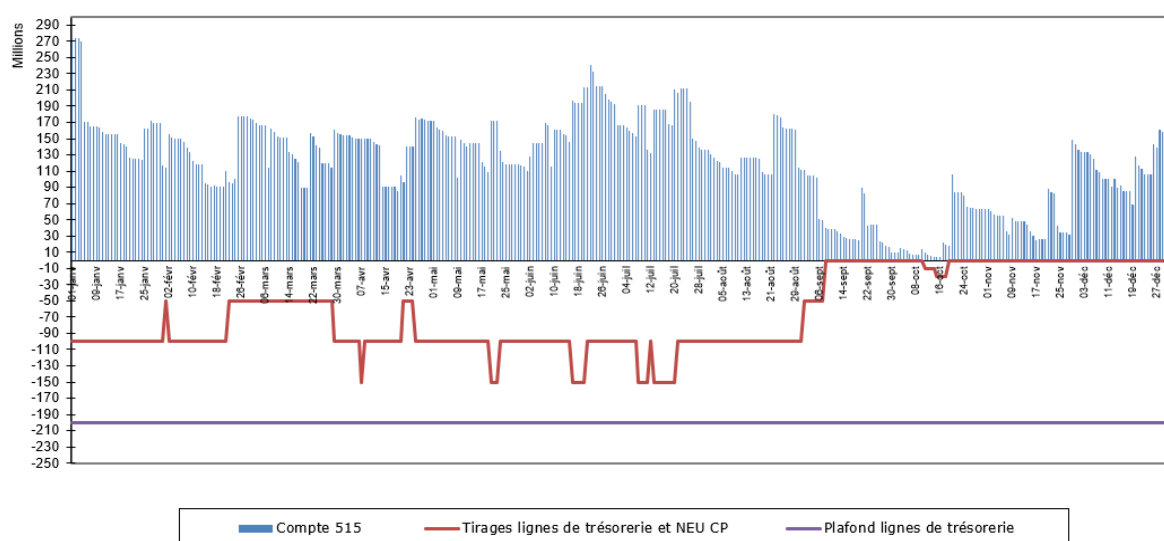
La Région Centre-Val de Loire a lancé deux consultations successives au cours de l'année 2021 pour renouveler les contrats de lignes de trésorerie pour un volume de 200 M€.

Les principales conditions financières des contrats sont reprises ci-après.

PRETEUR	MONTANT	DUREE	INDEX	MARGE	Commission	CNU
SOCIETE GENERALE	30 000 000 €	1 an à compter du 16/11/2022	EURIBOR 1 mois	0,35 %	0,04 %	Néant
LA BANQUE POSTALE	50 000 000 €	1 an à compter du 04/11/2022	TAUX FIXE 0,91 %	-	0,08 %	Néant
LA BANQUE POSTALE	15 000 000 €	1 an à compter du 5/01/2023	€STER	0,87 %	0,10 %	Néant
CACIB	60 000 000 €	1 an à compter du 5/01/2023	EURIBOR 3 MOIS moyenné	0,27%	0,07 %	0,01 %

c) Le suivi quotidien du niveau de trésorerie

Comme les exercices précédents, des excédents ont été constatés sur le compte 515 et ont représenté une moyenne journalière annuelle de 120,6 M€. Est constatée dans le graphe ci-dessous une baisse de l'encours au 515 à compter de la fin septembre en lien avec l'arrêt des NEU CP. Ainsi, alors que la moyenne d'encaisse était d'environ 138,3 M€ avant le 30/09, elle tombe à 68,2 M€ sur le dernier trimestre.



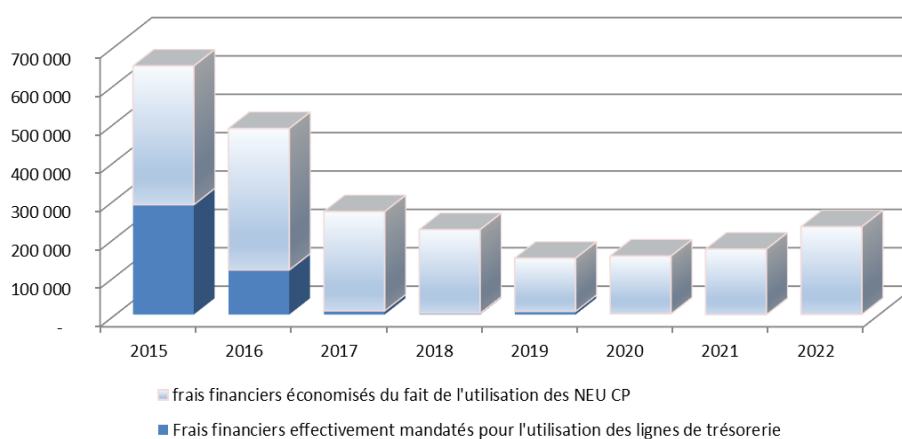
Éléments d'explication de la légende du graphique :

- le « compte 515 » retrace le montant quotidien du niveau de trésorerie sur le compte de la Région. Historiquement en trésorerie zéro, le compte 515 est constaté en excédent depuis quelques années en lien avec les conditions de marché offertes sur la gestion de trésorerie.
- le « Tirages lignes de trésorerie et NEU CP » retrace les besoins de trésorerie.
- le « plafond lignes de trésorerie » correspond au droit de tirage maximal de la Région sur les lignes de trésorerie et sur le programme de NEU CP.

d) Indicateurs d'utilisation des instruments de trésorerie

En 2022, la Région a mobilisé les instruments de trésorerie pendant 258 jours contre 365 jours l'année précédente. Les lignes de trésorerie ont seulement été mobilisées pendant 8 jours mais leur utilisation devrait s'accroître sur 2023, celles-ci présentant de meilleures conditions que les NEU CP.

Le montant dû au titre des commissions d'engagement et de non-utilisation se chiffre à 107 K€. Au global sur l'année 2022, l'ensemble des frais générés par la gestion de trésorerie ont été « autofinancés » par les émissions des NEU CP, ces coûts restent, à ce stade, marginaux dans le budget régional malgré le changement de contexte.



BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, un bilan de la gestion pluriannuelle doit être présenté à l'occasion du vote du compte administratif. Le détail des données analysées ci-après est consultable dans les annexes C7 et C8 du document comptable. Le recours aux autorisations de programme (AP en investissement) et aux autorisations d'engagement (AE en fonctionnement) vise à retracer les engagements pluriannuels de la collectivité, suivre leur réalisation échelonnée sur plusieurs exercices et améliorer la lisibilité du budget en calibrant au mieux les crédits de paiement affectés à chaque exercice.

A. Analyse du stock en investissement au 31/12/2022

Les montants affectés en investissement restant à réaliser au 31.12.2022 représentent 1 744 M€ (en hausse par rapport au 31/12/2021 soit 1 358,5 M€).

Les montants ci-dessous correspondent aux AP affectées et non mandatées antérieures au 1^{er} janvier 2022, cumulés des montant affectés et non mandatés de l'exercice 2022.

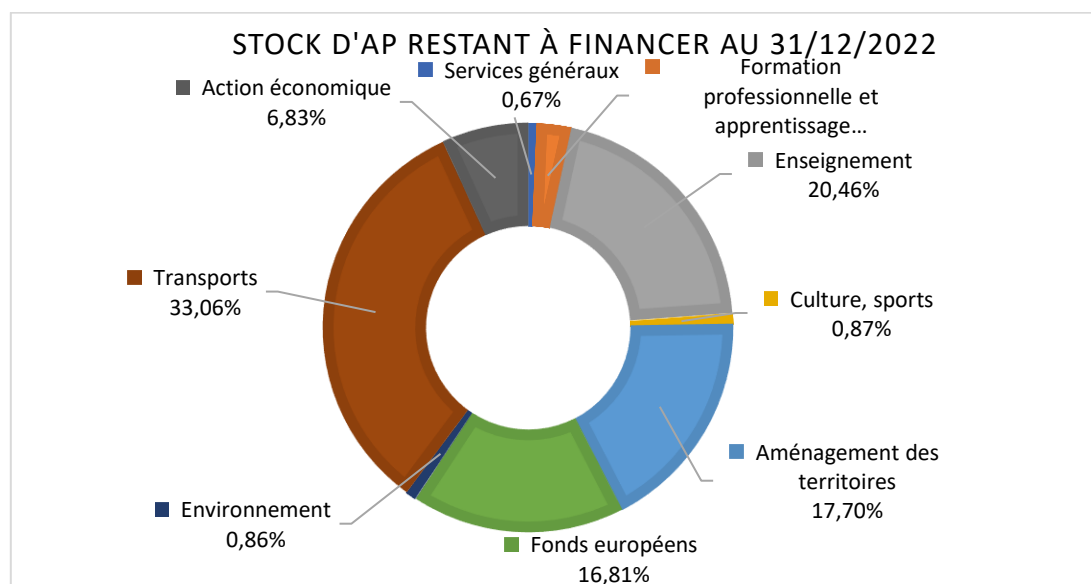
Stock à financer au 1/1/2022	AP votées dans l'année 2022	AP affectées dans l'année yc annulations	Stock affecté restant à financer	CP mandatés en 2022	Stock restant à financer au 31/12/2022
1 358,5	837,5	1 067,4	2 425,9	681,6	1 744

En millions d'euros

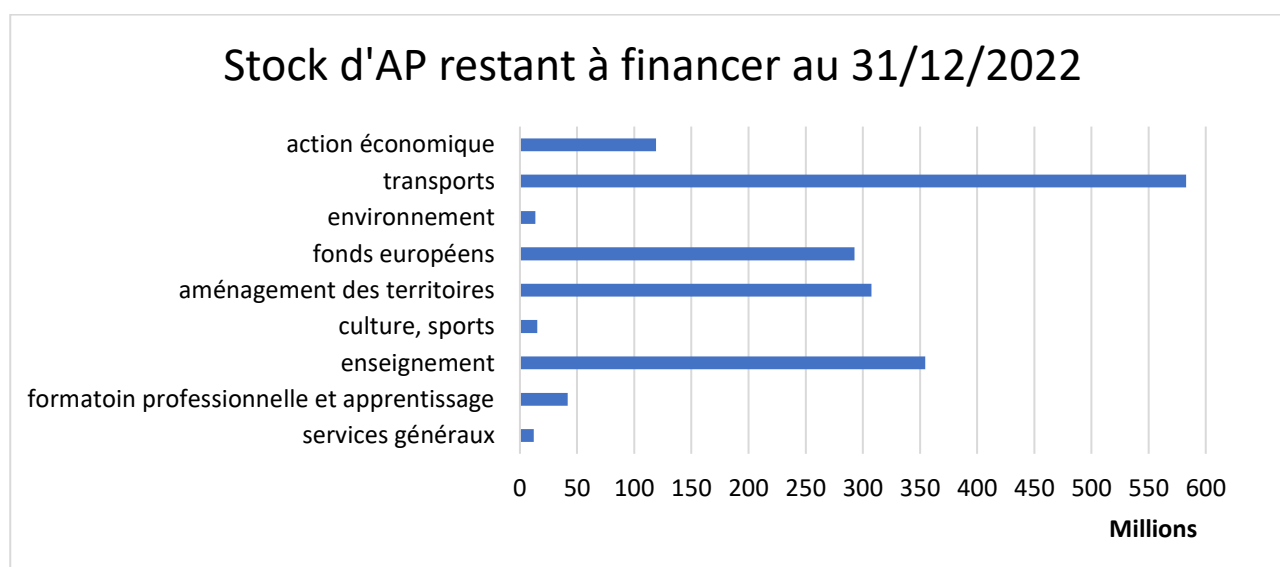
Le stock restant à financer évolue globalement à la hausse de 385,5 M€. La hausse du stock d'AP résulte principalement d'affectations importantes et ponctuelles intervenues en 2022 pour des AP votées en :

- 2021 : c'est le cas pour l'acquisition regio2N premium Beauce pour 139 M€ et la nouvelle programmation des fonds UE 21-27 pour 167,7 M€
- 2022 pour l'acquisition et rénovation de rames de trains pour environ 160 M€ restant à financer.

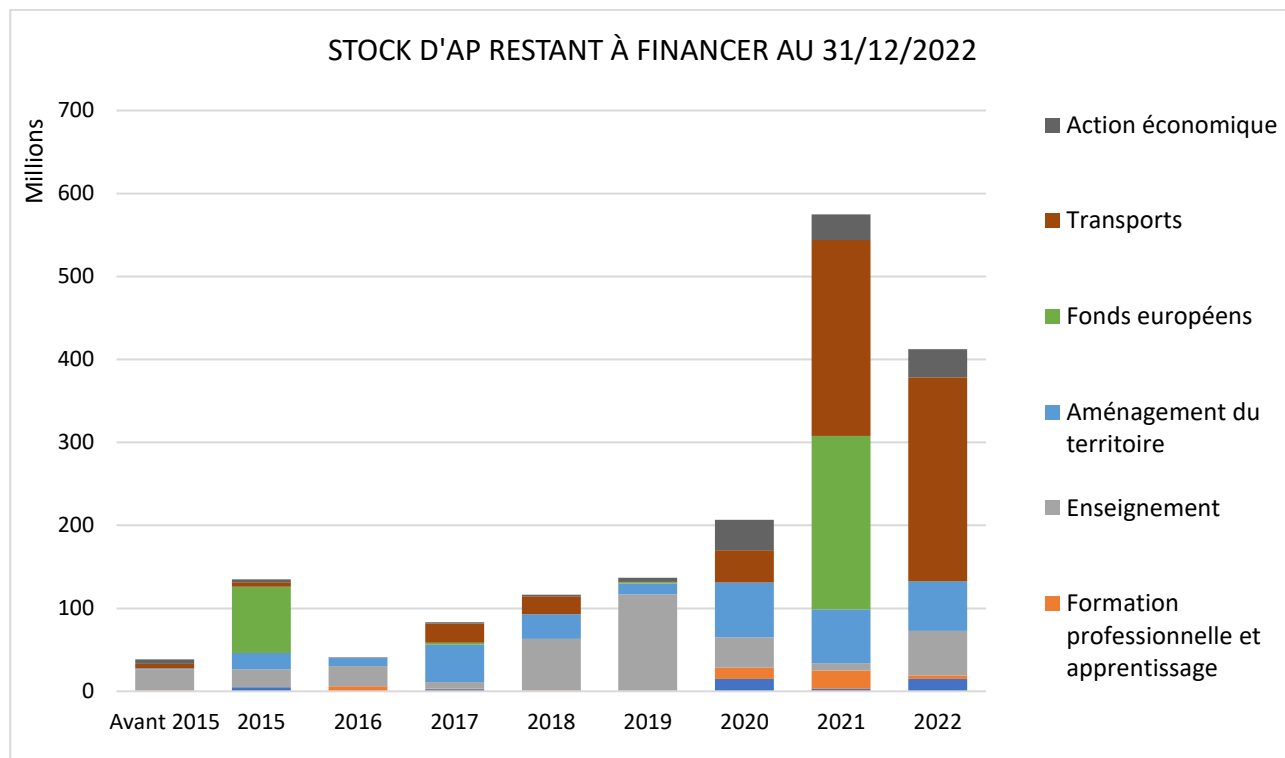
Une ventilation du stock d'AP restant à financer par fonction permet d'illustrer le volume des engagements pris qui se traduisent dans les projections pluriannuelles de crédits des différentes politiques régionales.



Soit, en montant d'autorisations :



Une approche par millésime d'AP permet de visualiser l'impact des engagements pris récemment au titre de la politique régionale des transports ainsi que celui du rôle d'autorité de gestion des fonds européens par la Région :



B. Analyse du stock en fonctionnement au 31/12/2022

Les montants affectés en fonctionnement restant à réaliser au 31.12.2022 représentent 1,360 M€ (en hausse par rapport au 31/12/2021 qui était de 874 M€).

Les montants ci-dessous correspondent aux AE affectées et non mandatées antérieures au 1^{er} janvier 2022, cumulés des montants affectés et non mandatés de l'exercice 2022.

Stock à financer au 1/1/2022	AE votées dans l'année 2022	AE affectées dans l'année YC annulations	Stock affecté restant à financer	CP mandatés en 2022	Stock restant à financer au 31/12/2022
874	2 730	1 161	2 035	675,2	1 360

En millions d'euros

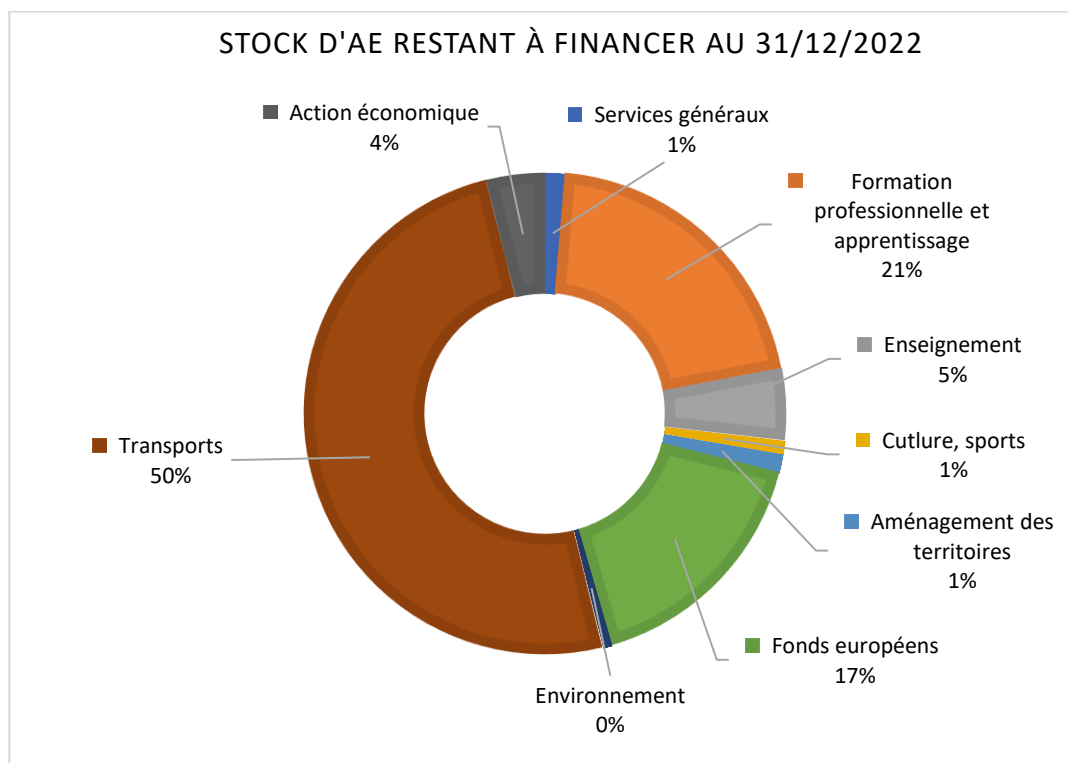
Le stock évolue globalement à la hausse de 486 M€. La hausse du stock d'AE résulte principalement des affectations suivantes :

Plus de 300 M€ affectés restant à financer pour les DSP transports, les contrats étant généralement établis sur 10 ans, notamment pour les DSP du Loiret (231 M€) et du Cher et de l'Indre (85,9 M€)

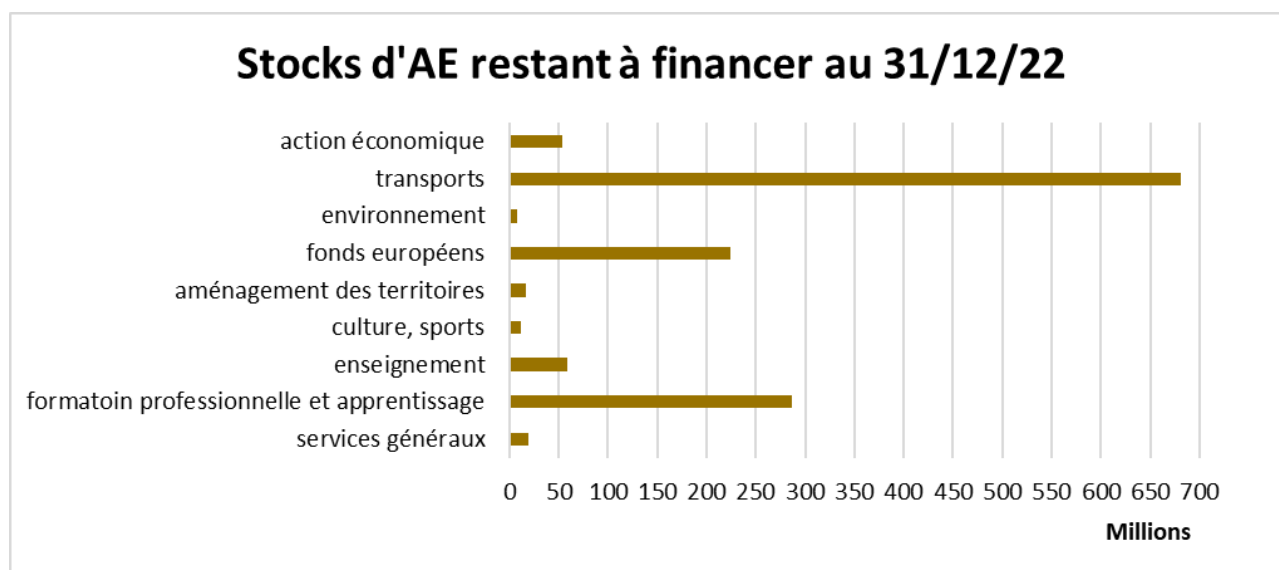
La nouvelle programmation des fonds européens étant également affectée en totalité, le reste à financer est de 165,5 M€

Enfin, près de 40 M€ restent à financer sur les affectations relevant des ouvertures liées au PRIC en 2019 et au PACTE en 2022.

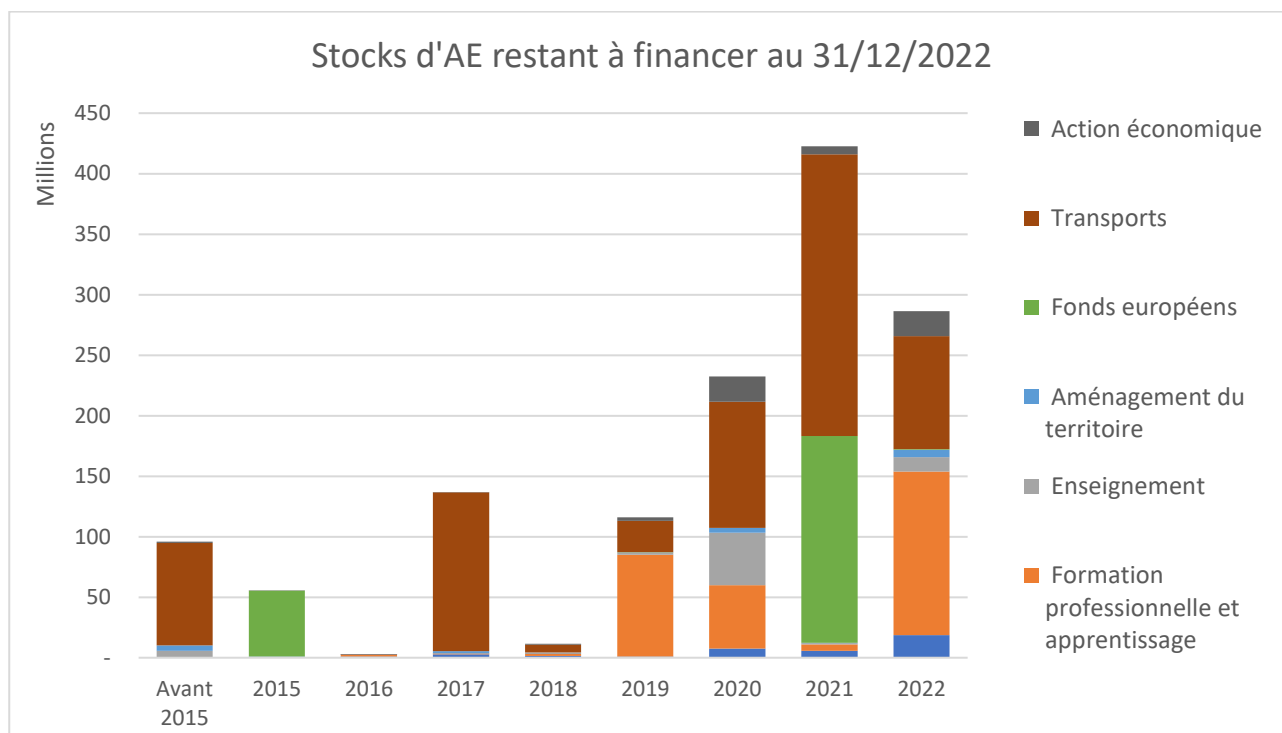
Une ventilation du stock d'AE restant à financer par fonction permet d'illustrer le volume des engagements pris qui se traduisent dans les projections pluriannuelles de crédits des différentes politiques régionales.



Soit, en montant d'autorisations :



Une approche par millésime d'AE permet de visualiser l'impact des engagements pris récemment au titre de la politique régionale des transports ainsi que celui du rôle d'autorité de gestion des fonds européens par la Région :

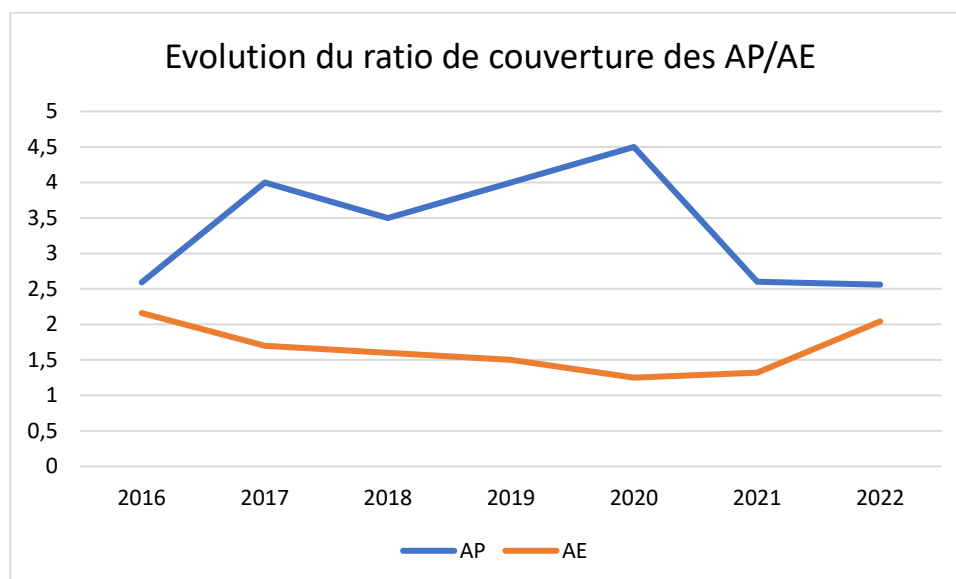


C. Le ratio de couverture des AP et AE affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AP et AE affectées au 31/12/2022 et le montant de CP mandatés en 2022.

Dans une logique de transparence financière, le suivi annuel du ratio de couverture permet de mesurer la capacité de la collectivité à honorer ses engagements pluriannuels.

L'évolution depuis 2016 du ratio de couverture des AP et AE est présentée dans le graphique ci-dessous :



De nouvelles règles mises en place en application du nouveau règlement budgétaire et financier adopté en décembre 2021, notamment des règles de caducité renforcées pour les ouvertures d'enveloppes récurrentes pour les dispositifs ou opérations annuelles (caducité d'un an) et de nouvelles règles d'affectation corrélées aux engagements pris dans l'année permettent de maintenir un ratio convenable.

Outre la traduction des engagements pris par la région Centre Val de Loire, les éléments fournis dans le rapport sur la pluriannualité montrent qu'un travail de fond doit encore être effectué quant au processus de nettoyage, clôture, calibrage et caducité de certaines enveloppes. Ce chantier n'a pas été complètement abouti du fait de la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 ainsi qu'à la mise en place de la nouvelle arborescence des politiques publiques au 1^{er} janvier 2023.

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES SUR L'EXERCICE 2022

INVESTISSEMENT

Origine					Destination						
POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	POLITIQUE	Chapitre	Fonction	Nature	Programme	Montant	Date
Moyens généraux financiers	923		16449	580	Moyens généraux financiers	922		10222	0	44 812,00	08/09/2022
Economie	909	91	20421	2604	Education	902	222	2313	1214	5 000 000,00	20/12/2022
Recherche	909	92	204161	1429	Enseignement supérieur	902	23	20421	15509	2 500 000,00	21/12/2022

Les virements de crédits ci-dessus ont fait l'objet d'un arrêté du Président pour permettre l'exécution du budget 2022 (cf DAP 25.05.01 autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres conformément à l'article 4312-3 du CGCT). Ces éléments ont déjà fait l'objet de communications lors de la session suivant l'arrêté de décision de virement de crédit. Ils sont remis ici pour une information complète de l'Assemblée régionale sur l'exécution du budget 2022.